

Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur—Economie politique et sociale—Mathématiques
Législation—Histoire—Statistique—Architecture—Sciences
Hygiène—Industrie—Forêts—Finances—Transports.

SOMMAIRE

Pages

337— I. Points de vue en histoire.....	Chan. EMILE CHARTIER.
352— II. Science sociale en histoire.....	LÉON GÉRIN.
381— III. Y a-t-il une conception catholique de l'histoire	O. MAURALT, p.s.s.
394— IV. Le facteur économique en histoire.....	EDOUARD MONTPETIT.
408— V. Le point de vue canadien-français en matière d'éducation.....	Dr JOSEPH NOLIN.
410— VI. Le mythe de la terre ferme.....	L.-J. DALBIS.
427— VII. Revue des livres.....	

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

COMITÉ DE DIRECTION :

Président : Mgr J.-Vincent PIETTE, Recteur de l'Université de Montréal.

Membres : MM. Aurélien BOYER, Principal de l'École Polytechnique.

Augustin FRIGON, Directeur de l'École Polytechnique.

Arthur AMOS, Chef du service hydraulique de la Province de Québec.

Victor DORÉ, Professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Alfred FYEN, Professeur à l'École Polytechnique.

Léon-Mercier GOUIN, Avocat.

Théo.-J. LAFRENIÈRE, Professeur à l'École Polytechnique.

Olivier LEFEBVRE, Ingénieur en chef, Commission des Eaux courantes.

Olivier MAURALT, p. s. s. Professeur à l'Université de Montréal.

Édouard MONTPETIT, Professeur à l'Université de Montréal

Antonio PERRAULT, Professeur à l'Université de Montréal.

Arthur SURVEYER, Ingénieur Conseil.

COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DE RÉDACTION :

Président : Arthur SURVEYER.

Membres : MM. Édouard MONTPETIT, Arthur AMOS, Augustin FRIGON,

Olivier MAURALT, Théo.-J. LAFRENIÈRE, Antonio PERRAULT,

Olivier LEFEBVRE, Léon-Mercier GOUIN.

Rédacteur en chef : Édouard MONTPETIT.

Secrétaire de la rédaction : Léon-Mercier GOUIN.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST FIXÉ À \$3.00 DOLLARS POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, À \$4.00 DOLLARS POUR TOUTS LES AUTRES PAYS.

LE NUMÉRO 75 SOUS.

La *Revue Trimestrielle Canadienne* paraît quatre fois l'an : en mars, juin, septembre et décembre.

La Revue est accessible à la collaboration de tous les publicistes, spécialistes et hommes de profession.

La Direction n'entend pas par l'insertion des articles assumer la responsabilité des idées émises.

Tous les articles insérés donnent droit à une indemnité calculée par page de texte imprimée ou de graphiques.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

La reproduction des articles publiés par la Revue est autorisée, à la condition de citer la source d'où ces articles proviennent.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il aura été envoyé un exemplaire à la Rédaction.

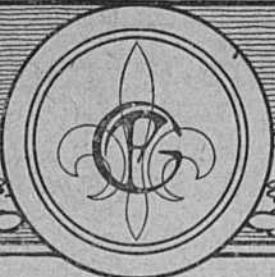
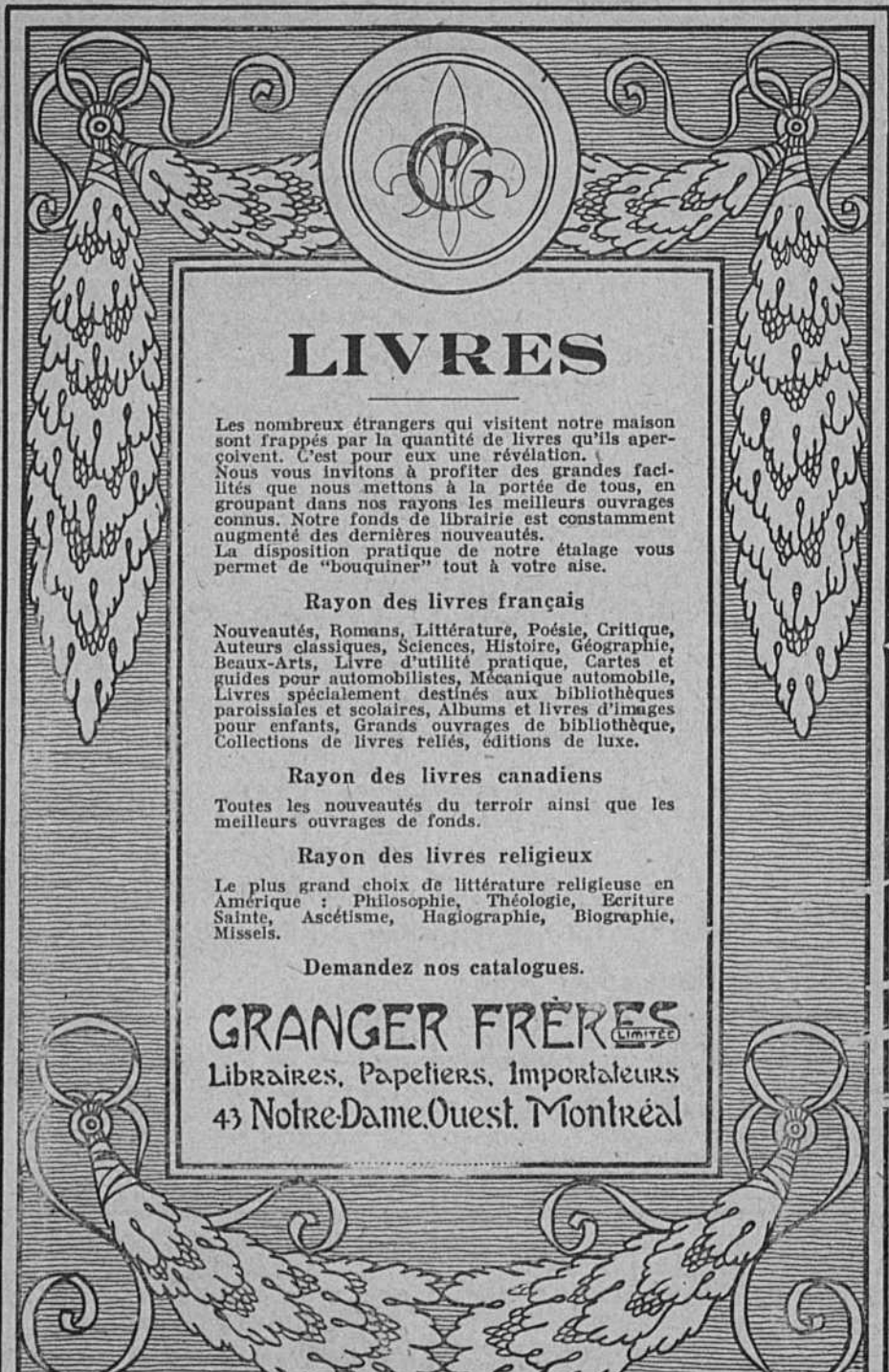
Pour les abonnements, publicité, collaboration et autres renseignements, s'adresser au :

Secrétaire général : Augustin FRIGON,

École Polytechnique,

228, rue Saint-Denis,

Montréal.



LIVRES

Les nombreux étrangers qui visitent notre maison sont frappés par la quantité de livres qu'ils aperçoivent. C'est pour eux une révélation. Nous vous invitons à profiter des grandes facilités que nous mettons à la portée de tous, en groupant dans nos rayons les meilleurs ouvrages connus. Notre fonds de librairie est constamment augmenté des dernières nouveautés. La disposition pratique de notre étalage vous permet de "bouquiner" tout à votre aise.

Rayon des livres français

Nouveautés, Romans, Littérature, Poésie, Critique, Auteurs classiques, Sciences, Histoire, Géographie, Beaux-Arts, Livre d'utilité pratique, Cartes et guides pour automobilistes, Mécanique automobile, Livres spécialement destinés aux bibliothèques paroissiales et scolaires, Albums et livres d'images pour enfants, Grands ouvrages de bibliothèque, Collections de livres reliés, éditions de luxe.

Rayon des livres canadiens

Toutes les nouveautés du terroir ainsi que les meilleurs ouvrages de fonds.

Rayon des livres religieux

Le plus grand choix de littérature religieuse en Amérique : Philosophie, Théologie, Ecriture Sainte, Ascétisme, Hagiographie, Biographie, Missels.

Demandez nos catalogues.

GRANGER FRÈRES LIMITÉE

Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

ON TROUVE TOUJOURS
A LA
LIBRAIRIE DEOM

UN choix important de beaux livres
anciens et modernes, des éditions
originales, rares ou curieuses des
meilleurs écrivains des XIXe et XXe
siècles et les ouvrages nouveaux, en
exemplaires ordinaires ou sur grand pa-
pier; d'une sélection d'auteurs contem-
porains. :: :: :: ::

251 EST, RUE ST-CATHERINE

TELEPHONE EST 2551

MONTREAL

Tous nos produits sont dégustés et analysés

LA CIE MONTREAL DAIRY Limitée

290, AVENUE PAPINEAU

EST UNE INDUSTRIE MODERNE

CRÈME DOUCE — BEURRE — CRÈME GLACÉE

Téléphone : Est 3000 *

Dessinateur de patrons. Satisfaction absolue.
Coupe garantie. Prix modérés.

TEL. EST 3521.

A. J. LELIEVRE, Marchand de Fourrures
150, RUE ST-DENIS MONTREAL

Spécialité : Manteaux de Mouton de Perse.
Tous les genres de Fourrures réparées,
teintes et nettoyées.

tél. Est 2434.

T. DUSSAULT

BOTTIER FASHIONABLE

281, Ste-Catherine Est

Montréal

Chs. Desjardins & Cie, Limitée

Fabricants, Importateurs
et Négociants en

FOURRURES ET CHAPEAUX

130, rue St-Denis, Montréal, Canada.

ECOLE DES Hautes Etudes Commerciales DE MONTREAL

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique. Musée Commercial et Industriel.

Délivre des diplômes de "LICENCIE EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES."

Le diplôme de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "l'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux
élèves méritants

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale, anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit Commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc.,
s'adresser au directeur des Etudes.

399, Avenue Viger, Montréal.

Un journal honnête et bien fait....

Le *DEVOIR* est un quotidien
rédigé avec soin et honnêteté
pour un public intelligent, res-
pectable et instruit.

ACHETEZ ET LISEZ

LE DEVOIR

TOUS LES JOURS

Il est intéressant, bien informé, impartial, propre.

Administration et rédaction 336 Notre-Dame est, Montréal.

DAOUST, LALONDE & CIE., Limitée

Manufacturiers de Chaussures

Tanneurs et Corroyeurs

Tannerie:

1704 RUE IBERVILLE

Bureau et Fabrique:

45 à 49 SQUARE VICTORIA

MONTREAL



MANUFACTURIERS DE . . .

Harnais, Selles, Malles, Sacs de
Voyage, Sacoques,



Portes-Monnaie,
Articles en cuir,
Etc., Etc.

Lamontagne Limitée.

— BLOC BALMORAL —

RUE NOTRE DAME OUEST. MONTREAL, Can.

PROVINCE DE QUEBEC

(CANADA)

Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

CHASSE ET PECHE

LA province de Québec est l'Eldorado de tous les amateurs de la pêche et de la chasse. Elle possède en effet les plus grandes richesses ichtyologiques et cynégétiques du monde entier, l'on pourrait dire. Il faut jeter un coup d'oeil sur les chiffres qui suivent pour se faire une idée de l'immensité de son territoire encore en disponibilité. Ainsi, sa superficie totale est de 445,000,000 d'acres approximativement. Or, si l'on déduit 25,000,000 d'acres concédés soit pour la culture ou autrement, il reste une balance de 420,000,000 d'acres, dont 25 p.c. ou 105,000,000 d'étendue sont recouverts par les eaux des lacs, fleuves et rivières, et 315,000,000 sont boisés.

Des steamers conduisent aux plus belles rivières à saumon du Saguenay et de la Baie des Chaleurs, en même temps que des trains de chemins de fer mènent chaque jour aux lacs et aux rivières des régions du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, du Nord de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, qui régit tout ce qui relève de la chasse et de la pêche dans la province de Québec, émet des baux et des permis de chasse et de pêche à des taux avantageux pour les étrangers.

On est prié de communiquer avec le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries si l'on désire des renseignements plus précis.

BUREAU DES MINES

GISEMENTS MINERAUX. — La Province de Québec possède des gisements d'AMIANTE, de CUIVRE, de FER CHROME, de MINERAIS DE FER, de GRAPHITE, de MICA, de PHOSPHATE, de MOLYBDENITE, d'OR, etc.

LOI DES MINES. — La loi des Mines de la Province offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Les dispositions de cette loi sont faciles à comprendre et à suivre. Un "certificat de mineur", que l'on peut se procurer au Bureau des Mines au coût de \$10.00, permet au porteur de piqueter et de se réserver 200 acres de terrains miniers, n'importe où dans la province, sur les terres dont les droits de mines sont disponibles.

LABORATOIRE PROVINCIAL. — Le laboratoire d'analyses de la Province est à l'Ecole Polytechnique, 228, rue ST-DENIS, MONTREAL.

On peut y faire faire des analyses de minerais à des taux très réduits.

Pour tous renseignements concernant les Richesses minières de la Province, s'adresser à

L'HONORABLE J. E. PERRAULT,

Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, QUEBEC.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve	\$ 4,500,000.00
Actif total (au 30 nov. 1924)	\$40,646,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

350 bureaux dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard

Produits Pharmaceutiques

:: :: DE FABRICATION FRANÇAISE :: ::

ROUGIER FRÈRES

32, Boulevard de la Bastille
PARIS

210, rue Lemoine
MONTREAL

Vaccins et Sérums

Produits chimiques

Le NOTAIRE FARIBAULT Successeur de Leclerc & Faribault Edifice Versailles, No 90 rue St-Jacques, MONTREAL. Tél. Main 678.	J.-P. BASTIEN, B.A.A., R.I.A.C. Tel. M. 4135 J.-A.-E. CARTIER, B.A.A., R.I.A.C. BASTIEN & CARTIER ARCHITECTES Diplômés de l'Ecole Polytechnique Membres de l'A. A. P. O. No. 76 rue Saint-Jacques Montréal
F. C. LABERGE <u>INGENIEUR</u> 30, RUE ST-JACQUES	Tél. St-Louis 3925. S. A. BAULNE INGENIEUR CIVIL Professeur à l'Ecole Polytechnique 1294, rue St-Hubert, Montréal.
Victor Pager Arm. Cloutier Jos.-C. Ostiguy PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY AVOCATS Immeuble Power, 83 ouest rue Craig Tél. Main 5598	ATHANASE DAVID, C.R. de l'étude légale ELLIOT, DAVID & MAILHIOT Edifice "Canada Life" MONTREAL
LE NOTAIRE CHARBONNEAU Commissaire pour les provinces et les Etats-Unis Organisateur de compagnies Edifice Power, 83 ouest, rue Craig, MONTREAL	
Téléphone Bell Est 2660. LIBRAIRIE ST-LOUIS Norbert Faribault, propriétaire. Papeteries, Fournitures de Bureaux, Livres, Revues, Romans, Journaux, Jouets, Articles religieux et de fantaisie, Impressions et Reliure. 288 RUE STE-CATHERINE EST (Près St-Denis) Montréal	





Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur—Economie politique et sociale—Mathématiques
Législation—Histoire—Statistique—Architecture—Sciences
Hygiène—Industrie—Forêts—Finances—Transports.

VOLUME XI

Mars, Juin, Septembre, Décembre
1925

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

Review of the

Constitution

The Constitution of the United States is a document of great importance and interest to every citizen. It is the foundation of our government and the source of our rights and liberties. The Constitution is a living document that has been interpreted and amended over the years to meet the needs of a changing society.

Introduction

The Constitution is the supreme law of the land. It is the framework for our government and the source of our rights and liberties. The Constitution is a living document that has been interpreted and amended over the years to meet the needs of a changing society.

1789

The Constitution is the foundation of our government and the source of our rights and liberties. It is a living document that has been interpreted and amended over the years to meet the needs of a changing society.

1789

TABLE DES MATIERES

VOLUME XI — ANNÉE 1925

Architecture

Notre-Dame de Montréal — Le presbytère-séminaire, par Olivier Maurault, p.s.s.....	117
--	-----

Art de l'ingénieur

Le langage de la science, par J. Flahaut.....	75
Le problème de l'atome, par Frère Robert.....	142
L'effort catholique en droit industriel, par Léon-M. Gouin.....	266
La triple participation ouvrière, par Arthur St-Pierre.....	281

Économie politique et sociale

La renaissance polonaise, par Jean Désy.....	12
La canadianisation par l'éducation, par chan. Emile Chartier.....	33
La dîme dans la province de Québec, par Paul Lavoie.....	45
Notre bilan vie, par Fr J.-A. Beaudoin.....	83
Les Postes, par Victor Gaudet.....	167
L'Université en voyage, par O. Maurault, p.s.s.....	221
L'effort catholique en droit industriel, par Léon-M. Gouin.....	266
La triple participation ouvrière, par Arthur St-Pierre.....	281
La stabilisation des changes est-elle possible, par Arthur Robert....	310
Science sociale en histoire, par Léon Gérin.....	352
Le facteur économique en histoire, par Edouard Montpetit.....	394

Enseignement

La canadianisation par l'éducation, par chan. Emile Chartier.....	33
L'enseignement au Canada français, par Pierre Dupuy.....	253
Le point de vue canadien-français en matière d'éducation, par Dr Joseph Nolin.....	408

Finances

La dîme dans la province de Québec, par Paul Lavoie.....	45
La stabilisation des changes est-elle possible, par Arthur Robert....	310

Histoire

L'année de Lamartine, par Abbé Calvet.....	1
--	---

VI

TABLE DES MATIERES

La renaissance polonaise, par Jean Désy.....	12
La dñme dans la province de Québec, par Paul Lavoie.....	45
L'Atlantide, par G. Gardner.....	63
Notre-Dame de Montréal — Le presbytère-séminaire, par Olivier Maurault, p.s.s.....	117
Les Postes, par Victor Gaudet.....	167
Un Général Allemand au Canada — Le Baron Von Riedesel, par George Monarque.....	190
L'Université en voyage, par O. Maurault, p.s.s.....	221
L'Enseignement au Canada français, par Pierre Dupuy.....	253
Points de vue en histoire, par chan. Emile Chartier.....	337
Science sociale en histoire, par Léon Gérin.....	352
Y a-t-il une conception catholique de l'histoire, par O. Maurault, p.s.s.....	381
Le facteur économique en histoire, par Edouard Montpetit.....	394
Le point de vue canadien-français en matière d'éducation, par Dr Joseph Nolin.....	408

Législation

La dñme dans la province de Québec, par Paul Lavoie.....	45
L'effort catholique en droit industriel, par Léon-M. Gouin.....	266
La triple participation ouvrière, par Arthur St-Pierre.....	281

Statistiques

Notre bilan vie, par Dr J.-A. Baudoin.....	83
--	----

Sciences

L'Atlantide, par G. Gardner.....	63
Le langage de la science, par J. Flahaut.....	75
Le problème de l'atome, par Frère Robert E.C.....	142
Le mythe de la terre ferme, par J. Dalbis.....	

Revue des livres

Antoine Gérin-Lajoie, par Léon Gérin.....	115
Hygiène, par L.-J. Dalbis.....	116
Le Bouclier canadien-français, par L. J. Dalbis.....	214
La Sève Immortelle, par Laure Conan.....	215
Le Bréviaire du patriote canadien-français par chan. Emile Chartier	215
Les Saintes gardiennes, par A.-P. Garnier.....	215
Le problème de la terre. Semaine Sociale de Rennes.....	215
Ulysse, cafre, par Marius-Ary Leblond.....	216
<i>The Century Volume of the Literary and Historical Society of Quebec.</i>	217
La Campagne canadienne, par R. P. Ad. Dugré, S.J.....	218
Les Grands Economistes, par Paul Gemahling.....	218

Le Chemin de la Croix, par Joseph Aubert et J. Calvet.....	218
Introduction géométrique à la mécanique rationnelle, par Charles Cailler.....	219
Cosmographie et navigation, par C. Cornet.....	220
Notations et formules vectorielles, par A. Lafay.....	220
Les Etats-Unis d'Amérique, par Nicholas Murray-Butler.....	334
La question sociale et le Canada, par W. L. Mackenzie King.....	334
Ce que tout aviateur doit savoir, par André Lainé.....	334
La comptabilité moderne, par J. Dumarchey.....	335
Assurances sur la vie, calcul des primes, par Henri Talbrun.....	335
Les heures bénédictines, par Edouard Schneider.....	336
Le jardinier qui eut peur de la mort, par Henri Brochet.....	336
La propriété privée et les systèmes opposés, de Platon à Lenine, par Damien Jasmin.....	427
La Terre Vivante, par Harry Bernard.....	428
Les Lycopodées du Québec, par le R. Fr. Marie Victorin.....	429
Pour et contre le tabac, par le R. P. Pierre Fontanel, s.j.....	429
Le logement et la santé, par le R. P. Pierre Fontanel, s.j.....	429
Travailleurs inconnus, par le R. P. Julien Senay, s.j.....	430
L'éducation de la justice, par le R. P. Louis Lalande, s.j.....	430
Le problème social, par Arthur Saint Pierre.....	430
Automobilisme et radio, par L. Lucien Hudon.....	430
Origine des familles canadiennes-françaises, par le R. P. Godbout, O.F.M.....	431
Les Laurentiades, par M. José Marsile, C.S.V.....	431
Martyrs de la Nouvelle-France, par Georges Rigault et Georges Goyau.....	432
L'inquiétude humaine, par le R. P. Pierre Sanson.....	432
Saint Ignace maître d'oraison, par Alexandre Brou.....	433
La famille française, Tome II, Les XVII ^e et XVIII ^e siècles, par Albert Chérel.....	433
Le curé d'Ars, par René des Granges.....	434
Le pauvre qui mourut pour avoir mis des gants, par Henri Brochet.....	434
A travers l'histoire de France, par le R. P. Jacquin.....	435
Vieux papiers du temps des Isles, par Maurice Bessou.....	435
Notre diplomatie économique, par MM. H. de Jouvenelle et autres.....	436
Leçons de cinématique, par Raoul Bricard.....	436
Calcul des probabilités, par Paul Lévy.....	437

Revue des périodiques

La Science Moderne.....	115
Septimanie.....	214
Nova Francia.....	440

Revue Trimestrielle Canadienne

MONTREAL

DECEMBRE 1926

POINTS DE VUE EN HISTOIRE ¹

Une loi souveraine s'impose au professeur tout autant qu'à l'écrivain d'histoire. Il doit écarter les causes d'erreur qui proviennent du dehors et affectent sa science; pour cela, il critique les sources d'information qu'il a d'abord réunies le plus complètes possible. Il doit surtout éviter les chances de se tromper qu'il trouve en lui-même et qui peuvent oblitérer sa conscience. C'est dire qu'il lui faut atteindre à l'impartialité, au désintéressement, dans la recherche comme dans l'exposition de la vérité. Sur ce point, depuis Léon XIII surtout, l'accord est unanime.

Par rapport à l'étendue de ce désintéressement, il y eut longtemps, il est vrai, un désaccord. Mais, aujourd'hui, tout le monde admet l'impartialité relative comme la grande loi qui régit l'enseignement tout aussi bien que la rédaction de l'histoire.

Même réduit à cette proportion, le désintéressement n'est pas toujours facile à maintenir. Les passions politiques; des causes morales, comme le chauvinisme ou patriotisme inintelligent, comme le fanatisme religieux ou irrégulier; des causes intellectuelles, telles que les préjugés et l'esprit de système; enfin l'instabilité d'un tempérament trop pessimiste ou trop optimiste, où la raison n'exerce pas un empire absolu sur la sensibilité et l'imagination: voilà autant d'obstacles qui s'opposent à la parfaite rectitude des jugements ou des simples appréciations. ²

¹ Leçon, sur l'importance des points de vue nationaux et politiques dans l'enseignement comme dans la rédaction de l'histoire canadienne, professée à la première *Semaine d'histoire du Canada*, le jeudi 26 novembre 1925.

² Dans tout ce qui précède, nous résumons quelques pages excellentes de Vincent (abbé C.): *Théorie des genres littéraires*, pp. 200-206 (Paris, Poussielgue, 11e éd., 1911).

Il est sage de mettre professeurs et rédacteurs d'histoire en garde contre ces pierres d'achoppement. Ce l'est davantage chez un peuple dont toute l'histoire peut se ramasser en un chapitre unique: récit du conflit perpétuel entre deux esprits nationaux et deux systèmes politiques.

* * *

De ces multiples raisons d'erreur, aucune peut-être n'affecte les consciences autant que les préjugés, "idées toutes faites qui flottent dans l'air et que nous aspirons à notre insu". C'est pour les aider à s'en défendre qu'on nous charge de proposer, à nos professeurs et à nos rédacteurs d'histoire, des moyens sûrs.

Le plus sûr, d'après nous, c'est d'acquiescer *le sens des différences*; c'est, dans un pays comme le nôtre, d'appliquer ce sens à deux domaines à la fois, *les époques et les races*.

S'il a le *sens de la différence entre les époques*, l'historien de chez nous, professeur ou rédacteur, ne jugera pas les origines de la civilisation canadienne d'après nos mœurs et nos idées actuelles. S'il possède le *sens de la différence entre les races*, il n'appréciera pas la politique anglaise d'après les principes qui déterminent la politique française, les vues des Anglais d'outre-mer d'après la conduite des Anglo-Canadiens, les actes des Français nos pères d'après la façon de penser des Canadiens français d'aujourd'hui.

Comment ne pas admettre que l'oubli de ce sens a souvent faussé l'œuvre historique de nos professeurs et de nos rédacteurs? Que de fois nous avons jugé notre régime anglais d'après des données applicables à notre régime français ou, inversement, notre régime français d'après des points de vue qui convenaient à notre régime anglais! Nous voudrions parfois que les Français et les Anglais de là-bas aient exercé une politique que seule la vie sur notre sol peut suggérer; et nous reprochons à nos chefs canadiens-français d'avoir oscillé entre la politique anglaise et la politique française. L'appréciation de notre régime français n'a pas plus gagné à ce compte que celle de notre régime anglais, à un jeu tout pareil. Les uns les ont étudiés tous deux avec un esprit anglais ou français; d'autres, avec un esprit anglo-canadien ou canadien-français; très peu, avec un esprit uniquement canadien. En somme, trop de nos historiens, professeurs ou écrivains, ont lu notre existence sur l'écran lointain de Paris ou de Londres, sur l'écran plus rapproché

de Toronto ou de Québec, au lieu d'en rechercher la conformité avec les intérêts du peuple et du pays canadiens.

A quel point ces vues restreintes peuvent gâter l'histoire, les observations qui suivent permettront peut-être de s'en rendre compte. Si elles sont exactes, elles inciteront sans doute nos historiens de demain, professeurs et écrivains encore une fois, à pratiquer ce *sens de la différence entre les époques et les races*. Cette qualité précieuse assurera à leurs appréciations la justesse relative, laquelle se confond avec la seule impartialité possible.

I

Qu'on lise, par exemple, certains exposés de notre régime français.

Avec quelle amertume on s'y insurge parfois contre la façon dont les autorités parisiennes s'y prenaient pour régler nos destinées! L'on ne se demande pas si par hasard il n'aurait pas été impossible à ces autorités de les régler autrement. Pourtant, avant de porter condamnation, il serait juste qu'on tienne compte des idées qui avaient cours en France sur l'expansion coloniale, sur la régie et l'exploitation des colonies. Aussi bien, tout est là. On ne peut raisonnablement exiger, des hommes qui gouvernèrent entre 1534 et 1760, un mode d'action que les mœurs politiques du temps ne pouvaient même leur mettre en tête.

Au sujet de l'expansion coloniale, deux doctrines contradictoires étaient en présence, au début du moins de notre régime français. Ce conflit rappelle celui qui constitue toute l'histoire de la Grèce entre les VIII^e et VI^e siècles. D'après Sully, la France ne peut espérer de stabilité que si elle pratique, à l'exemple de Sparte, la *politique continentale*, le *sédentarisme*.³ Aussi le ministre combattait-il en ces termes tout projet d'établissement au loin: "Quant à la navigation du sieur de Monts pour aller faire des peuplades au Canada, tout contraire est notre avis". L'on comprend le sentiment de beaucoup de conseillers du roi, après la prise de Québec en 1629, "qu'on avait perdu peu de chose en perdant ce rocher", sentiment qui fournit "la première version des *arpents de neige*". Richelieu au contraire estimait que la France, se modelant sur Athènes, devait s'adonner au *colonialisme maritime*, s'assurer la *maîtrise de la mer*, rechercher la *possession lointaine*.⁴ Il prêchait à

³ Hanotaux (G.): *La France vivante*, pp. 116-117.

⁴ *Id.*, *ibid.*, pp. 114-116.

tout venant la doctrine d'"une France grande par la mer et plus grande au delà des mers". Le conflit entre ces deux dogmes politiques, dont chacun se croyait appuyé de motifs sérieux, explique, s'il ne la justifie pas, la conduite hésitante des autorités françaises à l'époque de nos origines. Nos professeurs n'ont-ils pas le devoir élémentaire de prendre ce fait en considération? Ils n'exigeraient plus que les chefs d'alors se fussent posé cette question pour nous très simple, pour eux inexistante: "La France ne peut-elle pas mener de front les deux politiques et soutenir à la fois les deux tâches?"

Quand la théorie maritime de Richelieu eut triomphé, un autre problème se posa devant la politique française. Puisqu'on allait fonder un domaine colonial, d'après quels principes devait-on l'exploiter? Ici encore deux écoles se trouvèrent en présence. Pour les uns, chez qui dominait l'idée de la mission *religieuse* de la France, ce qu'il fallait procurer, c'était l'expansion de l'Evangile parmi les tribus indiennes. Ces gens ne songeaient qu'à envoyer au Canada des missionnaires chargés de civiliser les barbares "assis dans les ombres de la mort". Chez les autres, la préoccupation était d'ordre *économique*: la colonie nouvelle devait rapporter à la France non des sujets, mais des terres, non des âmes, mais des richesses. De cette dernière théorie naquit l'exploitation d'abord par des compagnies particulières, puis par le gouvernement lui-même. Personne ne s'inquiétait de savoir si les deux formes d'expansion n'auraient pas pu être appliquées ensemble, les compagnies et le gouvernement cueillant les profits matériels, les religieux dispensant les largesses spirituelles. Nos historiens n'ont pas le droit de ne pas expliquer, même s'ils se refusent à les excuser, les erreurs que devait nécessairement entraîner cette lutte de l'*idée missionnaire* avec l'*idée mercantile*.

L'idée mercantile n'a d'ailleurs que légèrement dominé la politique de la France à notre égard. La majeure partie de notre histoire française est faite des conquêtes de la foi. M. Georges Goyau l'a bien vu et bien prouvé;⁶ son livre est la meilleure réplique à de malencontreuses sorties qu'ont inspirées à certains des nôtres les méthodes, ou même l'esprit d'apostolat, de nos premiers missionnaires.⁷

Lorsqu'elle a prévalu, l'idée mercantile n'a pas toujours non

⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 118.

⁶ *Origines religieuses du Canada* (Paris, Grasset, 1924).

⁷ Par exemple Sulte (*Revue canadienne*, octobre 1917, janvier 1918).

plus poussé ses adeptes dans le même sens. Encore ici deux doctrines ont mis aux prises les marchands; l'exploitation du pays a subi le contre-coup de leurs luttes. Les richesses coloniales doivent-elles provenir des échanges *commerciaux* ou des travaux *agricoles*? La colonisation doit-elle être une entreprise de *nomadisme* économique, jusqu'à l'épuisement des revenus transitoires, ou bien une œuvre de *peuplement*, de façon à fixer au sol le paysan, à faire de lui un "habitant"? Tel est le problème nouveau qui divise les propriétaires du Canada. Pendant que Sully voulait appliquer au pays son aphorisme: "Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France", d'autres, préoccupés de nos neiges, de nos bêtes et de leurs fourrures, poussaient à la multiplication des compagnies de commerce.

De ce conflit découlèrent deux erreurs. La France ne sut pas cantonner ses colons dans les prairies si productives du Saint-Laurent. Au lieu d'établir là une population compacte, elle la dissémina sur un territoire trop vaste pour être facilement protégé et fructueusement mis en valeur. L'autre faute, ce fut de pratiquer la traite sans mesure de l'eau-de-vie et de contribuer à la dégradation des Indiens. Aussi bien l'alcool apparaissait-il le seul objet proportionné à la richesse des fourrures qu'on rêvait d'acheter. De ces deux conséquences funestes notre pays a assez souffert, et la France aussi, pour que l'histoire ait le devoir d'en gémir. Mais cette constatation pénible ne lui confère pas le droit d'en oublier la cause: l'instabilité où se balançait l'opinion française entre les meilleures manières de tirer de la colonie le meilleur parti économique. Pourtant, certains des nôtres jugent les autorités du temps comme si elles avaient possédé ou dû posséder nos convictions présentes: que l'agriculture est la première richesse d'une nation; que les entreprises commerciales doivent s'associer, pour les servir, aux industries agricoles, et non les évincer.

Comme dans l'exploitation, il y eut des méprises dans l'administration du territoire canadien. Deux doctrines, courantes chez les Français, ont paralysé ici encore l'organisation de notre pays. D'après l'une, il ne fallait s'occuper du Canada que dans la mesure où il laissait intactes les forces vives de la mère-patrie. Elle se résume dans le mot du ministre de la marine Berryer à Bougainville: "Quand le feu est à la maison, l'on ne s'occupe pas des écuries", ou encore dans cette formule brutale: "Tout pour la métropole, tout pour la France". Aux yeux de Colbert, de même que

la colonie compte selon qu'elle profite ou non à la France, de même elle ne doit être régie que par des hommes de France. La formule se complète: "Tout *par* la métropole, tout *par* la France". On reconnaît ici le préjugé que M. Chapais a dénommé *métropolitain*, préjugé auquel devait naturellement s'opposer celui qu'il a appelé avec non moins de raison *colonial*⁸. Combien de nos historiens, au lieu d'expliquer la "gloutonnerie" de Colbert par son idée étatique, se sont insurgés contre lui comme s'il n'avait pas été la victime d'une conviction sincère!

Sur la persistance parmi nos historiens de ces préjugés, dont le conflit éclaire si vivement le fin de notre période française, on ne peut que donner raison à l'un de nos maîtres, quand il écrit: "Vaudreuil était canadien, Montcalm était français. Plus d'une fois, en parcourant des écrits consacrés au récit dramatique des derniers jours de la Nouvelle-France, nous avons cru voir cette diversité d'origine influencer sur le ton des appréciations discordantes. Par un singulier phénomène, on retrouvait, après un siècle et demi, dans des pages historiques, quelque chose de la mésintelligence qui divisa malheureusement les défenseurs de notre patrie au moment de la crise suprême... Ces deux préjugés, dont les heurts violents nous firent alors tant de mal, on dirait parfois qu'ils revivent dans les jugements portés de nos jours sur les hommes et les choses d'un régime depuis si longtemps écroulé."⁹ Les écrivains, auxquels fait ici allusion l'historien de Montcalm, auraient certainement été protégés contre de pareilles oblitérations de l'esprit s'ils avaient respecté le sens de la différence entre les époques.

Résumons-nous. Quand il s'agit d'apprécier la conduite de la France à l'égard de sa colonie canadienne, on s'expose à des erreurs de jugement, donc à des écarts sinon à des outrances de langage, si l'on ne tient compte de deux choses: des maximes qui, comme des lois fatales, dominaient alors la politique; des préjugés qui hantaient l'esprit des hommes chargés d'appliquer cette politique soit dans les ministères de la métropole soit dans les services de la colonie. Il y avait lieu de rappeler ici à nos professeurs et à nos rédacteurs d'histoire ce danger et de leur crier: *Caveant consules!*

II

L'étude de notre régime anglais justifie davantage encore cet

⁸ Chapais: *Montcalm*, préface, p. IX.

⁹ Id, ib., pp X-XI.

avertissement. Il faut se prononcer, en racontant ce régime, sur des hommes à l'égard de qui la sympathie naturelle n'inspire plus de réserve. Même une antipathie trop souvent légitime fait exagérer les justes condamnations que provoque parfois leur conduite.

Comme on voudrait que la France n'eût pensé qu'à nous, on veut que l'Angleterre, après nous avoir conquis, se fût oubliée pour nous. C'est nous qui oublions une chose: autant le *nationalisme* — entendez: le respect des nationalités — apparaît à nos yeux un dogme, autant l'*impérialisme* — entendez encore: la subordination des nationalités à l'Empire — est, pour un pur Anglais, une doctrine sacro-sainte. Brunetière insistait sur cette formule: "Albion est une île". Elle comporte plus d'un sens, mais elle veut dire, entre autres choses, que l'Angleterre ne peut subsister par elle-même. Ses colonies sont pour elle des postes de ravitaillement. Par conséquent, elle s'en préoccupe dans la mesure seulement où ses territoires contribuent à l'alimenter, à faire jouer ainsi la charnière de son immense Empire. Comment lui demander de substituer à cette théorie britannique nos aspirations françaises, de pratiquer à notre égard l'indifférence que suppose, de la part d'une métropole, l'autonomie de ses colonies? Pourtant, combien de nos historiens, au lieu de reconnaître dans l'impérialisme des Anglais d'outre-mer le corollaire de nécessités géographiques et économiques, n'ont-ils pas reproché vivement à l'Angleterre ses accaparements *impérialistes*, son oppression *coloniale*!

L'Angleterre néanmoins n'a pas trouvé dangereux pour elle un certain relâchement de ce lien impérial. Comme en tout ce qu'elle fait, elle y a mis seulement du temps. C'est que, par rapport au domaine colonial, s'affrontaient chez elle deux doctrines, les mêmes qui ont longtemps dominé l'esprit français. D'après l'une, les colonies d'outre-mer sont une source de profits peut-être, mais d'abord un *paravent*. Elles servent à assurer à la métropole la sécurité de son intérieur, par le respect qu'inspire sa puissance au dehors. On reconnaît là la thèse de Richelieu, aux yeux de qui l'expansion coloniale a pour fruit l'*influence morale* plus encore que le lucre, qui même méprise le gain sordide ou du moins le tient au second plan. L'école anglaise dont nous parlons devait pousser la théorie plus loin. Elle considéra les colonies lointaines comme un simple *fleuron*, susceptible de tomber un jour par lui-même, sous le coup des évolutions politiques, de la couronne où il est incrusté.

De cette conviction procède le mot de Russell, répondant, le 8 février 1850, au vœu de Cobden: " Vous aurez pour règle de maintenir la liberté politique dans vos colonies. Vous n'avez plus à intervenir dans leurs affaires domestiques." ¹⁰ C'est l'écho du principe proclamé par Fox soixante ans auparavant, lors du débat sur l'*Acte* de 1791: "Le Canada doit rester attaché à l'Angleterre par sa propre volonté; c'est le seul moyen de le conserver".

Si l'écho fut si tardif, c'est que la doctrine de Richelieu avait dû d'abord évincer en Angleterre une autre thèse, celle de Colbert. Pour les tenants de celle-ci, le régime colonial ne se conçoit que comme une chaîne de fer; il ne peut consister que dans une *main-mise directe et continue* de la métropole sur l'administration des colonies. Les revenus coloniaux doivent d'ailleurs contribuer à *accroître le trésor* de l'Angleterre. L'éviction définitive de cette doctrine d'accaparement, pour lente qu'elle ait été, est un fait, tout comme sa longue durée. Combien pourtant de nos historiens savent gré à la Grande-Bretagne des efforts qu'elle a faits pour l'écarter, et donc de l'autonomie relative qu'elle a fini par nous consentir?

Cependant, ses efforts sont d'autant plus méritoires que cette évolution politique paraissait entraîner une révolution économique incompatible avec les intérêts commerciaux d'Albion. Devant ce nouveau danger deux écoles, depuis longtemps aux prises en France, se dressèrent aussi sur les rives de la Tamise. Il s'agissait de savoir ce qui adviendrait des richesses coloniales. Leur appliquerait-on la théorie du *libre-échange*, tant prêchée par Cobden? Leur permettrait-on d'entrer en franchise, sans redevances, dans les ports anglais, pour y faire une concurrence illimitée aux produits des Îles britanniques? Ou bien, comme le réclamait Smith, opposerait-on à leur envahissement le rempart solide de la *protection* et fermerait-on les ports anglais aux denrées coloniales? La doctrine de Cobden semblait la ruine du commerce anglais; celle de Smith, l'oppression du trafic colonial, du trafic canadien en particulier. Nos historiens ont-ils le droit de ne pas comprendre les hésitations de l'Angleterre aux prises avec des doctrinaires qui la menaçaient tous deux, les uns chez elle, les autres au dehors? Et ne peuvent-ils l'excuser de n'avoir pas saisi tout de suite ce que nous commençons à peine à percevoir: que la saine économie réclame l'équilibre entre un libre-échange mitigé et une suffisante protection?

¹⁰ Gérin-Lajoie: *Dix ans au Canada*, p. 604.

S'ils exigent d'elle une conduite que dans les mêmes conditions il ne leur serait pas venu à l'idée de tenir eux-mêmes, la raison n'est-elle pas qu'ils oublient la différence entre le tempérament anglais et le tempérament français ou plutôt canadien-français? En face d'une politique à adopter, ce qui nous préoccupe avant tout, c'est *la sauvegarde de l'honneur dans le respect de la justice*. L'Anglais songe d'abord à *satisfaire son intérêt, en respectant la justice autant que possible*. Dans un conflit entre l'honneur d'une part et l'intérêt de l'autre, généralement nous opterons pour l'honneur; l'Anglais, pour l'intérêt. Est-ce à dire que jamais nous ne marierons le droit avec l'intérêt, mais toujours avec l'honneur? que l'Anglais l'associera toujours avec l'intérêt et jamais avec l'honneur? Il serait futile de le prétendre. Sans doute la morale de l'intérêt a plus de chances de sacrifier le droit que la morale de l'honneur. Mais qui empêche l'une comme l'autre de s'allier avec le respect du droit? Or, quelques reproches que nous ayons à adresser là-dessus à l'Angleterre¹¹, la justice nous oblige à reconnaître qu'elle a su souvent unir les deux morales. La même justice nous contraint de nous demander si la France y a toujours réussi. La seule possibilité d'une question pareille devrait tempérer la vivacité de nos récriminations. La réponse, faisant la part du juste à chacun, rendrait plus solide la vigueur de nos plaintes.

Ces plaintes, aucun rouage de notre organisme colonial ne les a plus souvent occasionnées que celui de l'administration. Nos historiens insistent avec raison sur les vices des régimes constitutionnels qui nous furent successivement accordés par Albion. Si elle ne nous a pas donné satisfaction du premier coup, ne serait-ce pas encore le fruit de la lenteur avec laquelle certaines idées, pour nous élémentaires, parvenaient jadis à s'infiltrer dans les esprits? Encore aujourd'hui, la France ne comprend l'administration coloniale que comme *un prolongement de l'administration métropolitaine*. Au contraire, s'il lui a fallu près de cent ans (1760-1840) pour y parvenir, du moins l'Angleterre s'est faite à cette idée de notre Bédard que "ce qui est bon pour elle doit être bon pour ses colonies". Elle a compris que, si le parlementarisme uni à la royauté sied au pays de la Grande Charte, l'analogue de ce régime, ou la res-

¹¹ Personne n'y a mis chez nous plus de verdeur, appuyée sur plus de faits, que M. J.S. Ewart, d'Ottawa, dans ses *Kingdom Papers* et ses *Independence Papers*.

ponsabilité ministérielle avec un gouverneur irresponsable, convient aux contrées qui relèvent de sa puissance.

Notre histoire constitutionnelle est le récit palpitant des efforts accomplis par les hommes d'Etat canadiens pour faire accepter par ceux de la Grande-Bretagne cette analogie. Bédard, dès 1802, a beau dire qu'"il nous faut un petit ministère, comme l'Angleterre en a un grand"; Papineau fils a beau prétendre que "le Canada doit disposer de ses deniers comme l'Angleterre dispose des siens". Malgré l'évidence de ces rapprochements, Russell fait son coup d'Etat de 1837 et Durham, dans son *Rapport* de 1839, affirme que "le Canada n'est pas encore prêt à prendre en mains la gérance de ses propres affaires" et qu'"il faut attendre qu'il soit prêt". Cette conviction, courante alors en Angleterre, explique la double lutte qui résume toute notre histoire constitutionnelle: le problème de la responsabilité ministérielle, la question des subsides. Le *King can do no wrong* et le *No taxation without representation* sont, aux yeux des Anglais d'Angleterre jusqu'à 1840, des maximes applicables à la seule métropole et non à la colonie. Quand on se rappelle ce fait, on comprend, si on ne leur pardonne pas, qu'ils aient maintenu jusqu'à 1840 et même jusqu'à 1867 leur emprise sur la colonie.

N'est-ce pas le rôle de nos professeurs, comme de nos écrivains, d'expliquer ainsi les événements qui composent la trame de notre vie passée? Malheureusement, trop de nos historiens voudraient qu'autrefois nos ancêtres eussent possédé nos vues claires d'aujourd'hui. Ils ne distinguent pas entre notre tour d'esprit et celui qui caractérise soit les Anglais d'hier soit ceux d'à présent, soit les Anglais d'outre-mer soit les Anglo-Canadiens nos émules. Il leur manque le sens de la différence entre les races.

III

A quelles méprises dans l'expression et dans l'appréciation des faits cette indigence peut conduire, on s'en rend compte facilement quand, après avoir lu l'histoire *explicative* de certains de nos historiens, on parcourt l'histoire *combative* de certains autres. Cette indigence, et c'est le principal de ses résultats, fait prêter à tous les gestes de l'Angleterre, même les plus justifiés par la prudence politique, le caractère d'une infamie, qui plus est, d'une infamie déli-bérée. On explique les concessions d'Albion par la seule crainte des révoltes. On exagère même la portée de ses lois, pour leur don-

ner la valeur d'une persécution. On attribue enfin au pouvoir métropolitain lui-même la conduite parfois méprisante de ses administrateurs coloniaux ou des simples sujets de ses colonies. Veut-on des exemples?

Qu'on se rappelle d'abord la réputation faite par nos premiers historiens à Haldimand, à Carleton, même à Murray.

Dans les *Actes* des capitulations, l'Angleterre emploie deux formules: ses nouveaux citoyens "deviennent sujets du roi"; elle leur concède le libre exercice de la religion catholique "dans la mesure où le permettent les lois de la Grande-Bretagne". Nos historiens ne font que de comprendre que la première expression a pour équivalent cette autre, apparemment très juste: "ils sont soumis à toutes les lois anglaises qui ne gênent pas leur administration intérieure et conservent celles de leurs lois françaises qui concordent avec une saine administration de la colonie." Il a fallu de même attendre jusqu'à récemment pour voir traduire la deuxième formule par cette phrase que Marriott insérait dans son *Rapport* de 1763: "A mon avis, le culte peut et devrait être toléré, tandis que les doctrines ne peuvent être admises."¹² Nos traités d'apologétique ne parlent pas autrement, au chapitre de l'intolérance doctrinale et de la tolérance civile. Les protestants seraient-ils des persécuteurs parce qu'ils nous retournent avec une conviction sincère la doctrine que nous leur appliquions avec tant de raison?

Jusqu'à dernièrement on attribuait à l'Angleterre l'intention saugrenue de faire apostasier toute notre population. M. Chapais, le premier, croyons-nous,¹³ a remis les choses au point. Il a distingué les serments de suprématie des serments "d'abjuration" et démontré que la réprobation réclamée par ceux-ci concernait seulement les prétentions royales des Stuarts, donc ne s'appliquait pas au domaine religieux.

Quatorze ans après la conquête, en 1774, l'Angleterre nous accorde l'*Acte* de Québec, remarquable par ses concessions religieuses, civiles et politiques. Il ne manque pas d'historiens qui, constatant la postériorité de l'*Acte* par rapport à la révolution américaine, voient dans celle-ci — *post hoc, ergo propter hoc* — la cause unique de celui-là. Depuis surtout l'argumentation de M. Chapais,¹⁴

¹² Pagnuelo: *Liberté religieuse au Canada* — Chapais: *Cours d'histoire*, V. I, 2e conférence.

¹³ *Nouvelle-France*, XIII, 4, avril 1914 — *Cours d'histoire*, ibid.

¹⁴ *Cours d'histoire*, V. I, 5e conférence.

nous commençons à l'admettre: si les embarras de la révolution américaine atténuaient pour une part les rigueurs d'Albion, d'autres raisons, beaucoup plus impérieuses, beaucoup plus nobles surtout, que la crainte motivèrent ses concessions.

Nous avons dit ailleurs¹⁵ notre pensée sur l'interprétation que l'on donne couramment au mot célèbre de lord Durham: "Ils (les Canadiens français) sont un peuple sans histoire et sans littérature". Le caractère du noble lord, tout autant que le contexte, ne permet pas, selon nous, de croire que l'auteur du rapport de 1839 a pu associer à la vérité relative qui termine sa phrase l'absurdité absolue par laquelle on voudrait qu'il l'ait commencée. Nous croyons retrouver dans cette interprétation un fruit de l'état d'esprit, latent dans ce cas, que nous signalons. Nous croyons de plus, quoi qu'en pense notre ancien élève le distingué Père Farley,¹⁶ n'avoir pas "oublié de fournir des arguments" à l'appui de notre opinion qui est pour lui "nouvelle et surprenante".

Dans le même ordre d'idées, s'il n'y avait pas là, au lieu d'histoire, que de la poésie au mauvais sens du mot, nous relèverions aussi la bourde colossale que Fréchette a commise, à propos du soulèvement de 1837, dans sa synthèse de *Notre Histoire*.¹⁷

Au sujet de notre langue, deux faits surtout provoquent l'ire de nos historiens. Racontant la discussion qui passionna le parlement de Québec en 1793, ils donnent l'impression que Richardson aurait voulu priver toute la population française du droit de parler son idiome. Pourtant, les textes sont précis: il s'agissait de n'accorder de valeur légale qu'au texte anglais des délibérations de la Chambre.

On souligne avec raison le geste de Lafontaine qui, au parlement de Kingston en 1842, refuse de prononcer en anglais son premier discours. Mais on le considère comme une protestation contre une loi impériale qui aurait proscrit le français des débats de l'Assemblée. Or, une telle loi n'a jamais existé. Celle qu'on invoqua parlait seulement des documents écrits;¹⁸ et encore, si l'original des pièces devait être anglais, on autorisait néanmoins l'usage d'une traduction française. Le document ne fait aucune allusion à le

¹⁵ Autour d'un mot fameux (*Revue canadienne*, août 1917).

¹⁶ *Enseignement secondaire au Canada*, avril 1925, page 195.

¹⁷ Garneau, 4e édit., 4e vol. et *Légende d'un peuple*.

¹⁸ *Acte d'Union* de 1840, art. 41 (Houston: *Constitutional Documents*, surtout la note à cet article).

langue des débats; d'ailleurs nos députés les avaient toujours soutenus en français depuis 1793. La réponse très opportune de Lafontaine condamnait non pas la *bureaucratie* anglo-canadienne, encore moins la tyrannie anglaise, mais l'intempestive interpellation d'un ultra-loyal.¹⁹

Il n'est pas de problème national comparable à celui que pose l'histoire de l'Acadie pour égarer notre jugement et exaspérer nos antipathies. L'Angleterre étant la première intéressée à se gagner le cœur des Acadiens, il semble étrange dès l'abord qu'elle ait conduit toute sa politique de façon à se les aliéner à jamais. Aussi est-on amené tout naturellement à faire retomber sur les soudards anglais du Nouveau-Monde la responsabilité des mesures inhumaines qui furent appliquées à l'Acadie, entre 1713 et 1755 surtout. N'y a-t-il pas pourtant des historiens, par ailleurs très estimables, qui se sont évertués à charger de ce fardeau la métropole elle-même? L'Angleterre y a-t-elle perdu et la vérité historique y a-t-elle gagné? *L'Acadie* d'Edouard Richard fournit de bonnes raisons pour répondre non.

De l'état d'esprit qui anime ces historiens peu d'hommes d'Etat ont eu à souffrir autant que ceux qui rédigèrent notre constitution présente. On reproche à l'*Acte* de 1867 de n'être pas parfait. Il ne prévient pas tous les conflits entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, entre les autorités d'une province et celles d'une autre. Il est même parfois impuissant à faire respecter les droits des minorités. Tout cela est l'évidence même. Mais, si le fait est vrai, les *Pères* de la Confédération en sont-ils responsables? Pourquoi leur imputer certains incidents postérieurs à un *Acte* qui, d'après leur conviction, devait assurer justice à tous? Ces incidents, ils ne tiennent en rien à l'*Acte* lui-même; ils découlent de l'ignorance, de l'étroitesse d'esprit ou de l'intolérance, de ceux qui ont appliqué une constitution parfaite aux yeux de ses auteurs. Les *Pères* ont adopté ce que leur dictaient comme étant le meilleur des lumières qu'ils avaient à leur époque. Ils ont posé le principe de justice qui devait dirimer et même prévenir les conflits. Si ces conflits existent quand même, à quel titre leur en faire un grief? N'est-ce pas beaucoup qu'ils aient réussi à museler le dogue torontonien? Après avoir assuré une large mesure de justice, leur fallait-il déchirer leur constitution parce qu'ils n'obtenaient pas justice entière? En la pro-

¹⁹ Gérin-Lajoie: *Dix ans au Canada*, p. 124.

clamant malgré ses lacunes, ils suivaient d'avance la conduite que Léon XIII devait un jour tracer aux Manitobains. Le grand Pape de l'ordre social invitait ceux-ci à réclamer tous leurs droits; mais il les engageait à profiter dans l'intervalle des tranches de liberté scolaire qu'on voulait bien leur servir. Par là il excusait implicitement les *Pères* d'avoir aimé mieux "mettre au monde un fils infirme que de conduire au tombeau un enfant mort-né".

* * *

Ces exemples, empruntés à l'histoire de notre régime anglais, tout comme ceux que nous avons tirés des annales de notre régime français, aideront-ils à faire comprendre, sinon à justifier, notre prétention? Elle revient à ceci:

Nos historiens, écrivains et professeurs, ont non seulement le droit, mais le devoir de blâmer, quand elle est fautive; la conduite de leurs personnages, peuples ou individus. — Dieu merci, leur sens historique fut rarement en défaut sous ce rapport; et leur sens moral leur fit découvrir de solides raisons à l'appui de leur verdict. — Mais ils ont pareillement le devoir, en réprouvant le mal, d'en retracer la genèse. Ils doivent, pour en prévenir le retour, étudier l'état d'esprit des nations ou des hommes qui le commirent. Ils doivent expliquer par là que ces nations ou ces hommes, en suivant une politique à nos yeux répréhensible, crurent accomplir un bien, du moins subordonner des intérêts secondaires à un intérêt pour eux de premier ordre.

Par cette façon de procéder, nos historiens auront grande chance d'être plus justes. Après avoir établi que leurs acteurs se sont trompés souvent; après avoir proclamé que ces mêmes acteurs ont été trompés plus souvent encore, ils devront reconnaître que leurs personnages n'ont trompé ni toujours ni surtout volontairement. Pareille constance dans l'erreur serait d'ailleurs invraisemblable, chez des esprits d'ordinaire de premier plan. Ces hommes obéissaient à des convictions — appelons-les des préjugés si l'on y tient — qui ne sont plus les nôtres. Ils croyaient sauvegarder l'avenir en affermissant à leur façon le présent, comme leurs devanciers avaient constitué le présent en gouvernant à leur façon le passé.

En pratiquant ainsi *le sens de la différence entre les époques et les races*, nos historiens expliqueront, tout en la corrigeant quand elle fut erronée, la conduite de leurs héros. Ils cultiveront le sens qui

faisait regretter à ces personnages les erreurs de ceux qu'ils remplaçaient, le sens qui les engageait à s'en prémunir.

Toute la leçon qui se dégage, à notre profit, de cette étude est celle-ci: la nécessité de considérer, dans l'enseignement comme dans la rédaction de l'histoire, les *points de vue* où se trouvaient placés les acteurs des faits, drame mondial ou simplement tragédie canadienne.

Chanoine Emile CHARTIER,

*Vice-recteur et doyen de la Faculté des lettres
à l'Université de Montréal.*

LA SCIENCE SOCIALE EN HISTOIRE

(Communication faite à la "Semaine d'histoire du Canada", sous les auspices de la Société historique de Montréal, le 25 novembre 1925.)

S'il faut en juger par ce qui se passe depuis quelques jours au foyer de la Société historique de Montréal, l'histoire retient encore aujourd'hui un bon nombre d'adorateurs, de prétendants. Pourtant, cette "jeune" personne commence à prendre de l'âge.

Hérodote, qui naquit près de cinq cents ans avant l'ère chrétienne, passe pour en être le père; il en est plutôt l'aïeul ou le bisaïeul, puisqu'il a précédé d'une génération seulement le grand Thucydide, et de deux générations l'*Abeille attique*, Xénophon, auteur de l'*Anabase*.

Or ce même Xénophon, ancêtre de l'histoire, fut aussi un précurseur de la science sociale, puisqu'il a écrit la *Cyropédie*, règles pour la conduite du fondateur d'empire; puisqu'il a écrit l'*Economique*, ou l'*Art de conduire une maison*, de qui est bien le commencement de toute science sociale; et puisqu'il a monographié les républiques de Sparte et d'Athènes.

Contemporain de Xénophon, Platon, le divin Platon, a laissé d'admirables dialogues philosophiques roulant sur les questions sociales, et notamment celui de la *République*, que Cicéron, trois siècles plus tard, devait reprendre pour en tirer son propre chef-d'œuvre du même nom.

Enfin, cent ans après Hérodote, et encore trois cent quatre vingt-quatre ans avant l'ère chrétienne, naissait Aristote, génial auteur du premier traité scientifique sur les formes de gouvernement, et dont Montesquieu devait tirer si grand parti dans son *Esprit des lois*, il y a cent soixante-dix-sept ans. Peu importe après tout que la *Politique* des Grecs et des Romains se soit, suivant la réflexion de Seeley, renfermée dans le cadre d'une administration municipale. La Cité pour eux n'était-elle pas ce qu'est l'État pour nous modernes?

Bref, il nous faut bien reconnaître que la science sociale est la sœur de l'histoire, à moins qu'elle n'en soit la fille ou la petite-fille. En tout cas la parenté est étroite; les origines se confondent. Voilà pour le côté matériel. Quant aux affinités spirituelles, personne

ne sera surpris de m'entendre affirmer l'existence entre ces deux ordres d'études d'une relation très étroite.

C'est le même champ, celui des actions humaines, qu'elles exploitent toutes deux, bien que par l'emploi de procédés, et en se plaçant à des points de vue, un peu différents. La science sociale observe de prime abord des faits actuels et s'applique à en dégager la liaison de cause à effet. L'histoire va directement aux faits anciens, qu'elle se borne parfois à exposer dans leur ordre chronologique, sans se soucier beaucoup d'en tirer les matériaux d'une construction sociologique. Mais tout de même ces faits sont similaires, qu'ils soient recueillis par l'observateur social ou par l'historien.

Dès lors ces deux classes de chercheurs sont à même de se prêter mutuellement secours. Bien plus, ils ne sauraient sans grave inconvénient se passer les uns des autres. Le sociologue qui voudrait s'en tenir à la connaissance du présent écourterait par trop sa vision de la réalité; l'historien qui resterait dans l'ignorance des constatations de la science sociale restreindrait singulièrement la portée de ses travaux.

Dans la *Nomenclature des faits sociaux* que mon maître Henri de Tourville a rédigée à la suite d'une patiente analyse de l'œuvre de Frédéric LePlay, véritable anatomie du corps social, le neuvième casier est consacré aux *Phases de l'existence* de la famille ouvrière, c'est-à-dire à son Histoire; et le vingt-quatrième casier, qui en est l'avant-dernier, a pour rubrique l'*Histoire de la race*. C'est indiquer clairement, d'abord, que le sociologue ne saurait faire abstraction du passé; c'est dire, aussi, que l'étude des origines fait bien de s'éclairer au préalable d'une investigation méthodique de l'état social présent.

Cette vérité apparaîtra plus nettement à ceux qui voudront bien me suivre dans l'exposition succincte que je vais faire des procédés généraux de la science sociale.

Le premier pas dans la constitution de toute science, c'est la détermination exacte de son Objet. En d'autres termes, il faut se rendre compte avec précision de ce qui constitue l'ordre de faits que l'on veut étudier. En ce qui regarde la science sociale, cette détermination a été faite, — empiriquement, il est vrai, — mais de très heureuse manière, par Frédéric LePlay, lorsqu'il inaugura, il y a soixante-quinze ans, la pratique des monographies de familles ouvrières suivant un questionnaire uniforme.

La famille ouvrière, au sens le plus étendu (celle qui vit direc-

tement du travail de ses mains), voilà bien la cellule sociale, l'organe élémentaire où se répercutent toutes les influences, tous les facteurs de bien-être ou de malaise qui se donnent carrière au sein de la société. C'est chez elle assurément que l'observateur social doit ouvrir son enquête.

Mais la Famille ouvrière quelque importante, quelque fondamentale soit-elle, n'est pas seule. Il faut tenir compte de l'action d'autres types de famille, d'autres classes de groupements sociaux. Henri de Tourville s'en rendit compte à la lecture des œuvres de LePlay et de ses collaborateurs. Issu d'une vieille famille normande, Henri de Tourville, après avoir passé par la faculté de droit, par l'École des chartes, par Saint-Sulpice, après avoir été quelque temps vicaire à Saint-Augustin, fit la connaissance de LePlay, devint son admirateur. Chargé par son nouveau maître de l'enseignement de la science sociale à Paris, et à cette fin mettant en œuvre les ressources d'un esprit très averti et très pénétrant, il fut amené à formuler de l'Objet de la science sociale la définition compréhensive que voici:

La science sociale a pour objet les conditions ou les lois des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité.

Le premier pas est fait, quel sera le suivant? Il ne suffit pas, en effet, d'avoir l'idée nette, scientifique de la chose à étudier; il faut aussi savoir comment s'y prendre pour bien connaître cette chose. Si l'on admet que la science sociale est la science des groupements humains, lesquels sont à la fois très nombreux et très divers, il faudra bien admettre que nous n'avons pas trop de toutes nos facultés pour en acquérir une connaissance suffisante. L'observation, l'analyse, la comparaison, la classification, l'abstraction, la logique, tous nos sens, toutes les ressources de notre esprit seront tour à tour ou toutes ensemble appelées à intervenir.

Comme il s'agit d'observer des groupements sociaux dans leur état présent surtout, l'observation pourra être directe, et elle devra l'être autant que possible, afin de mieux éviter le danger d'erreur ou de déformation que présente toute interposition d'un nouveau médium cérébral.

L'observation devra être monographique, c'est-à-dire porter intégralement et se centraliser sur un seul exemplaire concret de groupement à la fois. Cela aura l'avantage non seulement de faciliter la tâche, en permettant à l'observateur de concentrer son effort

sur un sujet mieux à sa mesure et à sa portée, mais aussi de prévenir toute mutilation de la réalité vivante. Car on s'exposerait aux confusions les plus fâcheuses si l'on tentait de décrire les phénomènes sociaux un peu à l'aventure, sans les rattacher aux groupements particuliers d'où ils émanent.

Enfin, l'observation doit être méthodique, ce qui veut dire qu'elle doit porter successivement sur tous les groupements en cause, sur tous leurs caractères distinctifs, dans l'ordre du simple au composé, sans rien omettre de ce qui est explicatif, sans s'arrêter jusqu'à ce que se dégage nettement la conception lumineuse d'un tout organisé et fonctionnant en conformité des lois et des besoins de sa nature propre.

On doit se rendre compte maintenant de la nécessité d'une Nomenclature des faits sociaux pour guider l'observateur, surtout l'observateur inexpérimenté, pour lui indiquer les recherches à faire, les groupements à analyser et caractériser. Une telle nomenclature ne saurait évidemment être le produit de l'imagination même la plus brillante; elle ne saurait s'improviser du jour au lendemain. Il a fallu le travail suivi de plusieurs générations d'observateurs et de penseurs pour permettre de la porter au point d'élaboration où nous la trouvons aujourd'hui.

LePlay, à qui nous devons cette vue éclairante du groupement phénomène central et organe élémentaire et constant du corps social, n'a jamais élaboré de nomenclature proprement dite. Et même, au début de ses recherches, il n'avait pour le guider que les lumières du sens commun et de la tradition dans son milieu rural, catholique et français, ou encore celles provenant de sa formation professionnelle spéciale d'ingénieur des mines. La monographie de LePlay se composait essentiellement d'un état des dépenses et des recettes de la famille ouvrière. Ce budget domestique, formant comme l'arête centrale de la monographie, était précédé d'indications sommaires sur la situation de cette famille, sur les moyens et le mode de son existence; et il était suivi de considérations plus ou moins étendues sur certains caractères saillants de l'organisation sociale ambiante.

Lorsque vingt-cinq ou trente ans après l'inauguration par LePlay du procédé des monographies de familles ouvrières, l'abbé de Tourville fut amené, pour les fins de son enseignement surtout, à dresser une nomenclature sociale, il avait à sa disposition, outre les directives générales dont avait bénéficié son maître, les résultats

positifs des enquêtes conduites entre temps par l'auteur des *Ouvriers européens* et ses collaborateurs des Unions de la paix sociale et de la Société d'économie sociale de Paris.⁽¹⁾

Henri de Tourville en fabriqua un merveilleux outil pour la dissection du corps social. Aussi, la mise en œuvre de cette lumineuse nomenclature, sorte d'alphabet de la science sociale, avec ses vingt-cinq compartiments et ses quatre cents termes, devint-elle aussitôt, entre les mains d'une pléiade de jeunes, la cheville ouvrière d'un progrès des études rapide et remarquable.

Ce progrès a pris successivement plusieurs formes; enseignement de la science sociale plus méthodique, plus éclairant et formateur; extension du champ des recherches, multiplication des monographies sociales; réunion et coordination de nouveaux matériaux; enfin, élaboration ultérieure de la nomenclature, en vue de la tenir au courant de l'avance scientifique qu'elle avait elle-même rendue possible et provoquée et de lui faire ainsi prêter une aide encore plus efficace à l'observateur, au chercheur, surtout en milieu complexe.

Mon excellent ami Philippe Champault, de Châtillon-sur-Loire, un des ouvriers les plus dévoués et les plus utiles de la science sociale, — nous avons eu la douleur de le perdre il y a déjà onze ans, — a été un des premiers à sentir le besoin de certaines modifications à la nomenclature première. Chargé naguère par Henri de Tourville lui-même de préparer un manuel de science sociale, il a publié sur le sujet de la méthode plusieurs fascicules d'une lecture singulièrement instructive: *Types familiaux*, *Pages de méthode*, *L'étude du groupement à partir de la fonction*, *La science sociale d'après LePlay et de Tourville*.

Il en est résulté une discussion parfois assez animée au sein de l'école entre tenants et critiques des changements proposés, qui a suscité l'expression de vues fort diverses et intéressantes.

Moi-même dans mon lointain Canada, j'avais de bonne heure énoncé l'idée d'une nomenclature légèrement différente de celle du maître, non pas destinée à tenir lieu de la sienne, — c'eût été trop de présomption, — mais susceptible à l'occasion d'en être l'utile corollaire ou complément. J'en avais fait le sujet d'un mémoire lu en séance de la section française de notre société Royale le 26 mai 1909.

⁽¹⁾ *Les Ouvriers européens*, 6 volumes; *les Ouvriers des Deux Mondes*, 5 volumes, ainsi que de nombreux ouvrages de vulgarisation et de propagande

Ce mémoire, communiqué à un certain nombre de mes collègues en France, me valut de leur part quelques témoignages d'approbation, et surtout me gagna la chaude amitié et la vigoureuse coopération de Philippe Champault. Il serait trop long d'indiquer ici en quoi consistent ces changements et les raisons d'ordre général ou particulier qui les ont suggérés et déterminés. Qu'il suffise de dire une fois pour toutes qu'ils portent sur la forme plutôt que sur le fond, qu'ils laissent subsister dans son intégrité l'œuvre d'Henri de Tourville et n'ont d'autre fin que de la rendre plus accessible aux chercheurs, mieux utilisable par des gens pressés, comme nous sommes tous plus ou moins.

Puisque la science sociale, aux termes mêmes de la définition donnée par Henri de Tourville, est la science des groupements humains, une nomenclature qui, tout en s'inspirant étroitement de la nomenclature première, serait au premier chef à base de groupements sociaux, doit bien avoir sa raison d'être, comme aussi présenter certains avantages pratiques. La Nomenclature d'Henri de Tourville nous permet de mettre en lumière quinze grandes catégories de groupements sous les rubriques suivantes:

FAMILLE, ATELIER, COMMERCE, PROFESSIONS LIBÉRALES, ÉCOLE, ÉGLISE, VOISINAGE, ASSOCIATIONS, COMMUNE ou PAROISSE; UNION de COMMUNES, ou COMTÉ; PAYS membre de la Province, ou district; CITÉ, PROVINCE, ÉTAT, ÉTRANGER.

C'est la première pièce de la Nomenclature, qui en comprend six en tout. La seconde pièce consiste en une clef analytique applicable à tout groupement. Il ne suffit pas, en effet, de discerner, comme le simple sens commun nous permet presque de le faire au pied levé, quinze grandes catégories ou espèces de groupements et de les étiqueter dans leur ordre logique ou naturel. Il faut encore savoir ce qui se cache sous ces étiquettes. En d'autres termes, il faut savoir analyser le groupement social, le résoudre en ses éléments constitutifs, afin d'arriver à le bien caractériser.

Quels sont donc les éléments essentiels du groupement? Certes ces éléments figurent tous dans la Nomenclature d'Henri de Tourville, mais ils n'y sont pas tous en pleine lumière. C'est à propos de la Famille qu'ils sont le plus particulièrement spécifiés. Que l'on se donne la peine de les bien dégager, et l'on aura du coup une clef analytique applicable à l'étude de tout groupement social.

Cette Clef analytique générale, la voici avec ses six grandes divisions:

1) Personnel	{ dirigeant; actif; auxiliaire; dirigé; passif;
2) Fonction	{ objet; étendue; mode d'exercice;
3) Moyens d'existence	{ directs; indirects;
4) Mode d'existence	{ prospérité; malaise, souffrance;
5) Phases d'existence	{ origines; évolution;
6) Relations avec les autres groupements	{ concordantes; action convergente; prépondérante; discordantes; action divergente; subordonnée.

Le *Personnel*, c'est à la fois la forme et le fond du groupement; c'est le matériel humain qui le compose, et il est de deux ou trois sortes, l'un actif, dirigeant, l'autre auxiliaire, sinon simplement passif, ou dirigé.

La *Fonction* est la raison d'être du groupement, le besoin d'ordre social auquel il répond. Cette fonction peut être principale ou accessoire, elle peut être bien, ou médiocrement ou mal remplie. C'est la fonction essentielle de chaque groupement qui, en général en détermine l'esprit et en règle la conduite.

Les *Moyens d'existence* du groupement, qu'ils soient directs ou indirects, sont parmi les caractères les plus importants à faire connaître. Ils influencent le mode d'exercice de la fonction et se répercutent parfois sur la manière d'être et l'existence tout entière du groupement.

Le *Mode d'existence* du groupement, plus ou moins conditionné par ses *Moyens d'existence*, nous permet de juger aussi de la bonne organisation du groupement et de la valeur de son personnel par le degré de bien-être ou de souffrance, de prospérité ou de malaise qu'il manifeste.

Les *Phases de l'existence*, c'est, en somme l'histoire du groupement, ses origines et ses transformations successives. On voit ici comme l'histoire est intimement mêlée à la science sociale, puisqu'elle figure comme partie intégrante du procédé d'analyse et de caractérisation de tout groupement. Même, de l'avis de Philippe Champault, dont l'expérience était grande en la matière, c'est par l'examen des phases de l'existence d'un groupement que l'on peut arriver le plus promptement et le plus sûrement à se rendre un compte exact de sa valeur sociale. Les phénomènes nous y apparaissent à l'état dynamique, tandis que les autres compartiments ne nous les laissent voir qu'à l'état statique ou de repos.

Une fois le groupement bien connu en lui-même, examiné dans toutes ses parties, sous tous ses aspects, il ne reste plus qu'à l'observer dans ses *Relations avec les autres groupements*. Son rôle peut être dominant ou subordonné, son influence, grande, médiocre ou presque nulle, son action peut ou corroborer ou contrecarrer celle d'autres groupements. Tous ces faits, tous ces caractères, sont à noter et à signaler.

Après la liste des grandes catégories ou espèces de groupements, après la Clef analytique générale applicable à tout groupement, la nécessité d'une troisième opération s'impose: la détermination des éléments constitutifs, non pas du groupement en général, mais de chaque grande catégorie ou espèce de groupement. Ce travail, je l'ai exécuté en m'aidant le plus possible de la Nomenclature d'Henri de Tourville. Il fournit des clefs analytiques applicables à l'une ou l'autre des quinze catégories de groupements spécifiques.

Je ne saurais songer à vous imposer la lecture de tous ces petits tableaux, dont l'observateur novice a pourtant besoin pour ne pas se perdre dans le dédale des phénomènes sociaux. Je me bornerai à vous soumettre comme exemple le détail de la Clef analytique du groupement Famille. Mais je compte avoir assez prochainement pour distribution la série des clefs analytiques applicables à la dissection des diverses grandes catégories de groupements sociaux.

Au tableau ci-dessous des principaux éléments analytiques de la Famille, les chiffres en marge des accolades se réfèrent aux six

divisions de la Clef analytique générale présentée il y a un instant.

LA FAMILLE.

- | | | | |
|---|---|--|--|
| 1 | { | Père, mère; célibataires;
Enfants; vieillards, infirmes. | |
| 2 | { | <div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> Perpétuité de la race

 Prospérité du groupe
et des individus </div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> {
 procréation d'enfants;
 subsistance des membres du groupe.

 paix au foyer;
 éducation des enfants. </div> | |
| 3 | { | Ressources provenant de l'exercice d'un art usuel;
" " de l'exercice d'un commerce;
" " de l'exercice d'une profession libérale;
" " d'un emploi public;
" " de propriétés, de placements, d'épargnes;
" " du salaire. | |
| 4 | { | Nourriture;
Habitation;
Vêtements;
Hygiène;
Récréations. | |
| 5 | { | Origines;
Survenances notables;
Perturbations. | |
| 6 | { | Action exclusive;
Influence prépondérante;
Rôle effacé. | |

La composition du groupement familial, toujours très variable et qui tend à se restreindre sans cesse dans nos milieux complexes est ici indiquée en assez grand détail pour parer à toutes les éventualités.

Je pense n'avoir rien oublié dans la caractérisation générale de la fonction essentielle de la Famille. Le salut de la race, préoccupation constante et dominante de tout groupement familial digne de ce nom, ne va pas sans une assez nombreuse progéniture, assurée de la satisfaction de ses besoins tant matériels que spirituels, les

plus urgents. Le bien-être du groupe et des individus est inséparable du règne de la paix au foyer et de la bonne éducation des enfants. Et ici Education doit s'entendre dans le sens large, d'une part, de de formation morale et religieuse, et, d'autre part, de préparation aux devoirs de la vie et notamment à la conquête du pain quotidien.

Les moyens d'existence de la Famille peuvent varier très notablement depuis la récolte de productions spontanées, dans les sociétés simples, jusqu'au seul salaire en argent de l'ouvrier dans les sociétés compliquées; depuis le rendement d'une exploitation agricole ou minière, d'une entreprise de fabrication ou de transport, jusqu'aux bénéfices provenant d'un commerce, aux honoraires assurés par une profession libérale, aux appointements que comporte un emploi public. Ou bien, ils peuvent consister uniquement dans le revenu de propriétés, de placements, d'épargnes.

Bien que la famille ouvrière, quel que soit le genre de travail manuel dont elle vit, soit un élément plus fondamental et dès lors plus explicatif de l'ordre social, la famille bourgeoise présente parfois, elle aussi, un poste d'observation très favorable aux études sociologiques, pourvu qu'on ait soin de ne pas l'isoler de l'agrégat social dont elle forme partie intégrante.

Tandis que, dans le budget familial, les moyens d'existence représentent la recette, le mode d'existence, avec ses cinq subdivisions (Nourriture, Habitation, Vêtements, Hygiène, Récréations), représente la dépense, l'emploi que l'on fait des ressources diverses. Le mode d'existence, en général étroitement lié aux moyens d'existence de la famille, en est parfois assez indépendant pour avoir sa répercussion propre sur la vie sociale. Le bon emploi que sait faire telle mère de famille des ressources pourtant modiques que met à sa disposition un mari de situation humble peut avoir l'effet de relever singulièrement le niveau d'existence, le rang même des siens.

L'esprit de classe, dont le rôle est si grand dans certaines circonstances, se fonde presque autant, dans les milieux traditionnels surtout, sur la similitude des manières de vivre que sur l'égalité des fortunes. On a observé non sans raison que la pierre de touche de la classe sociale, ce sont les habitudes communes de vie. Ceux qui se nourrissent, se logent, s'habillent de la même manière, qui observent les mêmes prescriptions hygiéniques et qui, à l'occasion, peuvent partager les mêmes plaisirs, tous ceux-là sont ou ne tarderont pas à devenir de la même classe sociale.

Au pays des dictionnaires généalogiques, des histoires de fa-

milles et de paroisses, il serait oiseux d'insister sur la valeur des indications à tirer d'un examen des phases de l'existence. A noter, cependant, que pour les fins d'une étude sociale, il y aura lieu de trier et de coordonner les faits en vue de mettre particulièrement en relief l'influence sociale des origines, des survenances, des événements heureux ou malheureux, points tournants dans l'histoire de la famille ou de la race.

Les relations de la Famille avec les autres groupements sociaux sont aussi variables que la composition et l'organisation de son personnel ou que la nature de ses moyens d'existence. Par exemple, chez les pasteurs du Grand plateau central asiatique, la famille dite patriarcale comprend plusieurs ménages réunis sous l'autorité d'un ancêtre commun. Dès lors, dans l'isolement de la vie nomade sur la grande steppe, la famille tend à se suffire à elle-même et à exclure tout groupement auxiliaire.

Dans nos campagnes, la famille rurale, non pas précisément patriarcale, mais restée un peu communautaire tout de même, groupe parfois un personnel nombreux en mesure, lui aussi, de pourvoir à la plupart de ses besoins. Groupement mixte, à la fois Famille et Atelier, il ne se prête que médiocrement à la division du travail social et au développement d'organes ou d'institutions complémentaires, sauf celles d'un caractère religieux ou politique.

Par contre, dans nos grands centres de commerce et d'industrie, le rôle de la Famille se trouve considérablement diminué. Même cette fonction qui lui appartenait bien à l'origine, l'éducation de ses enfants, est devenue la plupart du temps affaire du milieu social plutôt que de la Famille. Cette restriction de la fonction familiale dans les divers milieux ne devra pas être perdue de vue par l'observateur social.

Déjà la simple application de la Clef analytique générale à la dissection d'une catégorie ou espèce particulière de groupements nous a laissé entrevoir un peu plus de la réalité sociale. On se rend compte que le même procédé d'analyse appliqué successivement aux quinze catégories de groupements spécifiques aboutit à de nombreuses constatations de fait qu'il n'est guère possible de passer en revue pour le moment, mais qui sont de nature à préparer l'observateur à de nouvelles découvertes.

Cependant, la Liste des groupements spécifiques, la Clef analytique générale du groupement et la Série des éléments constitutifs des diverses espèces de groupements ne sont pas la Nomencla-

ture complète, comme je la conçois. Elles n'en sont que la moitié.

En effet, les grandes catégories de groupements sociaux, que nous avons distingués au nombre de quinze, correspondent à la notion d'espèce en botanique et en zoologie: leur concept se calque étroitement sur l'être concret, le fait central, que l'on saisit de prime abord. L'esprit, par une opération subséquente, les résout en leurs éléments constitutifs, les rattache à des groupements abstraits supérieurs, c'est-à-dire plus compréhensifs, et, d'autre part, avec le secours de l'observation, les sectionne artificiellement en variétés ou sous-variétés, groupements inférieurs à l'espèce, c'est-à-dire moins compréhensifs qu'elle.

La quatrième pièce de la Nomenclature sera donc un Tableau des classes, ordres et espèces de groupements sociaux, comme il suit:

CLASSES, ORDRES ET ESPÈCES DE GROUPEMENTS:

Société	Vie privée	fondamentale	Famille
			Atelier
		auxiliaire	Commerce
			Professions libérales
			Ecole
			Eglise
	collective		Voisinage
			Associations
	Vie publique	locale	Commune
			Union de communes
			Pays membre de la province
		centrale	Cité
			Province
		extérieure	Etat
			Etranger

C'est de toute la Nomenclature la partie la plus abstraite et la moins éclairante peut-être. Pourtant, elle a bien encore son utilité comme moyen de caractérisation ultérieure des diverses

espèces de groupements et afin de permettre de les mieux situer dans l'ensemble du corps social.

Et maintenant, voici en quels termes je m'exprimais dans mon mémoire de 1909 soumis à la Société Royale du Canada:

"Si l'on veut que le progrès de la science soit continu, si l'on veut que chaque nouvelle génération d'observateurs ait pleinement le bénéfice des découvertes des devanciers, ne soit pas exposée à recommencer inutilement leur œuvre, il est nécessaire d'insérer comme cinquième et sixième pièces de la nomenclature, une clef pour la classification des groupements plus petits que l'espèce, ainsi qu'une description sommaire de ces groupements."

La cinquième pièce de la Nomenclature sera donc une clef pour le classement des groupements sociaux plus petits que l'espèce c'est-à-dire des variétés ou sous-variétés. Cette clef, je la trouve toute faite dans une des dernières œuvres d'Edmond Demolins, *la Classification sociale*. Elle est fondée sur ce double caractère très distinctif des sociétés humaines: communautarisme, particularisme. D'une part, les sociétés dans lesquelles l'individu est plus ou moins dominé par le groupe, et, par contre, tend à s'appuyer sur lui en toute circonstance; d'autre part, les sociétés, où s'est développée l'aptitude du particulier à se tirer d'affaire par lui-même, sans pour cela rompre les cadres de son milieu social.

Cette clef pour le classement des variétés sociales, on va la trouver ci-après, très légèrement modifiée, et seulement dans un ou deux de ses termes:

Variété	I. Communautaire: 1°, stable, 2°, instable, 3°, ébranlée;
	II. Particulariste: 1°, originaire, 2°, mitigée, 3°, développée.

Quant à la sixième et dernière pièce de la Nomenclature, la série des Variétés observées, avec leurs caractères distinctifs, je me contenterai d'indiquer ici le détail du compartiment relatif à la Famille, mais l'ébauche, — car ce ne saurait être autre chose, — que j'avais consignée dans le mémoire soumis à la Société Royale et dont il a déjà été question, portait sur la série entière des grandes catégories de groupements, et j'espère être en mesure avant longtemps d'en communiquer le texte à ceux que cela pourrait intéresser.

LA FAMILLE.

I. *Communautaire:*

- | | | |
|------------|---|---|
| 1 Stable | { | <p>a) Patriarcale: Plusieurs ménages. Autorité du patriarcat très étendue; respect de la tradition et des ancêtres. Pâturage en steppe riche, vie nomade, communauté de biens. Absence ou atrophie d'autres groupements.</p> <p>b) Matriarcale: Plusieurs ménages. Autorité très grande de la mère. Pâturage en steppe pauvre à confins riches, transports par caravane, culture des oasis. Confréries religieuses.</p> |
| 2 Instable | { | <p>Un seul ménage; lien souvent très faible entre ses membres. Autorité des parents presque nulle. Ni respect des vieillards et de la tradition, ni initiative privée et effort suivi. Forêt, chasse, cueillette, ou désorganisation d'autres types. Clans guerriers; autorité instable du chef de tribu chez les primitifs, ou de l'Etat chez les compliqués.</p> |
| 3 Ebranlée | { | <p>Plusieurs ménages. Adjonction au patriarcat d'un conseil de famille. Issus de pasteurs, contraints de se mettre à la culture au sortir de la steppe. Commerce, professions libérales, école, église, constitués séparément, mais sans beaucoup de vigueur propre. Pouvoirs publics constitués à l'image de la famille (Chine), ou importés du dehors (Russie).</p> |

II. *Particulariste:*

- | | | |
|--------------|---|--|
| 4 Originaire | { | <p>Deux ménages. Autorité des parents peu aperçue. Initiative privée. Fjords de la Norvège; culture dans l'isolement, avec pêche côtière; propriété familiale et individuelle. Groupements de la vie publique subordonnés à ceux de la vie privée.</p> |
| 5 Mitigée | { | <p>Deux ménages. Autorité paternelle et mode d'éducation intermédiaires par rapport à ceux des types 1 et 4; en outre, variantes marquées par suite de la complexité du milieu et de la diversité des influences. Expansion du type précédent sur sols de l'Europe occidentale déjà occupés par des familles des types 2 et 3. Complication sociale et développement des pouvoirs publics.</p> |
| 6 Développée | { | <p>Deux ménages au plus. Caractères essentiels des familles du type 4, mais avec des résultats plus marqués, par suite de l'expansion en sols faiblement occupés par des familles d'autre type, et mieux partagés au point de vue du climat et des productions diverses. Angleterre et ses colonies. Etats-Unis.</p> |

L'exposé que je viens de faire des moyens d'investigation de la science sociale est sans doute bien imparfait. Il suffira, cependant, je pense, pour vous convaincre du caractère sérieux de cette science comme discipline de l'esprit. A ce titre, peut-elle être de quelque secours à l'historien ?

Oui, dans une large mesure, puisqu'il s'agit, nous l'avons vu, de faits très semblables dans les deux cas. Sans doute, il y a le recul de l'histoire et cela comporte pour son adepte, en comparaison de celui de la science sociale, à la fois un avantage et un désavantage. Ce recul met l'évocat du passé dans un état d'esprit plus favorable à l'appréciation impartiale des faits. D'autre part, il le prive de la ressource très grande de l'observation directe sur le vivant.

Le premier conseil que l'on donne au fervent de toute science d'observation, c'est de bannir au préalable les idées préconçues. Ce principe de la table rase, si on entend l'appliquer à la lettre, comporte, même au point de vue purement philosophique, quelque chose d'irréalisable, une contradiction dans les termes. En effet, la condition essentielle de toute connaissance, c'est le dégagement préalable d'idées générales, résultant du jeu combiné des sens et de l'abstraction.

On l'a dit de manière frappante, plus frappante que juste peut-être, l'œil n'aperçoit que ce qui existe déjà dans l'esprit. Plus précisément, on pourrait poser en principe que les sens ne saisissent la réalité qu'à travers les notions ou directives préexistantes dans la pensée. La science la plus positive ne saurait se passer de postulats.

Au reste, lorsqu'on exhorte l'observateur à bannir toute idée préconçue, on entend plutôt ces préoccupations d'ordre pratique qui sont le plus de nature à voiler la claire vision des choses et à vicier par ricochet la validité des conclusions. On s'est demandé, par exemple, si on pouvait écrire l'histoire ou faire de la science tout en restant catholique et français. Et pourquoi pas ? A moins qu'on ne préfère admettre qu'il y a dans la doctrine catholique ou dans le sentiment français quelque chose d'incompatible avec la vérité historique ou scientifique dûment constatée, ou avec les constatations positives de l'observation méthodique.

Pour ma part, je n'en crois rien, et on aurait tort me semble-t-il, de s'inquiéter à ce sujet. Il a suffi que la Grande guerre éclatât et que la patrie fût en danger, pour que maint disciple intransigeant

de Descartes et d'Auguste Comte devint le plus chauvin des Français, tandis que les tenants les plus outrés de la science allemande se faisaient les émules des junkers prussiens.

Tout ce qu'on peut exiger du fervent des études historiques, comme de celui des études sociales, c'est d'abord l'absolue sincérité, et à cela personne ne saurait se refuser, — et, en second lieu, assez de perspicacité pour ne pas faire intervenir ses sentiments ou ses préventions au détriment de la valeur intrinsèque de son travail.

L'abbé de Tourville était bien d'avis qu'on devait faire de l'histoire, de la science, pour elle-même. "Si Mabillon, écrivait-il dans ses notes de science religieuse, n'avait pas fait de la critique historique pure, et sans préoccupation étrangère, il n'aurait pas attiré aux Bénédictins la gloire d'être des maîtres en histoire. Si Cuvier n'avait pas fait de l'histoire naturelle pour elle-même, il n'aurait pas glorifié la Genèse comme il l'a fait".¹

Claude Bernard, qui a laissé un nom si respecté dans les annales de la science, a été en France le protagoniste de la science expérimentale. Or celle-ci n'est que de l'observation provoquée dans des conditions déterminées d'avance. Elle procède d'une hypothèse, dont on vérifie après coup la justesse au moyen d'une expérience de laboratoire. L'hypothèse, on s'en rend compte, n'est après tout qu'une idée préconçue d'ordre scientifique.

Ce n'est donc pas tant de nos idées préconçues que nous devons nous défier; ce n'est pas tant de nos sentiments, de nos traditions qu'il faut faire litière; ce contre quoi il importe de mettre en garde le novice dans le champ de l'histoire, comme dans celui de la science, c'est l'usage abusif qu'il est exposé à faire de ces idées et de ces sentiments, de ces traditions, souvent très respectables, au risque de se fourvoyer et d'entraver le progrès des études.

Voici donc notre fervent des études historiques en présence de son sujet, dans les meilleures dispositions d'esprit, n'ayant d'autre souci que de découvrir la vérité et de la faire connaître en toute justice, dans son complet, avec parfaite exactitude. Comment va-t-il procéder au relèvement des faits? Il n'a pas, avons-nous vu précédemment, la ressource de l'observation directe dont jouit l'adepte des études sociales. Mais du moins pourra-t-il se rapprocher dans une certaine mesure des conditions dans lesquelles opère l'observateur social.

A propos de toute question à étudier, pays, époque, aspect ou

(¹) *Lumière et Vie*, Paris, Bloud et Gay, 1924, p. 249.

phase de l'histoire, qu'il embrasse d'abord son sujet d'une vue large, compréhensive, pour ensuite le subdiviser selon sa nature en compartiments successifs distincts. Qu'il évite, surtout au début, les sujets trop vastes, difficiles à maîtriser quand on dispose de peu de loisirs. Une monographie de famille ou de paroisse bien exécutée vaudra toujours mieux qu'une œuvre plus ambitieuse mais mal étriquée, ou qui reste en panne.

D'autre part, en s'appliquant à l'étude d'un petit groupement, ou d'une question spéciale, qu'il ait soin d'éviter cet autre écueil, perdre de vue l'ensemble auquel ce groupement ou cette question se rattache organiquement. L'esprit va constamment du particulier au général, puis du général au particulier, tout comme le cœur a sa systole et sa diastole. De même, que la pensée du fervent des études historico-sociales aille constamment du centre à la périphérie et de la périphérie au centre.

Qu'il se fonde le plus largement possible sur l'étude des groupements sociaux en cause dans l'espèce ainsi que sur celles des faits topiques s'y rattachant. Qu'il accumule à leur égard les indications caractéristiques qui, tout en ayant le cachet de la vérité, donnent vivement l'impression de la chose vue et vécue.

S'agit-il d'un passé encore rapproché, les conversations avec les anciens, les souvenirs transmis par la tradition locale, les papiers de famille pourront lui être d'un grand secours. S'agit-il d'une époque déjà ancienne, les recueils de correspondance, les mémoires intimes, les simples chroniques lui faciliteront l'évocation du passé mieux que ne le ferait peut-être la grande histoire, souvent dédaigneuse des faits de la vie usuelle.

Qu'il verse les renseignements ainsi recueillis dans les cadres de la clef analytique du groupement, et en vue du raccordement de ces faits et de leur interprétation, qu'il s'aide des directives éparses dans les diverses parties de la Nomenclature, et notamment dans ses troisième et sixième parties.

Grâce aux lumières fournies par l'anatomie comparée, Cuvier pouvait par l'examen de quelques os exhumés des profondeurs du sous-sol, reconstituer l'animal préhistorique disparu. De semblable manière, en raisonnant par analogie, l'historien versé dans les études sociales arrivera plus aisément à se débrouiller au milieu des obscurités ou des lacunes d'une documentation fragmentaire.

Même s'il hésite ou répugne à accepter dans leur intégrité les caractérisations des groupements sociaux proposées par les adeptes

de la science sociale, elles lui ouvriront des horizons nouveaux, elles seront pour lui une source constante d'inspiration, un stimulant dans ses études.

Un exemple tiré de notre propre histoire fera mieux comprendre qu'une longue dissertation comment cette discipline de la science sociale peut aider l'historien à se débrouiller dans un fouillis de faits anciens. Supposons qu'on désire préciser ses idées sur la manière dont s'est opérée la colonisation de la Nouvelle-France. C'est le fait capital de la première époque de notre histoire. Comment faut-il s'y prendre ?

Le sujet est vaste, il sera bon de le sectionner et de le considérer par étapes successives, afin de le rendre plus maniable, sans toutefois le dénaturer. Rappelons-nous, aussi, que rien d'important ne s'accomplit de nos jours, on ne s'est accompli dans l'histoire, sans groupement, sans organisation. Puis recherchons par l'intermédiaire de quels groupements ou de quel ensemble de groupements s'est effectué le peuplement de la colonie française.

Au pied levé, nous relevons cinq grandes classes de groupements colonisateurs qui, séparément ou en combinaison, ont participé à cette œuvre. Distingués par l'appellation de leur personnel dirigeant, ces groupements sont le pouvoir royal, les gentilshommes, les marchands, le clergé et l'Habitant.

Le plus simple de ces groupements et le seul à faire directement de la colonisation agricole, le seul dès lors apte à se maintenir par lui-même, c'est la famille de l'Habitant. Mais il se présente ici une difficulté qui n'existe pas pour l'observateur de l'actuel et du vivant. En bonne méthode, il faudrait commencer par monographier ce groupement initial indispensable; allons-nous pouvoir le faire ?

Tout d'abord, il s'est écoulé plus d'un siècle avant que le colon agricole prenne pied sur nos bords. C'est l'époque des vaines tentatives d'un pouvoir royal mal reconnu dans ses propres Etats et contrecarré dans ses projets d'expansion par les puissances rivales, et notamment l'Espagne, alors la grande nation de l'Europe.

Ce pouvoir royal, avec François 1er, se lance à l'aventure dans des entreprises que l'état de ses finances ne lui permet pas de poursuivre ou que des revers sur les champs de bataille le forcent d'interrompre. Sous les médiocres successeurs du roi-chevalier, les factions politico-religieuses qui dévorent le royaume se font mutuellement échec et comptent la ruine des établissements du parti

adverse. Même sous le règne de l'habile Henri IV, et à plus forte raison pendant la régence de Marie de Médicis, aidée seulement de ses trois vieux ministres et aux prises avec les princes du sang, le pouvoir royal, incapable de coloniser par lui-même, se décharge de ce soin sur des gentilshommes et des marchands. D'une part, trop faible pour assurer aux concessionnaires la jouissance paisible de leur monopole, il est trop faible, d'autre part, pour obtenir d'eux l'accomplissement de leurs promesses de colonisation.

Du moins cette abstention forcée du pouvoir royal va-t-elle nous permettre de constater l'impuissance du grand seigneur et du marchand français de l'époque à mener à bien une entreprise de colonisation transatlantique sans être encadré et soutenu par un pouvoir souverain fortement constitué et sans être assuré du concours du colon agricole. C'est au moyen de repris de justice sortis des prisons du royaume, de la racaille embauchée dans les ports de mer que l'on voudrait établir une colonie prospère, et comme aboutissement de ce régime, Québec, dès 1629, tombe d'inanition aux mains des Anglais.

L'époque suivante qui s'ouvre sur l'arrivée d'une classe de solides colons agricoles, marque en réalité le commencement de notre histoire. C'est le résultat de l'intervention plus énergique et plus suivie de la monarchie française, subitement grandie par l'accession aux affaires du cardinal de Richelieu. Son génie politique et militaire a tôt fait de courber grands seigneurs et huguenots sous le joug royal et de placer la France au premier rang des nations de l'Europe.

Du même mouvement, il s'attribue la surintendance de la navigation et du commerce, abolit le régime des vice-rois et le privilège des frères de Caen, au profit d'une nouvelle compagnie, les Cent-Associés, dont il se proclame le chef, et enfin force le roi d'Angleterre, Charles 1er, à restituer Québec. Si l'état des finances du royaume au début de son administration lui interdit de subventionner directement l'entreprise des colonisateurs, du moins c'est sous son égide que débute la besogne sérieuse avec l'arrivée du groupe percheron-normand.

Ce fort contingent de colons du Perche et de la Normandie, fixé de bonne heure (entre 1634 et 1663 surtout) à Beauport, à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, ne tarda pas à devenir une officine de défricheurs et de cultivateurs pour la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en aval comme en amont de Québec

et jusque dans la région des Trois-Rivières et même dans celle de Montréal.

Sept ou huit ans après les premiers arrivages de gens du Perche, au moment où l'énergique Richelieu disparaît laissant la direction des affaires du royaume aux mains débiles de Mazarin et d'Anne d'Autriche, à la veille de ces troubles de la Fronde pendant lesquels parlementaires et partisans des princes vont à qui mieux mieux battre en brèche le prestige et l'autorité de la cour, et paralyser l'action du pouvoir souverain à l'extérieur, nous arrive sous l'égide de l'opulente Société Notre-Dame, un deuxième contingent de colons agriculteurs originaires principalement du Maine et de l'Anjou.

Ces nouvelles recrues, paysans d'un type moins vigoureux, peut-être, que leurs devanciers, et à Montréal, assurément, occupant un poste des plus périlleux, sous l'œil jaloux de l'Iroquois; en outre, longtemps mal soutenus par la Société Notre-Dame, dont les fondateurs, gens de la cour à peu près tous, voient inopinément leur situation ébranlée par l'agitation politique de la Fronde, ces colons de Ville-Marie, dis-je, resteront plusieurs années renfermés dans le fort et ne développeront que tardivement leurs cultures. Ils n'en seront pas moins, dans cette partie du pays, les vaillants pionniers du défrichement et de la colonisation.

Mais voici que la monarchie française va franchir une nouvelle étape. Louis XIV, digne élève de Mazarin, et mieux que lui en état de dominer les factions, les intrigues des princes et des Importants, prend les rênes du pouvoir. Il centralise aussitôt entre les mains de ses ministres, et entre les siennes surtout, les divers services dans leurs moindres détails, et les réforme tous, à commencer par les finances. Dès la première année, Colbert double le revenu disponible du roi; l'organisation financière se régularise à tous égards.

La colonie des bords du Saint-Laurent va ressentir les effets de cette transformation du pouvoir. La compagnie des Indes occidentales, qui remplace l'ancienne compagnie, est dotée de privilèges aussi avantageux que ceux conférés naguère par Richelieu à ses Cent-Associés; mais de plus Louis XIV subventionne généreusement la nouvelle compagnie. Au surplus, le roi contribue directement au progrès de la colonie; il y fait transporter à ses frais des paysans et des gentilshommes. Au cours des dix ou douze ans qu'a duré ce régime, les mémoires contemporains enregistrent l'arrivée en

Canada chaque année de 300 ou 400 hommes et de 100 à 150 femmes ou filles. "C'est étonnant, écrit Marie de l'Incarnation, de voir comment le pays se peuple et se multiplie. Aussi, dit-on que le roi n'y veut rien épargner".

Mais le moyen de colonisation le plus effectif mis en œuvre par Louis XIV, ce fut le licenciement des troupes, dont les chiffres indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte. Ce procédé du licenciement, auquel on eut recours par intermittences durant tout le régime français, fut appliqué avec énergie et continuité de 1667 à 1672. On a calculé que dans cet intervalle de quatre ou cinq ans, près d'un millier de soldats reçurent leur congé dans la colonie.

Les colons de cette dernière époque, domestiques, artisans, paysans ou autres, avaient été pour la plupart recrutés administrativement dans les provinces confinant aux ports de mer, et notamment à celui de la Rochelle, comme l'Aunis, la Saintonge, le Poitou; ou bien, soldats licenciés, ils étaient originaires des régions de France les plus diverses, sans excepter celles du Midi et celles de l'Est. Ils formaient ainsi une immigration de caractère assez mêlé.

Cependant, à leur arrivée sur nos bords, ils furent soumis à une sévère sélection. Chacun d'eux dut non seulement satisfaire aux exigences de l'administration coloniale, mais encore s'accommoder des rigueurs du climat, et, avant d'obtenir une concession de terre, faire un stage de trois ans chez un ancien Habitant. Cela était bien propre à assurer la formation d'une solide classe agricole.

Au reste, ce beau mouvement de colonisation administrative ne fut que d'assez courte durée. La guerre de Hollande (1672) vint y mettre fin. Même arrivée à ce point le plus haut de sa richesse et de sa puissance, la monarchie militaire de la France reste instable. A ce moment, la Grande nation qui s'est édifiée sur les ruines des institutions provinciales et locales, cesse de croître. La paix de Nimègue (1678) marque le terme de sa grandeur. La Nouvelle-France ne recevra plus de la métropole qu'une parcimonieuse assistance.

Déjà, cependant, la colonie française des bords du Saint-Laurent renferme en nombre suffisant les éléments d'une solide classe paysanne, que même un changement d'allégeance politique ne pourra dénationaliser. Mais notre embarras reste grand. Comment arriver à se documenter sur la vie quotidienne de ces défricheurs d'un autre âge avec quelque chose de la précision, de l'exac-

titude que comporte une monographie actuelle de famille ou de paroisse? Comment surtout obtenir ce complet, ce relief, cette sensation du vu et du vécu qui se dégage de l'observation directe de la réalité présente?

Avec un peu de patience et d'industrie, on y réussira pourtant, du moins dans une certaine mesure; car dispersées dans nos histoires, dans nos archives, il se trouve des indications assez nombreuses, assez détaillées sur les mœurs, les actions, les mouvements de ces colons, de ces familles, et notamment sur les faits et gestes de ce groupe intéressant à provenance du Perche.

Le Perche est la province, le "pays" de France, qui eu égard à sa superficie, nous a fourni le plus d'émigrants, et cela dès le début. Cette immigration du Perche, implantée à Beauport, à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, a été sans contredit le plus remarquable groupe de colons que nous ayons eu, tant au point de vue homogénéité qu'à raison de son caractère foncièrement agricole et de sa vigoureuse expansion.

Non seulement le contingent du Perche a été le premier à se fixer au sol par la culture, il a été le premier à fonder des familles canadiennes. Puis, il s'est grossi rapidement par l'assimilation de sujets d'arrivée subséquente qui sont venus chez eux chercher femme ou faire l'apprentissage de la culture. A l'origine de presque toutes nos paroisses, de la région de Trois-Rivières et de Montréal, comme de celle de Québec, on signale la présence d'un fort élément originaire du Perche en passant par Beauport, Beaupré ou l'île d'Orléans.

Or précisément à l'égard de ce groupe, nous sommes assez bien munis de renseignements topiques, circonstanciés, monographiques même, tant du côté français que du côté canadien. En France, par le moyen d'études spéciales, de publications régionales, d'observations recueillies sur place par des écrivains du pays s'inspirant de la méthode de LePlay, comme M. de Revières, l'abbé Gaulier, etc., nous sommes à même de nous documenter de manière positive et suffisante sur l'organisation sociale du Perche à une époque encore récente.

Certains traits de cette organisation sociale, et notamment ceux relatifs au type de la famille paysanne et à ses moyens essentiels d'existence, au milieu physique, au régime du travail et de la propriété, n'ont guère varié, du moins dans les grandes lignes, depuis trois siècles. Au reste, les contemporains de l'exode de nos ancêtres

du Perche, comme René Courtin, Bart des Boulais, donnent quelque idée du type social d'alors et de ce qui se passait dans la région à cette époque.

Vous vous rendrez compte de la sorte, presque aussi vivement que si vous aviez vécu de son temps, quel paysan renforcé c'était que notre quadrisaïeul de cette petite province du nord-ouest de la France, de mœurs un peu rudes, d'habitudes simples et frugales, mais sans crainte de la vie et propre à toute honnête besogne, parce qu'à sa formation première de cultivateur et de bûcheron il joignait celle de l'artisan, du petit fabricant à domicile et à l'occasion du petit commerçant.

Vous avez aussi l'impression vive de certains événements d'importance majeure, comme les dégâts occasionnés, les atrocités commises, les églises détruites de date encore récente, incidents de la lutte des factions religieuses et politiques dans le Perche et la Basse-Normandie. Vous vous faites ainsi une idée des motifs qui ont pu engager ces gens de mœurs paisibles à affronter d'un cœur léger les périls de la mer et ceux d'un pays neuf, même la hache de l'Iroquois.

Dans notre propre pays, nous avons les actes authentiques conservés dans nos archives, les registres de nos paroisses, compulsés par Ferland ou par Tanguay, d'anciennes chroniques, comme le *Journal* ou les *Relations* des Jésuites, des Récollets, les recueils des *Edits et Ordonnances*, des *Documents de la Nouvelle-France*, des *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, de la *Tenure seigneuriale*, etc.

Nous avons plus près de nous les récits de nos historiens, de ceux particulièrement qui se sont épris des faits de la vie privée, locale, populaire, comme Ferland, Faillon, Sulte, Edmond Roy, l'abbé Auguste Gosselin, et combien d'autres qui vivent encore et continuent la lignée des historiens monographistes. A l'aide de ces diverses sources de renseignements, nous pouvons suivre l'odyssée de nos vaillants Percherons non seulement sur les bords de notre grand fleuve, mais dès avant leur départ pour ce lointain Canada.

En voici quelques-uns qui vendent une partie de leur mobilier en prévision de leur prochain embarquement et qui s'associent par deux, par trois, en vue du transport des effets qui leur restent jusqu'au port de mer le plus proche. Voici Guyon et Cloutier qui, avant de quitter Mortagne, se rendent chez le notaire pour y signer un contrat en bonne et due forme avec leur concitoyen Robert Giffard, concessionnaire d'une seigneurie tout près de Québec.

Giffard convient d'employer Jean Guyon, cultivateur et maçon, et Zacharie Cloutier, cultivateur et charpentier, à la construction de son futur manoir, et de leur concéder à chacun mille arpents de sa forêt de Beauport "en titre de fief". Guyon et Cloutier, de leur côté, conviennent d'aider le seigneur dans l'exploitation de son domaine, moyennant une partie de la récolte, et de l'approvisionner de bois de chauffage pendant trois ans.

Bientôt nous trouvons Giffard installé dans son manoir seigneurial, y recevant les actes de foi et hommage des concessionnaires des deux arrière-fiefs, lui-même allant porter celui de son propre fief au château Saint-Louis, suivant tout le cérémonial archaïque du temps. Puis, l'histoire des Guyon, sur leur fief du Buisson, des Cloutier, sur leur fief de la Clouterie, se déroule avec ses survenances heureuses ou malheureuses, comme celle de mainte autre famille rurale originaire du même "pays de clôtures", ou, si l'on veut, de la même région de petite culture de la France du nord-ouest.

En ce qui regarde cette famille de Jean Guyon, sieur de Buisson, on entrevoit les linéaments de tout un petit drame social qui apparaissent vaguement à travers les insuffisances de la documentation. A ce moment de l'histoire de l'ancienne France, on s'élevait dans la hiérarchie sociale par le double procédé de la possession du sol et de l'exercice d'une fonction publique. Aussi voyons-nous les plus capables d'entre les premiers colons canadiens, comme le Normand Charles Lemoine, comme le Percheron Pierre Boucher, s'engager dans cette voie et y réussir à merveille.

Mais, probablement pour s'être moins éloignés de leurs côtes, pour être restés confinés dans le cercle plus restreint des ambitions percheronnes, ni Guyon ni Cloutier ne paraît avoir aussi bien réussi. Par exemple, c'est dès la seconde génération que se produit l'effondrement des perspectives d'avenir du premier Guyon, quand les frères et sœurs de Jean II l'assignent devant le Conseil souverain de Québec en vue de faire réduire son "droit d'aînesse" à l'attribution d'une "petite chambre à feu ou estoit la forge avec le jardin de devant icelle et que le surplus fust partagé esgalement entre leurs enfants, en rapportant par chacun d'eux ce qui leur aurait été avancé pour estre aussi partagé."¹

L'esquisse rapide que je viens de présenter de la physionomie

(¹) *Jugements du Conseil souverain*, t. I. p. 473.

de notre ancien Habitant, sous les traits de son prototype le colon cultivateur-artisan originaire du Perche, donne quelque idée des lumières que projette et aussi des ombres que laisse subsister, à défaut de documentation suffisante, la méthode d'observation sociale transportée dans l'histoire. Mais ce procédé de l'étude monographique suivant la méthode et à la lumière des données de la science sociale peut s'appliquer tout aussi facilement et avec des résultats tout aussi éclairants, en somme, à la caractérisation de nos autres groupements colonisateurs et de leur personnel dirigeant.

Ainsi pour nous aider à bien fixer le type du gentilhomme colonisateur, dont le baron de Poutrincourt, seigneur de Port-Royal en Acadie, est bien l'exemplaire le plus remarquable, nous avons la relation si vivante et originale de Marc Lescarbot, avocat de Paris attaché à l'expédition; nous avons l'histoire d'*Une colonie féodale en Amérique*, par Edme Rameau, ainsi que le mémoire de Benjamin Sulte. Et voici qu'un correspondant, M. Adrien Huguet, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, m'écrit de Saint Valéry-sur-Somme, qu'il a du nouveau sur Poutrincourt, surtout en ce qui touche à ses antécédents français, et qu'il va le publier incessamment.

Les *Voyages* de Champlain, dont l'abbé Laverdière nous a donné une si belle édition canadienne, fourmillent de détails piquants, inoubliables sur l'égoïsme des compagnies marchandes privilégiées, dont il eut tant à souffrir; sur la sorte d'émigrants qu'elles nous envoyaient, sur les grands seigneurs, princes du sang ou autres, que la veulerie des trois vieux ministres, Jeannin, Sillery, Villeroy et la faiblesse de la régente Marie de Médicis laissaient maîtres de nos affaires et de nos destinées.

Au cours de mes recherches sur l'histoire sociale de la Nouvelle-France, un régime qu'il m'a paru assez difficile de bien caractériser de prime abord, c'est celui des petits gentilshommes concessionnaires de fiefs dans la vallée du Saint-Laurent, au temps de Richelieu et de Mazarin. Cela tenait moins au nombre relativement petit des indications transmises sur cette époque qu'à l'absence d'un groupement central, directeur, auquel toutes ces indications se seraient rattachées.

La cheville ouvrière du mouvement colonial n'était plus ici, comme au temps de François 1er, le pouvoir royal, la cour, au sujet desquels on est toujours à même de se documenter; ce n'était plus un baron de Poutrincourt, accompagné de son secrétaire, avocat de

Paris, écrivain à la plume alerte; ce n'était plus une compagnie marchande privilégiée, collaboratrice à son corps défendant de l'héroïque Champlain, mais celui-ci bien outillé pour faire valoir ses griefs auprès de la cour et de la postérité.

Au lieu de cela, on avait entre 1632 et 1660, un certain nombre de gentilshommes médiocrement pourvus de fortune et d'instruction et dont les seigneuries s'échelonnaient entre Québec et Montréal, perdues dans la forêt laurentienne. Dans toute cette étendue il n'émergeait guère que deux centres de ralliement, ou de publicité: à une extrémité, Québec, siège de l'administration coloniale; à l'autre extrémité, Montréal, où la Société Notre-Dame en était encore à ses pénibles débuts.

C'est, dès lors, aux annalistes de ces deux agglomérations que nous devons d'être renseignés sur cette époque de notre histoire: pour Québec, les *Relations*, et surtout le *Journal* des Pères jésuites, et les *Lettres* de la Mère Marie de l'Incarnation; pour Montréal, Dollier de Casson, Faillon. Autour de ces deux foyers se concentre pour le moment la documentation de notre histoire, ainsi qu'une large part de son intérêt.

En effet, tandis que l'activité du colon défricheur se dépense dans les bois, celle de son seigneur va se tourner du côté de la ville et des pouvoirs publics, vers Québec, où il aura, sinon toujours sa principale installation, du moins un pied-à-terre. Son occupation y sera surtout, de restreindre, d'abord, le plus possible, les attributions de son collègue marchand dans la gérance des affaires des Cent-Associés, pour ensuite l'exclure tout à fait et réserver à la communauté des Habitants les bénéfices afférents au commerce des fourrures, du moins à l'intérieur du pays.

Pour ces gentilshommes sans grandes ressources personnelles, et, au temps de Richelieu, de Mazarin surtout, faiblement soutenus par le pouvoir royal, l'exploitation de la fourrure, grande production spontanée de la Nouvelle-France, devient le moyen d'existence, direct ou indirect, de toutes les classes, de la colonie. Le défricheur est par intervalles trappeur ou coureur des bois; bourgeois et gentilshommes se disputent les gratifications, les émoluments inscrits dans un budget que les prélèvements sur le commerce des fourrures sont presque seuls à alimenter, et cela au point de provoquer les murmures "des menus habitants". Même le clergé, les communautés religieuses, émargent à ce budget sous forme d'importantes subventions. C'est l'inéluctable facteur économique,

dont nous a, hier encore, si bien entretenus M. Montpetit, le moyen d'existence indispensable au groupement, même à celui remplissant la plus haute fonction, s'inspirant de l'idéal le plus sublime.

Et puis, voyez à l'œuvre dans l'île de Montréal la Société Notre-Dame, admirable exemplaire de la fondation pieuse vouée au peuplement d'un pays neuf. Après avoir recruté ses membres dans la classe la plus opulente et la plus influente de la métropole, disposant au début de ressources abondantes, proclamant son désir de mener à bien son entreprise "sans être à charge au roi, au clergé ou au peuple", elle n'en sera pas moins, elle aussi, par suite du malheur des temps, de l'instabilité des grandes familles et du pouvoir royal sur lequel ces familles s'appuient, amenée à faire de la politique pour vivre, à réclamer un siège au conseil, à s'installer même, avec d'Ailleboust, dans le fauteuil du gouverneur général, afin de s'assurer sa large part des subventions provenant de la mise en coupe réglée du commerce des fourrures.

L'époque suivante, — celle marquée par le plein développement de la monarchie française et par sa plus active participation au mouvement colonial, — mieux fournie de documents que la précédente, est tout aussi revêche à l'analyse. Rien de confus et d'embrouillant de prime abord comme cette présence simultanée, comme cette action combinée sur le même sol, de ces divers agents colonisateurs ou pseudo-colonisateurs: pouvoirs publics, fonctionnaires, grands ou petits, gentilshommes en diverses situations, compagnies marchandes, marchands, bourgeois, fondations religieuses, communautés, clergé, familles rurales. Où commencer son enquête, à défaut des matériaux voulus pour la reconstruction d'une famille agricole type?

Heureusement, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'entre tous ces groupements, il en est un sorte beaucoup plus en évidence que les autres, beaucoup plus caractéristique du milieu et de l'époque. C'est un groupement du commerce, celui qui s'organise particulièrement pour la traite des fourrures. Et précisément à l'égard de ce type nous sommes riches en indications monographiques.

Les démêlés du gouverneur Frontenac avec son subalterne Perrot, gouverneur de Montréal, — qui profitait de sa situation favorable, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, pour mener avec quelques associés un grand négoce chez les tribus indiennes; — la construction par Frontenac du fort de Cataracoui, dont LaSalle fit bientôt l'acquisition; l'établissement successif, par ce même La

Salle, des forts de Niagara, de Miamis, de Crève-cœur, de Saint-Louis, de Prudhomme, la fondation de postes sur les lacs Supérieur et Huron par Duluth, comme LaSalle, à ce qu'on prétend, l'association de Frontenac; le rappel subséquent de Frontenac à la sollicitation de l'intendant Duchesneau ligné avec les membres de la faction opposée, LeBer, Boucher, LeMoine, Varennes, LaChênaie; la confiscation, par le nouveau gouverneur LaBarre, des forts de Cataracoui et des Illinois, au détriment de LaSalle, lequel, avec la protection de la cour, pousse ses expéditions jusqu'à l'embouchure du Mississipi et jusque dans le Texas, tels sont quelques-uns des incidents qui signalent la concurrence des particuliers et des factions politiques engagés dans le commerce des fourrures.

Mais lorsque à cela vint se surajouter la concurrence étrangère, celle notamment des marchands anglais de la Nouvelle-York, il n'y eut plus de bornes à l'extension de la traite des fourrures. D'année en année, il fallut pénétrer plus avant dans les solitudes du nord, du sud et de l'ouest, à la recherche des peaux de bêtes. Un irrésistible courant entraîna la jeunesse canadienne à travers l'Amérique.

Il en résulta une extension formidable, mais superficielle, de la colonie. Le progrès agricole dans la vallée du Saint-Laurent se trouva retardé, entravé. Cette prédominance du groupement et de l'intérêt commercial par rapport au groupement et à l'intérêt agricole, — et qui cette fois ne saurait être mise à la charge des autorités de la métropole, qui est bien notre fait, accompli, il est vrai, avec l'aide et la connivence de la cour française, du moins de son élément "impérialiste", si j'ose le dire, — nous fut préjudiciable à l'extrême. Car, d'une part, cette expansion et les agressions dont elle s'accompagna provoquèrent la jalousie et l'animosité des colonies anglaises. Et, d'autre part, elle nous mit hors d'état de leur résister, car elle vicia notre organisation sociale, en l'atrophiant, ou plutôt en la dotant d'une vaste superstructure, sans fondation suffisante.

Au cours des dernières pages qui précèdent, j'ai cherché de mon mieux à faire comprendre par un exemple comment la discipline de la science sociale peut venir en aide à l'historien. Elle ne saurait évidemment tenir lieu de documentation historique; et certes, les travaux si consciencieux dont nous avons eu communication ces jours-ci nous ont donné une idée fort impressionnante

de ce que comporte une solide documentation historique, pour l'archiviste, le bibliothécaire, l'érudit. Observons, cependant que, pour l'adepte de la science sociale, la documentation vaut plutôt par la spécificité et la coordination que par la seule abondance.

Si la science sociale ne saurait tenir lieu de documentation, elle ne saurait davantage dispenser du talent, de l'art, du charme de l'écrivain. Mais, entre ces deux termes extrêmes, la réunion des matériaux et l'œuvre parachevée, et, pour être plus exact, les guidant et les éclairant l'une et l'autre tour à tour et leur servant de lien en quelque sorte, il y a la juste appréciation des faits, il y a leur interprétation, il y a leur raccordement en faisceaux lumineux. Et c'est ici que le procédé de l'observation ou de l'étude monographique des groupements caractéristiques ou dominants sera d'une ressource précieuse et qu'il y aura lieu d'en faire l'application la plus large possible.

L'histoire, après tout, n'est que de la science sociale en action, en mouvement, et déjà plus ou moins éloignée de nous. L'observation sur l'actuel, sur le vivant, préparera l'historien à mieux analyser et interpréter le document inerte, unique ressource du chercheur dans le domaine du passé.

L'observation monographique du groupement lui permettra de circonscrire son champ de recherches, sans porter atteinte à la réalité de l'agrégat humain vivant et agissant.

L'observation méthodique suivant une nomenclature détaillée, compréhensive, lui donnera la maîtrise de son sujet, par le menu et dans son ensemble. Elle lui suggérera des aperçus, des rapprochements que sans cela il n'aurait pas entrevus ou soupçonnés. N'est-ce pas déjà quelque chose ?

LÉON GÉRIN.

Y A-T-IL UNE CONCEPTION CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE⁽¹⁾?

On a défini l'histoire de maintes façons. Fustel de Coulanges la décrit en ces termes: elle "est proprement la science du devenir. Elle étudie moins l'être en soi que la formation et les modifications de l'être. Elle est la science des origines, des enchaînements, des développements et des transformations". Telle quelle, on peut l'appliquer à tous les êtres créés. En tant qu'elle a l'homme pour objet, le même historien en propose une autre définition: "Elle est la science des sociétés humaines. Son objet est de savoir comment ces sociétés ont été constituées. Elle cherche par quelles forces elles ont été gouvernées, c'est-à-dire quelles forces ont maintenu la cohésion et l'unité de chacune d'elles. Elle étudie les organes dont elles ont vécu, c'est-à-dire leur droit, leur économie publique, leurs habitudes d'esprit, leurs habitudes matérielles, toute leur conception de l'existence. Chacune de ces sociétés fut un être vivant; l'histoire doit en décrire la vie... L'histoire est la science des faits sociaux, c'est-à-dire la sociologie même."

Cette conception nous montre bien toute la complexité de l'histoire, mais nous en voudrions une définition plus simple et plus courte. L'abbé C. Vincent nous propose celle-ci qui nous paraît juste et suffisante:

"L'histoire est l'exposé authentique, explicatif et artistique de la vie sociale."

On se contentait naguère de dire: l'histoire est le récit des événements passés. Et sans doute cela est vrai, mais cela est incomplet. Les faits, évidemment, composent l'histoire telle que nous la concevons, mais aussi les idées, les arts, les sciences, les usages, les mœurs, les conditions économiques et la géographie, la loi et la religion. Et cet exposé, — qui implique aussi bien des descriptions que des portraits, des études sur le commerce ou les institutions, — cet exposé doit être authentique et explicatif, en quoi il est une science, et littéraire, en quoi il est un art.

Nous ne voyons pas bien comment les catholiques pourraient

(1) Cours professé à la semaine d'Histoire, le lundi après-midi.

avoir une conception spéciale de l'histoire, au point de vue littéraire. Tout homme de goût, et qui veut faire œuvre vivante et durable, sent bien qu'il lui faut apporter à l'expression de sa pensée et à la composition de son ouvrage, le plus grand soin possible...

I

Il en va peut-être autrement de l'aspect scientifique de l'histoire. Nous touchons ici à une question de méthode, où il se peut que l'on puisse différer d'opinion avec son voisin. L'histoire, avons-nous dit, est un exposé *authentique et explicatif*. Trois conditions sont nécessaires à l'authenticité: l'information, le sens critique, l'impartialité.

a) L'information est de toute première importance. L'historien moderne fera tout en son pouvoir pour se rendre compte par lui-même des faits qu'il avance et pour s'en référer aux sources. Il aura recours, selon le besoin, à l'archéologie, à l'épigraphie, à la paléographie, à la géographie, etc. Et comme personne n'est universel, il devra consulter les *monographies* et les *contributions* des érudits, qui ont pu fixer tel ou tel point jadis obscur.

b) Nous touchons ici à la critique des textes, qui est une des tâches les plus délicates et les plus difficiles de l'historien. Habituellement, en effet, il ne peut écrire que sur la foi d'intermédiaires qui furent eux-mêmes témoins oculaires ou auriculaires, ou qui eux-mêmes ne font que transmettre ce que des témoins leur ont confié. Il est des règles qui déterminent la valeur de tels témoignages: moralité, indépendance, unanimité. On n'a qu'à parcourir les ouvrages des spécialistes sur ce sujet, pour se convaincre de l'extrême complexité de la méthode, dans certains cas. Il est vrai que parfois les difficultés se simplifient.

Mais il s'agit ici encore de conditions que j'appellerai toutes matérielles, et de métier, auxquelles l'historien, vraiment digne de ce nom et qui veut faire une œuvre qui compte, doit se plier. Cependant de nombreux écrivains, et non des moindres, ont reculé devant certains sacrifices que cette méthode exige: et nous avons eu l'école rationaliste. Tout ce qui semble contraire aux données de l'expérience et de la raison, elle le rejette. Pourtant, lorsqu'un fait, non évidemment absurde, est établi par des témoignages certains, si étrange, si extraordinaire soit-il, il faut bien l'admettre, et aucune théorie, aucun système ne saurait l'infirmier.

Pour juger cette attitude, nous empruntons ces lignes à l'abbé Calvet (Les Lettres—juillet 1925). L'historien catholique, dit-il, "ne commence pas par écarter le surnaturel sous prétexte qu'il est insaisissable et qu'il a été expulsé de l'histoire scientifique. Nous ne saisissons les choses spirituelles que dans leurs manifestations et leurs conséquences extérieures: la volonté, l'ambition, l'amour, la cupidité, la cruauté restent, en soi, hors de nos prises; mais l'histoire est faite des mouvements et des secousses que ces forces ont provoqués dans le monde, et il ne viendra à la pensée d'aucun savant de les exclure de l'histoire. Tout aussi évidentes sont les manifestations du surnaturel..." Plus loin, le même écrivain ajoute: "Notre Université (il s'agit de l'Université de France), héritière de la sagesse, mais aussi de la sophistique grecque, a prétendu frapper notre témoignage sur les origines chrétiennes d'une sorte de suspicion légitime, pour cette raison que nous croyons au surnaturel. Or, au nom de la vraie science, ce qu'il faut affirmer très haut, c'est que dans un domaine où le surnaturel est la substance même des faits, le témoignage de l'incrédule est légitimement suspect parce qu'il est déficient. Un Renan, un Anatole France, un Loisy, un Guignebert et (je lui en demande pardon) un Pierre Lasserre, seront toujours incapables de traiter historiquement de Jésus, de Paul, des Apôtres, parce qu'ils excluent de l'histoire ce qui fait de Jésus, de Paul et des Apôtres ce qu'ils sont. Je le répète parce que je n'ai pas d'autres mots à mon service le premier article de leur méthode historique est la suppression de l'objet, ce qui m'autorise à leur rendre le regard de pitié qu'ils jettent sur notre débilité mentale; ils sont aussi débiles que nous le serions si nous prétendions expliquer par le surnaturel les découvertes d'un Berthelot ou d'un Branly."

L'abbé Calvet a pris l'exemple de saint Paul. Il nous a montré cet homme de génie qui conquiert par sa parole, en quelques années le monde méditerranéen. Or ce conquérant proclame que toute sa force est dans le Christ; son action est donc surnaturelle. Que penser alors de l'historien qui, voulant écrire l'histoire de saint Paul, commence par le dépouiller du surnaturel? Le personnage qu'il créera sera bouffi de ses inventions, de ses hypothèses, de ses rêves

M. Calvet demande donc en somme que l'on place, pour l'étudier, un homme ou un fait, dans le plan qui lui convient. Rien de plus juste. Voici un second point de vue, dont l'historien doit

tenir compte, quand il étudie le christianisme, considéré comme doctrine. Selon M. André Beaunier, un critique, ayant à juger un litige entre la doctrine proprement chrétienne et une opinion philosophique, ne peut pas dire: "Je n'ai point de parti à prendre dans la controverse". Ce n'est plus là de l'impartialité, car c'est considérer le christianisme "comme d'origine ou d'invention tout humaine", en dépit de ce qu'il prétend. Il prétend, en effet, avoir pour fondement, la révélation divine. Et aucun historien ne peut faire fi de ce privilège. Mais on sent bien qu'une telle discipline ne sera pas acceptée par l'écrivain incroyant. En revanche l'auteur catholique doit la respecter, sous peine de passer à l'ennemi.

c) La critique rationaliste est donc défectueuse. Elle est d'abord une erreur de l'esprit. Mais souvent elle n'est pas autre chose que de la partialité, et dès lors devient un défaut moral, une affaire de conscience.

Tout le monde ne définit pas de la même manière l'impartialité.² Fénelon veut que le bon historien ne soit "d'aucun temps ni d'aucun pays": c'est parce que le point de vue fénelonien n'est pas toujours compris que l'histoire du Canada est si différente selon qu'elle est écrite par un Anglais ou par un Français. Saint-Simon a dit, de son côté: "Il faut que celui qui écrit aime la vérité jusqu'à lui sacrifier toutes choses"; on n'imagine pas ce que l'écrivain à thèse a de peine parfois à consentir ce sacrifice! Taine et Fustel de Coulanges désirent qu'on apporte aux récits des guerres, des révolutions, des souffrances populaires, la sérénité du savant décrivant les cataclysmes de notre globe ou les métamorphoses d'un insecte. Gaston Paris, au Collège de France, prononçait jadis ces remarquables paroles: "Celui qui, par un motif *patriotique, religieux* et même *moral*, se permet dans les faits qu'il a étudiés, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté." Léon XIII fait écho à ces courageuses paroles, quand il écrit dans son célèbre Bref du 18 août 1883 sur les études historiques: "Que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire vrai; et que l'historien ne doit prêter au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité."

(²) Dans l'esprit des organisateurs de la semaine, ce cours devait insister sur l'impartialité.

Voilà certes des directions d'esprit dignes d'un honnête homme. Et il ne faut pas s'étonner que l'Église, gardienne de la morale et champion de la vérité, ait proclamé, par un de ses plus grands papes, qu'Elle n'a pas peur de la vérité et que ses enfants ne doivent pas craindre de la dire. Avouons, cependant, que ce "désintéressement absolu dans la recherche et la manifestation de la vérité" est chose ardue, d'aucuns prétendent impossible. En effet, qui donc, en écrivant, peut s'abstraire de son tempérament, de sa formation, de sa sensibilité et de ses goûts? Saint-Simon disait: "Le stoïque est une belle et noble chimère. Je ne me pique donc pas d'impartialité: je le ferais vainement". Michelet ajoutait que l'historien dépourvu d'émotion n'était pas du tout historien,— et l'émotion n'est-elle pas une sorte de partialité?

M. André Beaunier écrivait dernièrement (*Revue des deux Mondes*, 1er mai 1925—p. 219) que "la bonne foi que l'on demande à un historien qui traite de questions où il est, comme chacun de nous, intéressé, où il a toute la règle de sa pensée impliquée, sa religion ou sa mécréance engagée, cette bonne foi, plus nécessaire qu'en nul autre cas, est plus difficile aussi, par une pente que nous avons à nous sentir attaqué si l'on menace ou notre mécréance ou notre religion, et à prendre pour nous défendre, — car il s'agit de nous, — les armes qui nous tombent sous la main".

Puissions-nous faire nôtre cette déclaration d'un mémorialiste du XVII^e siècle: "J'ai été infiniment en garde contre mes affections et mes aversions, et encore plus contre celles-ci, pour ne parler des uns et des autres que la balance en main, non seulement ne rien outrer, mais ne rien grossir, m'oublier, me défier de moi comme d'un ennemi, rendre une exacte justice et faire surnager à tout la vérité la plus pure. C'est en cette manière que je puis assurer que j'ai été entièrement impartial, et je crois qu'il n'y a point d'autre manière de l'être".

Il faut, en effet, que l'historien se défie continuellement de lui-même et qu'il s'efforce d'atteindre sinon une impartialité absolue, du moins une impartialité relative. Bien des causes d'ordre politique, moral, intellectuel, mettent celle-ci en danger. L'écrivain se gardera de l'esprit de parti, du chauvinisme, d'un patriotisme mal compris ou du fanatisme religieux quel qu'il soit, des préjugés d'éducation ou de milieu, de l'esprit de système ou de thèse, et de son tempérament quand il est trop marqué.

Il doit donc s'attacher à la direction de Léon XIII: "qu'il

n'ose pas mentir et qu'il ne craigne pas de dire vrai..." Que penser de l'historien qui en possession de documents infirmant l'idée qu'il s'était faite d'un événement ou d'un personnage, les passe sous silence? qui, sachant que son héros a joué double jeu, — magnanime devant le public, mesquin dans ses instructions secrètes, — ne le montre que sous l'un des deux aspects? Que penser de cet autre qui, de propos délibéré, ne cite qu'incomplètement les textes, leur prêtant ainsi un sens qu'il sait bien qu'ils n'ont pas? Et ce troisième, qui, non content de reconstituer une société avec les documents existants, lui donne, d'imagination, les couleurs et les qualités qu'il lui plaît. Et ce quatrième forgeant de toutes pièces des portraits absolument fictifs et distribuant des décorations fantaisistes, — des Croix de Saint-Louis, par exemple? Et ce dernier enfin déchirant des pièces officielles parce qu'elles le gênent? — En vérité aucun de ceux-là n'est digne d'entrer dans ce laboratoire "où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté".

On voudrait croire que la partialité est une faiblesse passagère, échappée à la sensibilité ou à la mauvaise humeur d'un écrivain, et qu'il n'est rien de tel que la mauvaise foi systématique. Nous n'avons cependant qu'à jeter un coup d'œil sur les volumes de M. Jean Guiraud, intitulés: *Histoire partielle*, *Histoire vraie*, pour nous convaincre qu'elle existe. M. Guiraud examine les manuels d'histoire mis entre les mains des écoliers français, et, appuyant la condamnation portée contre eux par l'épiscopat, il montre le parti pris politique de tous ces manuels, et relève les omissions volontaires, les calomnies et les jugements haineux contre l'Eglise, dont ils sont semés. Les évêques avaient dénoncé l'esprit de mensonge et de dénigrement qui animaient tous ces livres, M. Guiraud dresse à son tour un terrible réquisitoire critique. Il nous montre dans toute cette histoire tendancieuse un souffle vraiment diabolique qui est à l'opposé de l'esprit courageux et franc recommandé par l'Eglise.

Non certes elle ne conçoit pas ainsi le récit des activités d'un peuple. Pour stigmatiser cette manière elle emprunte les expressions de Léon XIII: "l'historien sectaire transforme le très noble métier d'historien en fléau public et domestique des plus graves".

On m'objectera peut-être que l'Eglise a déjà condamné des livres d'histoire qui ne disaient que la vérité, et qu'ainsi elle a donné dans un des travers signalés tout à l'heure. Aussi bien n'est-ce

pas parce que ces livres rapportaient des faits exacts que l'Église les a blâmés, mais bien parce que leur publication était inopportune ou encore parce que le ton de l'auteur tournait au persiflage. D'ailleurs quand le temps est venu, l'Église elle-même a levé l'interdit et effacé ces ouvrages de son Index.

Au surplus ces cas sont très rares et l'Église n'a fait, en posant l'interdit, que protéger la foi ou les mœurs des fidèles qui lui sont confiés. En revanche, elle a laissé publier et elle laisse lire encore des ouvrages, sérieux et bien documentés, qu'un esprit mal formé trouverait sans doute scandaleux; où le côté humain, inévitable et nécessaire de la Papauté, par exemple, est mis en lumière; parce que de tels livres répondent aux exigences intellectuelles du siècle, et parce que la mission divine du suprême Pontificat, mêlée à tant de passions et d'intérêts, n'en sort que plus éclatante. Que fait-elle autre chose en laissant entre les mains des chrétiens de nombreux passages de la Bible, où le peuple choisi apparaît indiscipliné, ingrat, idolâtre, gâté dans ses chefs comme dans ses plus humbles membres? Elle sait bien que la vérité, quelle qu'elle soit, fait, mieux que la dissimulation, ressortir la longanimité et la puissance de Dieu.

Quant à l'auteur, doit-il confondre cette probité qu'on lui recommande avec une sorte d'indifférence ou de neutralité? Devant un fait consciencieusement, clairement établi, l'historien est-il tenu de cacher son admiration ou son indignation? Et même s'il le voulait, le pourrait-il? Si l'on veut que l'histoire continue d'être non seulement *le flambeau de la vérité, mais aussi la maîtresse de la vie*, il faut se prononcer. Quand un événement apparaît à l'historien, d'une manière avérée, l'effet de quelque passion répréhensible: — cupidité, ambition, cruauté, mauvaise foi, fanatisme, — il doit le dire, et réprover le mal. Si, au contraire, la vertu d'un prince ou d'un ministre, a valu à un peuple ou à l'humanité quelque institution bienfaisante ou quelque démarche honorable, il faut les en louer. La vie physique, en quelque sorte, des portraits ou des récits, n'est pas la seule qui doive animer la grande, la belle histoire; la vie morale aussi, et plus encore, doit lui infuser sa dignité. L'historien catholique moins que tout autre peut s'en désintéresser. Les directions de pensée et les principes de vie qu'il a reçus de l'Église, en ont fait un homme complet, et c'est cet homme qui écrit et qui juge. Vouloir parler comme un païen serait une gageure, pis que cela, une erreur grave, une lâcheté.

Or toutes ces règles sont de pur bon sens, et la conception catholique de la méthode historique, en tant qu'il s'agit de l'investigation des faits et de leur mise en œuvre, se confond avec celle du simple honnête homme. En va-t-il de même quand il s'agit de l'exposé explicatif de la vie sociale?

II

a) Une fois les faits authentiques assemblés, — ce qui constitue l'érudition, — il reste à les interpréter, c'est-à-dire à choisir entre ceux qui sont insignifiants et ceux qui sont caractéristiques, à chercher les rapports qu'ils ont entre eux ou avec d'autres faits antécédents ou postérieurs, bref à dégager les causes et les effets. Et ce n'est pas là la tâche d'un esprit vulgaire. Les causes des événements sont multiples et diverses. Race, hérédité, climat, milieu, idées, passions, activité libre, voilà l'écheveau qu'il faut débrouiller. Et puis quand on en vient à indiquer l'origine d'un événement, on ne s'entend pas toujours entre historiens, même du premier ordre, qu'ils soient Montesquieu ou Bossuet — et parfois on assigne à des effets considérables de toutes petites causes.

b) Après les causes, difficiles souvent à déterminer exactement, l'écrivain recherche les lois, et fait la philosophie de l'histoire. Evidemment, voilà un des exercices les plus nobles et les plus admirables de l'esprit humain. Mais aussi quelle somme de connaissances, quelle vigueur de jugement, et quelle habitude de la généralisation il exige! "Pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse," a-t-on dit. Et encore ces lois sont-elles des lois morales, sujettes à des exceptions: l'homme libre est là qui peut toujours y apporter un démenti, par sa conduite.

Mais dans cette haute région, périlleuse et attirante, de la philosophie de l'histoire, l'Eglise catholique n'a-t-elle pas fait entendre sa voix, n'a-t-elle pas marqué des directions qui lui soient spéciales?

Elle enseigne que Dieu, le créateur du genre humain, s'en désintéresse si peu qu'il lui a donné son Fils unique. Elle croit que le Christ, roi éternel des peuples, les dirige vers leurs destinées. Elle sait que la divine Providence joue un rôle prépondérant dans l'histoire du monde. "Tous les grands empires, dit Bossuet, que nous avons vus sur la terre, ont concouru par divers moyens au bien de la religion et à la gloire de Dieu."

Cela est certain, mais l'historien peut-il, quand il traite d'his-

toire moderne, — et sans l'aide des prophètes, — tracer le chemin suivi par la Providence et marquer d'une main sûre ses étapes? Bossuet expose, dans son Discours sur l'histoire universelle, "comment, depuis Moïse, la religion chrétienne est préparée, et comment tout, dans l'ancienne loi comme dans la nouvelle aboutit par une suite ininterrompue, au triomphe de l'Église..." Mais, fait remarquer M.-Ch. M. des Granges, Bossuet historien est toujours théologien et éducateur: "Nous ne concevons plus l'histoire traitée de la sorte". En effet, il nous semblerait prétendre avoir assisté aux conseils de Dieu...

Pourtant, voici ce que dit Léon XIII, dans le Bref déjà cité: "Les incorruptibles monuments de l'histoire, à les considérer avec un esprit calme et dégagé des préjugés, sont pour eux-mêmes une apologie magnifique et spontanée de l'Église et du Pontificat. On peut en voir ressortir la vraie nature et la grandeur des institutions chrétiennes. A travers de redoutables combats et d'éclatantes victoires, l'Église apparaît dans sa force et sa vertu divine; et par le témoignage évident des faits, se révèlent et brillent les bienfaits considérables que les Pontifes Romains ont répandus sur tous les peuples..." Plus loin le Pape parle du pontificat civil des Pontifes Romains fondé *non sans un dessein providentiel*, pour sauvegarder leur indépendance et leur majesté." Il se plaint aussi que, dans les écoles, on bâtisse "des théories sur des préjugés téméraires, le plus souvent en désaccord flagrant avec la *révélation divine*, et sans autre motif que de dissimuler et cacher tout ce que les institutions chrétiennes ont eu de plus salubre dans le cours des choses humaines et dans la succession des événements". Il regrette enfin que des écrivains *catholiques* aient adopté cette manière de faire.

Le Pape est si sûr de son point de vue, qu'il ouvre toutes grandes aux chercheurs les portes des archives du Vatican, sachant très bien que, une fois la part faite aux faiblesses humaines, le Saint-Siège sortira plus fort de toutes les investigations. Mais Léon XIII, lui aussi est théologien, et dans ce Bref: *Saepenumero*, il est apologiste.

Adressons-nous maintenant à un historien de profession, d'ailleurs catholique. Voici Godefroy Kurth, et dans son œuvre, *l'Eglise aux tournants de l'histoire*. Il commence son admirable synthèse par ces mots: "Quand on envisage dans son ensemble l'histoire de l'humanité, on la voit partagée en deux versants.

D'un côté, c'est le monde ancien, assis dans les ténèbres de la mort; de l'autre le monde moderne qui marche à la lumière de l'Évangile. Ce fait est le plus grand de l'histoire et aucun autre ne pourrait lui être comparé."

Voilà bien, nous semble-t-il, un fait accepté par toute la chrétienté, et donc par la catholicité. Faisons un pas de plus. "Il n'est pas interdit au fidèle qui cherche à se rendre compte de sa foi, continue l'historien, d'étudier la manière dont la Providence s'y est prise pour garantir à son Verbe l'indéfectible autorité qu'il doit avoir sur les hommes. Si le christianisme a été plus qu'une sublime doctrine philosophique, s'il a été un principe de vie et d'action, qui a pénétré, remué et transformé le monde, c'est qu'il a été mis d'emblée dans les conditions nécessaires pour vivre et se perpétuer sur cette terre." Or l'agent de son action, c'est l'Église.

Comment a-t-elle rempli sa mission? A-t-elle toujours possédé l'intelligence des problèmes qui se posaient à elle; a-t-elle su parler leur langue à tous les siècles; a-t-elle été vraiment la société universelle qui contient dans ses flancs toute la civilisation? Telles sont les questions que se pose l'historien catholique. Elles font surgir à ses yeux le spectacle le plus grand et le plus instructif. Il ne veut pas "préjuger ses enseignements", mais dès le commencement il ne peut douter de leur portée et de leur éloquence, car il sait qu'il entendra "la voix qui sort des grands phénomènes de l'histoire, et qui est, dans une certaine mesure, la voix de Dieu".

On remarque avec quelle prudence s'exprime Godefroy Kurth: il ne parle que des *grands* phénomènes; et la voix qui en sortira, ne sera que dans une *certaine mesure*, la voix de Dieu.

Faut-il oser aller plus loin et rechercher l'action de la Providence en quelque point d'histoire particulière? Distinguer la conduite de Dieu dans l'histoire canadienne, par exemple, n'est-ce pas une entreprise risquée qui tournerait peut-être au détriment de l'écrivain qui l'aura essayé? Précisons encore davantage. Est-il permis de penser que la Providence... avait décrété ce changement de souveraineté, qui s'appelle, dans nos annales, la Cession? Pourquoi pas? et un historien peut l'écrire, s'il le croit. Mais personne n'est *obligé* de partager son avis. On sait qu'un de nos plus fins critiques s'est inscrit en faux contre cette assertion. Il nie qu'il y ait là décret, car le bien seul peut être l'objet d'un décret providentiel, et il estime que la Cession a été un mal. Que la Cession ait été un mal, il le montre en énumérant les difficultés qui en ont

découlé pour nous, Canadiens de langue française et de religion catholique. — On pourrait sans doute lui répondre, en s'inspirant de l'état actuel de la France, que l'allégeance républicaine nous aurait été peut-être plus pernicieuse encore. Quoi qu'il en soit le point est difficile à fixer, et cette difficulté même nous indique que l'Église, si elle encourage, ne saurait imposer à l'historien, cette recherche constante de l'action providentielle. Le plan de Dieu est tellement immense qu'il échappe facilement à notre emprise.

III

Si l'impartialité est affaire de conscience et de simple probité avant d'être une affaire de catholicisme; si l'admission du surnaturel relève comme le reste de l'esprit d'observation; si l'action de la Providence et l'indéfectible sagesse de l'Église, — tout en demeurant incontestables, — sont difficiles à déterminer dans tel ou tel fait particulier; il est cependant un point où l'Église se proclame maîtresse, c'est lorsqu'on touche à la matière historique des Livres Saints. Ici vraiment nous trouvons une conception spéciale, dont, en ces derniers temps, Léon XIII et Pie X se sont faits les théoriciens autorisés.

Léon XIII a fixé la notion de l'inspiration d'où découle la valeur extraordinaire des Ecritures; et Pie X en créant la Commission Biblique, s'est adjoint un conseil de techniciens, capables de fixer le sens qu'il faut donner aux passages pouvant prêter à discussion. Les écrivains sacrés dont les œuvres constituent la Bible, ayant écrit sous l'inspiration du saint Esprit, n'ont pas pu se tromper: le génie de Léon XIII expose cette doctrine avec la pénétration et la largeur de vue dont il était coutumier. Mais il est évident que la Bible *ne dit pas tout* et que les collaborateurs de cette œuvre divine n'ont pu parler que de la manière dont on parlait de leur temps: ainsi ne faut-il pas s'attendre à trouver dans la Genèse un traité de géologie comme Lapparent aurait pu en écrire. D'où la nécessité de suppléer aux vides inévitables d'un ouvrage bref en somme où l'on raconte l'histoire du monde *depuis plus de quatre mille ans*. La Bible ne poursuit pas le même but que la science, n'a pas le même objet, n'use pas des mêmes méthodes.

Pour bien nous rendre compte de la conception de l'église au sujet de la cosmogonie de la Genèse, par exemple, voici les réponses apportées par la Commission Biblique à une série de questions, réponses ratifiées par le Pape, en 1909. Les deux premières rejet-

tent les systèmes d'exégèse... qui veulent exclure le sens littéral historique des trois premiers chapîtres de la Genèse, et condamnent ceux qui prétendent que ces récits ne contiennent que des fables empruntées aux mythologies, des allégories ou symboles, ou des légendes partiellement historiques.

Voici la troisième question, dont l'importance n'échappera à personne. "Peut-on révoquer en doute le sens littéral historique, là où il s'agit de faits qui touchent aux fondements de la religion chrétienne, comme sont, entre autres, la création de toutes choses faite par Dieu dans le commencement du temps; la création spéciale de l'homme; la formation de la première femme tirée du premier homme; l'unité du genre humain; la félicité originelle de nos premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité; l'ordre donné par Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance; la transgression de l'ordre divin à l'instigation du diable caché sous les apparences d'un serpent; la déchéance de nos premiers parents de cet état primitif d'innocence; la promesse d'un Rédempteur futur?" Peut-on révoquer en doute le sens littéral de ces faits? — La Commission Biblique répond: *non*.

Mais "dans l'interprétation des passages de ces chapîtres que les Pères et Docteurs ont diversement compris, sans rien enseigner de certain et de défini, est-il permis, — sauf réserve du jugement de l'Église et en se maintenant dans les analogies de la foi, — de suivre et de soutenir telle opinion, que chacun, après mûr examen, croira devoir adopter? — La Commission répond: *oui*.

Et enfin "faut-il nécessairement et toujours prendre au sens propre tous et chacun des mots et phrases qui se rencontrent dans ces chapîtres, en sorte qu'il ne soit jamais permis de s'en écarter, même lorsqu'il appert que ces locutions sont employées dans un sens manifestement impropre, métaphorique ou anthropomorphique, et que la raison défend de s'en tenir au sens propre ou que la nécessité force de l'abandonner? — La Commission répond: *non*.

Sans doute il s'agit ici spécialement de la cosmographie mosaïque. Mais cette consultation fait voir dans quel esprit l'Église veut que nous traitions l'histoire contenue dans nos livres canoniques.

* * *

En résumé, nous affirmons donc qu'il y a une conception catholique de l'histoire. Elle porte d'abord, nous le répétons, sur l'his-

toire sainte, parce que les fondements et les faits principaux en sont révélés; elle porte aussi sur l'histoire universelle, où nous savons que l'action de la Providence se fait sentir et où nous nous efforçons de la démêler; elle porte encore sur l'histoire de l'ère chrétienne, où nous proclamons les bienfaits de l'Église fondée par Jésus-Christ; elle porte enfin sur certains points de la méthode historique: admission des faits surnaturels comme tout autre fait d'expérience; louange ou blâme à propos des événements, selon qu'ils ont été conformes ou opposés à la doctrine et à la morale du Christ "roi éternel des siècles".

Ainsi l'histoire n'est pas seulement œuvre de dilettantisme et de curiosité, mais surtout œuvre d'éducation. Elle n'est pas un récit stérile, mais devient une leçon où les peuples et les individus ont tort de ne pas chercher plus souvent des règles de gouvernement.

OLIVIER MAURALT

prêtre de Saint-Sulpice

LE FACTEUR ECONOMIQUE EN HISTOIRE

Science d'observation, l'économie politique demande à la vie l'essentiel de son enseignement. Contrainte, comme toutes les disciplines appliquées à l'homme, de renoncer à l'expérimentation, elle recourt à l'expérience quotidienne et à la pratique des affaires pour éprouver ses théories. Elle oscille autour d'une idée principale, celle de la valeur, qu'elle poursuit dans l'infinie variété de ses manifestations. Certaines écoles, dont l'influence semble grandir, apportent à la solution de ces problèmes des explications ingénieuses fondées sur le pur raisonnement ou sur la rigidité des mathématiques; mais il reste vrai que les complexités humaines ne se compriment pas dans des formules et que l'on n'aura guère appris si l'on ne s'est pas mis aux écoutes de la réalité. L'économie politique doit faire état de l'actualité qu'elle pénètre par l'étude directe ou l'enquête, et dont elle saisit les reflets dans la statistique. C'est donc légèreté sinon ignorance que d'opposer la pratique à la théorie puisque l'une alimente l'autre, puisque les deux s'additionnent en définitive pour constituer la science. Ainsi nos fleuves emportent sur leur passage des particules de calcaire, débris d'animaux millénaires, pour les jeter à l'océan, où recommençant de vivre, elles formeront des mondes nouveaux.

L'économie politique s'appuie aussi sur l'histoire pour les mêmes raisons de curiosité scientifique, y recherchant soit un point de comparaison, soit une confirmation: cette fois c'est l'expérience du passé que l'on invoque. Médailles, monuments, mémoires, bilans de sociétés, ordonnances et lois: autant de sources où puiser pour ranimer des époques révolues, distinguer l'action toujours présente du matériel, dégager les conséquences des erreurs trop vite oubliées, recueillir d'indispensables leçons, renouer la chaîne des événements et conduire l'avenir d'une volonté mieux affermie.

Il serait prématuré pourtant d'exiger de l'économiste qu'il se fit historien: l'économie politique en est, au Canada, à la période d'adaptation, et ses recherches immédiates sont dominées, conditionnées par l'énoncé doctrinal. Notre régime n'est pas différent et l'on retrace ici même les manifestations d'activité économique qui se produisent à l'étranger; mais, à part la méthode et les procédés d'exposition toujours longs à acquérir, il faut tenir compte du milieu,

y puiser les faits que l'on analyse et dont on tire autant d'exemples et de raisons afin de bien adapter les formules aux conditions de base. Difficile travail de recherche et d'ordonnement, qui requiert toute l'attention du théoricien et l'immobilise. Dans l'intérieur même d'un pays aussi vaste que le nôtre, les phénomènes n'offrent pas un caractère uniforme; ils sont modifiés, à mesure qu'on se déplace, par des circonstances particulières ou des influences locales. La main-d'œuvre n'est pas rémunérée au même degré en Nouvelle-Ecosse, dans le Québec et en Colombie-Britannique; le taux de l'intérêt varie de l'Est à l'Ouest; les problèmes de politique financière changent d'aspect selon qu'on les observe dans un cadre administratif ou dans un autre; les provinces plus anciennes, mieux assises, donnent le spectacle d'une population qui se développe en nombre suivant l'action prédominante des forces naturelles quand les autres subissent l'afflux perturbateur de l'immigration.

L'économiste a donc une lourde tâche à poursuivre, et dans une riche variété de plans. La vie économique, c'est l'activité humaine appliquée à la satisfaction des besoins, qui sont innombrables. Sans doute la science n'ambitionne pas de définir tous ces besoins ni d'expliquer comment l'homme y satisfait; elle généralise, elle synthétise, dépassant l'activité dont elle fait un simple aliment pour se hausser jusqu'à la philosophie de l'activité dont elle dégage les facteurs. Quelle complication, néanmoins! Que de questions soulevées depuis la nature, le capital et le travail unis dans l'œuvre de production, jusqu'aux actes de consommation en passant par les instruments de l'échange ou du commerce, monnaie, banque, bourse, transports, la variation des taux du salaire et de l'intérêt, la détermination des profits. Quelle affluence de faits et d'idées lorsqu'il s'agit, en retour, de suivre jusque dans le détail l'application des principes une fois posés.

Pour cette poursuite ainsi circonscrite à la doctrine, l'histoire sera tout de même d'un grand secours pour serrer de près l'événement économique, savoir comment il s'incorpore à une série, ce qu'il emprunte à l'ambiance et ce qu'il doit au passé. L'édifice se bâtit mieux, les matériaux ainsi choisis: chaque partie s'harmonise vers la physionomie d'ensemble. De ce point de vue nous sommes dans une situation privilégiée, vivant dans un pays neuf où l'initiative prend souvent la valeur d'une expérience. Le développement des entreprises a marqué chez nous des étapes définies, depuis l'industrie familiale où nos pères excellaient jusqu'à la fabrique

centralisée. L'essor de notre civilisation avec ses traditions européennes a pris place à côté des usages primitifs des populations nomades: comparaison appréciable pour l'économiste et que facilitent les relations de nos historiens. On multiplierait les exemples d'un passé rempli de traits de cette nature et qui constituent autant d'invites à la recherche.

* * *

L'économiste trouvera-t-il dans nos travaux historiques le détail qui aiguillera ses recherches? Ils n'en sont pas tout à fait dépourvus. On y découvre ici et là des faits, hâtivement jetés, ou des aperçus plutôt raccourcis, qui cependant servent d'amorce. Et les grandes questions rattachées directement à l'économie, comme celle de la traite, de la monnaie de cartes, des subsides sont traitées assez longuement et pour elles-mêmes, quoique l'on n'y apporte pas toujours, faute d'une préparation résolue, le liant des idées directrices.

Il est juste toutefois de noter quelques efforts individuels vers des vues plus compréhensives.

L'ouvrage de M. Emile Salone n'a pas le seul mérite de répondre exactement à son titre: *La Colonisation de la Nouvelle-France*. Il éclaire l'ancien régime jusque dans sa moindre vie; il constitue une synthèse de toutes les forces de la nation, que l'on sent naître et se développer parmi une multiplicité d'obstacles. Ce n'est plus l'événement détaché, sans enveloppe, comme dénudé, dont l'accumulation ne signifie rien; mais un ensemble qui se forme et s'avance vers un résultat auquel toutes les énergies, les humbles autant que les autres, celles du peuple autant que celles des dirigeants ont collaboré. Salone a imprimé une direction à l'enseignement. M. le chanoine Courchesnes, un des plus clairs esprits que nous possédions, y a puisé l'idée heureuse de substituer au fastidieux des nomenclatures et des chronologies les étapes de la mise en valeur du pays, les cadres où prennent place les activités nationales. Frontenac, 1672: qu'est-ce au juste? Un nom et une date qui sombreront, la date surtout, dans l'oubli fatal des lendemains de baccalauréat; mais remonter d'un fait jusqu'au régime, hiérarchiser les actes depuis les moindres jusqu'aux plus éclatants, saisir ainsi par le menu la totalité d'une époque qui s'écoula dans un milieu animé et changeant, voilà de quoi laisser quelque chose dans l'intelligence et dans la volonté. On ne construit pas l'histoire sur pilotis.

Certes l'effort est plus difficile qui se ramifie pour embrasser et vivifier le corps tout entier: nous le disons d'expérience et sans être historien; mais comme il satisfait davantage par la fermeté qu'il donne au jugement, par la certitude et la résolution qu'il engendre.

La même directive qui inspira Emile Salone se retrouve dans l'œuvre que M. l'abbé Ivanhoé Caron édifie pierre par pierre au sein de la domination anglaise.

M. Léon Gérin-Lajoie, dans une série d'articles qu'il donna à la *Science Sociale* de Paris et qu'il devrait reprendre, après avoir merveilleusement analysé les motifs qui ont inspiré les colonisateurs français, opposait, avant M. Georges Goyau, l'idée de mission et de peuplement aux exigences de l'intérêt mercantile; il suivait jusqu'à nos jours l'action des paysans du Perche qui ont fondé le Canada français sur l'exploitation quasi-communautaire, le respect de la famille et la tradition paroissiale. Ces tableaux, brossés de vérité, peignent avec précision et non sans élégance l'existence, les travaux, les mœurs de nos ancêtres, sur l'horizon restreint de leurs ambitions. "En lisant Gérin-Lajoie, nous disait Victor Barbeau, j'ai enfin compris d'où nous venons". Pour l'économiste et le sociologue ces pages fourmillent d'indications; elles déroulent le fil de l'évolution du peuple et révèlent le véritable secret de notre durée.

M. l'abbé Lionel Groulx, le premier qui ait rétabli l'ambiance où notre race fut appelée à agir, achève chacun de ses livres sur un spectacle semblable, où s'enchevêtrent les préoccupations économiques et les transformations sociales de notre groupe. Féconde initiative qui renouvelle notre histoire et la complète; qui nous livre autre chose à méditer que la stérile succession des faits d'administration; les pénibles exemples des querelles intestines ou le récit tronqué des batailles; qui nous éclaire sur la vie, répétons-le, la vie menée dans un cadre humain, parmi les dures beautés de notre territoire. Nous savons au prix de quelles inquiétudes l'auteur a réussi à grouper ces traits épars, relevés en cours de recherches dans des recoins d'archives ou dans les récits incohérents des chroniqueurs. Mais il eût payé plus cher encore la joie d'être un animateur et la satisfaction d'avoir délogé l'histoire du compartiment politique où, depuis nos origines, elle était montée.

Car notre histoire a été considérée surtout sous l'angle de la politique. Le régime français, au moins dans les manuels, est en grande partie étayé sur les faits d'Etat d'où le souci du détail éco-

nomique, du mouvement social, des conditions géographiques, est banni; et c'est un trop rare bonheur lorsque ces faits politiques sont reliés à l'Europe qui les détermina. Enoncés tout dru, sans être raccordés, ils perdent la moitié de leur signification. Comment juger de la politique coloniale de François 1er si l'on n'a pas réfléchi sur les conditions où le monarque exerçait le pouvoir? Comment comprendre Talon et Frontenac sans Colbert et Louis XIV? Comment même expliquer la colonisation française au Canada sans les provinces de France? Autant cinématographier l'histoire! Le régime anglais raccorde les morceaux de constitution qui nous furent octroyés, comme s'il n'y avait guère au-delà. Les questions, qui se précipitent pourtant avec une sorte de halètement, ne prennent de valeur qu'au jour de la politique: notre premier transcontinental, c'est d'abord un scandale. Le peuple ne vit pas: on le soupçonne seulement de souffrir. L'apparition des transports, la colonisation de nouvelles régions, le peuplement élargi en cercle, la liberté économique, l'expansion des autres provinces, le besoin d'unité territoriale, la poussée vers le progrès matériel ne retiennent pas — sauf quelques exceptions vite comptées — la pensée de l'historien. Quelques lignes, une note marginale, une fin de chapitre suffisent à nous instruire sur ces faits de second plan.

Tentons un ou deux sondages, en surface.

La conquête nous fit passer sous un régime économique qui, on ne le soupçonnerait pas toujours, ne fut pas inventé pour nous mais qui avait été arrêté par les lois dites de navigation promulguées sous Charles II et Guillaume III, et même plus anciennes dans leur principe. Elles répondaient à une conception coloniale, inspirée par un étroit mercantilisme et sur laquelle l'Angleterre fonda, d'abord contre la Hollande puis pour elle-même, sa marine et sa puissance industrielle. Les lois de navigation nous furent appliquées avec des adoucissements graduels qu'il importe d'expliquer. Dans les colonies du Sud comme au Canada, l'Angleterre restreignit la liberté commerciale jusqu'à l'assujettissement; mais au Canada, elle réduisit aussi les libertés politiques quand elle avait laissé naître en Nouvelle-Angleterre de véritables Etats coloniaux, munis de l'appareil représentatif, livrés parfois à une sorte de laisser-aller dans la gestion des affaires internes. La victoire de 1760, la présence au Canada d'une population française d'origine et catholique, puis l'attitude des treize colonies dressées contre la Grande-Bretagne et même les réactions que provoqua à Londres la

Révolution française, autant de raisons qui orientèrent la politique dont nous fûmes gratifiés. Quelle était dès lors la nature des liens qui nous rattachaient à la Métropole dans le domaine de l'économie? Nous devenions des fournisseurs et l'on nous interdisait l'industrie; mais, sous le pavillon britannique, des voies d'accès étaient ouvertes à notre commerce, lequel profitait de privilèges sur le marché anglais. Et l'Angleterre, instruite par l'expérience, appliquait à l'administration de la colonie les droits qu'elle continuait, pour un temps, de nous imposer. N'y a-t-il pas là tout un "système" à mettre en plus vive lumière, et qui a eu des influences certaines sur nos destinées ainsi que M. l'abbé Groulx l'a montré dans ses leçons de l'an passé à l'Université de Montréal? Et, pour le dire tout de suite et bien qu'il y ait progrès de ce côté, pourquoi cette répugnance à faire état de l'histoire de la République américaine, capitale pour nous non seulement lorsque des guerres nous opposent, mais tout du long et depuis les origines; et même de l'histoire des colonies demeurées anglaises, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard, qui, nanties de gouvernements autonomes dès le XVIII^e siècle, s'organiseront économiquement et loin de notre attention, jusqu'à ce que nous les retrouvions, en 1864, venues comme par hasard à la Conférence de Charlottetown? L'histoire du Canada n'est pas uniquement l'histoire d'une province ni d'une politique.

Avançons de quelques années. Sous l'impulsion de l'Ecole manchestérienne et à la suite d'expériences économiques dont la Grande-Bretagne a vite saisi la portée, le libre-échange est installé en 1846 par Peel et lord John Russell; et, trois ans plus tard, les lois de navigation sont abrogées. Du coup, nous voilà libres de disposer de nos marchandises; libres même d'opposer aux produits anglais l'interdit de droits de douane. Quel événement et lourd de conséquences, mais que la conquête de la responsabilité ministérielle, fait politique, rejette loin dans l'ombre. La liberté économique nous arrive donc par surcroît au moment où nous arrachons aux autorités anglaises la reconnaissance effective de notre autonomie parlementaire. Quels remous cet événement va-t-il produire? M. Paul Riou nous les a naguère indiqués dans un article de la *Revue Trimestrielle*: ce grand fait économique articula notre politique commerciale et nous conduisit d'abord à Washington. Le premier traité de réciprocité, signé en 1854, nous ouvrit le marché américain pendant dix ans. Qu'en est-il résulté pour notre éco-

nomie? Lorsqu'il fut dénoncé, les États-Unis espérèrent nous réduire au parti de l'annexion. Il n'en fut rien, par bonheur. L'idée de la Confédération, d'un territoire unifié, sûr de son indépendance économique est née en réaction. On éclaire mal la politique de MacDonald, si l'on ne tient pas compte de ces intérêts matériels.

Evidemment, il est possible de reconstruire ces deux périodes de notre histoire en s'aidant de nos historiens, de Garneau, de Chapais, de De Celles, de Turcotte ou de Gérin-Lajoie; mais si l'on désire en bien marquer l'allure, leur donner l'ampleur qu'elles méritent, les fonder sur des faits nettement connus, c'est trop souvent aux Anglais, aux Américains ou même aux Français que l'on doit s'adresser. N'en est-il pas ainsi pour cent autres questions? La seule évolution économique du Canada, de 1867 à nos jours, comment la suivre, comment l'enchaîner si ce n'est à l'aide de nos compatriotes de langue anglaise? Qui a raconté l'histoire de l'agriculture, des industries, du commerce, des banques, des transports? Qui a dégagé les grandes lignes de notre politique commerciale, de notre politique financière? Qui s'est livré à l'étude de nos forces sociales, celles du capital et du travail organisés? Dira-t-on que ce sont là des détails d'ordre secondaire? Mais, même pour écrire l'histoire politique du pays, les ignorera-t-on? Suffira-t-il de déterminer les vicissitudes des partis sans se préoccuper des idées qu'ils ont prétendu défendre et des faits qui les ont décidés? Et ces idées où les trouvera-t-on si ce n'est dans la vie nationale et sous les formes les plus variées? Au lieu de les évoquer tout à coup, au moment où on en a besoin, pourquoi ne pas en établir une bonne fois la filiation?

Ne nous étonnons pas de ce que les Anglais aient naturellement le souci des intérêts économiques; ils ne conçoivent pas l'histoire en dehors des événements matériels dont ils reconnaissent le poids. Inutile de citer des œuvres: le premier catalogue nous convaincra. Indiquons seulement une source abondante, la collection qui a pour titre: *Canada and its Provinces*, où nous eussions mis plus d'ordre si elle eût été de nous, mais qui demeure comme une preuve de ce que nous n'avons pas entrepris et comme un exemple de ce que nous eussions pu faire si un éditeur avait osé lancer une histoire générale du Canada écrite par des Canadiens français. C'est une compilation grossie jusqu'à 23 volumes, où l'on trouve à peu près de tout: il y faut parfois une lanterne, mais cela n'amointrit pas les qualités de l'ouvrage. Un regard jeté sur la table des matières

nous révélera la diversité des choses auxquelles d'autres que nous s'attachent et d'où un esprit français aurait tôt fait de tirer une synthèse. Et nous ne disons rien des documents publics, rédigés la plupart du temps par des Anglais et publiés pour nos paniers à papier: dossiers de pièces ignorées. M. Albert Métin, à qui nous faisons compliment d'avoir écrit *La Colombie Britannique*, nous rétorquait: "J'ai voulu vous montrer, à vous Canadiens, que vous aviez tous les documents voulus pour faire des œuvres d'envergure".

L'Anglo-Canadien pousse plus loin encore, et il n'est pas hors de propos de rappeler en quelle estime il tient l'histoire économique lorsqu'il s'agit d'instruction. L'enseignement de l'histoire dans les provinces anglaises du Canada est basé sur le milieu immédiat, l'"environnement" comme s'expriment les manuels. L'enfant est invité à regarder la nature où il s'ébat et, dans le cadre naturel, à distinguer le travail de l'homme: il se familiarise avec les manifestations de la vie économique, l'administration, les services publics, les rouages de l'organisation sociale, bref il est saisi par les forces qui l'emporteront vers ses destinées; mieux encore, il est en mesure de les apprécier, et au besoin de les seconder plus tard ou de les combattre. Une brochure publiée par le *National Council of Education* sur les modes d'enseignement de l'histoire et du civisme reprend les programmes des Ecoles de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario et du Manitoba: partout le même souci des réalités proches, qui a pénétré d'ailleurs en France et en Angleterre et dont l'inspiration nous vient des États-Unis. Nous indiquons cette tendance sans admirer tout ce qui fut accompli dans cette voie et en retenant ce qu'il se glisse de factice dans certains procédés. Nous avons eu l'occasion d'affirmer lors du Congrès des Universités de l'Empire, tenu à Osford en 1921, que le civisme ou l'esprit de civilité ne se commande pas, qu'il résulte plutôt d'une formation; et nous avons constaté que plus d'un éducateur anglais répugne à traiter le devoir, *the duty*, comme une matière ordinaire et distincte. Mais encore sied-il d'orienter à bon escient la culture générale et de ne pas négliger sous un prétexte ou sous un autre, l'apport des activités humaines à l'éveil des responsabilités.

* * *

Le facteur économique a donc en histoire son importance propre et qui suffit à nous retenir.

L'école dite historique scinde l'évolution économique en des étapes cloisonnées. Elle n'admet pas de raisons permanentes, de principes transcendants, semblables dans le temps, placés à la base de la science. Il n'y a plus désormais que des économies successives, complètes par elles-mêmes. C'est réduire l'économie aux limites d'un moment et lui nier le caractère d'humanité que l'on se plaît pourtant à lui reconnaître. Les civilisations primitives obéissent, aussi bien que la nôtre, aux mêmes sollicitations, aux mêmes besoins: question de degré, si appréciable qu'il soit. Le primitif se nourrit, se vêt, se pare, il pratique une industrie rudimentaire et n'ignore pas l'échange. Le progrès multiplie les besoins, les approfondit en quelque sorte. Il n'est pas interdit, il est même nécessaire de sérier les époques de la civilisation, à la condition de n'en pas rompre l'universalité. Il est juste d'ajouter que l'école historique, en resserrant le clamp de ses investigations pour mieux le pénétrer, a opéré d'excellentes mises au point et enrichi la science d'heureux arguments tirés du passé.

Si le facteur économique persiste dans ses influences, il ne nous fournit pas à lui seul la raison de l'histoire. Ce fut l'erreur du matérialisme historique. L'instrument oriente l'activité jusqu'à modifier la physionomie d'une société: qui ne reconnaîtra aujourd'hui dans nos mœurs et dans nos attitudes les conséquences de l'industrialisme? Mais la fonction de l'idée subsiste, quoi qu'on dise; et nous lui devons des adoucissements au régime de fer que l'usine, eût, sans elle, engendré.

Universelle et tempérée par l'idéal, la force économique s'exerce d'elle-même et se dégage par l'analyse. Des historiens ont étudié la production, l'évolution des échanges, les transformations de la monnaie, ou l'ensemble du mouvement économique; d'autres ont écrit sur des pays agricoles ou industriels des ouvrages de documentation. Nous nous dirigeons vers ces travaux spécialisés; des jeunes gens ont dans leurs cartons des monographies sur nos richesses et leur mise en exploitation; d'autres ont abordé le régime de la main-d'œuvre au Canada, nos syndicats, notre petite industrie, notre politique commerciale: M. Emile Benoist et M. Arthur Saint-Pierre ont publié des ouvrages d'économie politique et de sociologie qui prennent place à côté des œuvres auxquelles les précurseurs, sans beaucoup d'espoir, ont attaché leur nom que la postérité retiendra.

Mais, sous les réserves faites, c'est l'action du facteur économique dans l'histoire qui nous instruira davantage parce qu'elle est

explicative. La négliger, lorsque l'on décrit la marche de la société, c'est consentir à être incomplet, c'est faire fi d'un élément sans lequel le passé et l'actualité demeurent incompréhensibles.

Les pays anciens qu'une longue histoire a façonnés et que l'on croirait définitivement stabilisés n'échappent pourtant pas au revirement de la fortune, aux contre-coups de l'avance économique, à l'emprise financière, à la solidarité des intérêts. Ils sont pris. Ils ne sont pas isolés parce qu'il n'y a plus d'isolement possible; le monde, en se transformant avec une rapidité mécanisée, les entraîne sous des poussées nouvelles. L'harmonie qu'ils avaient réalisée à la suite d'un lent accord entre les exigences de vivre et les traditions de l'esprit, est déplacée sinon brisée. Ecoutez Lucien Romier parler de la France: "L'origine secrète de nos mécomptes, depuis cent ans, est dans l'universel essor des sciences appliquées".

Les pays neufs? mais ils sont de formation économique. Venus avec leurs idées sur notre terre inexploitée, les colons de France et d'Angleterre ont d'abord pensé à s'établir: ils ont posé sur des territoires vierges le fait de l'"économie destructive". Il fallait vivre. Plus tard, libres au sein de vastes étendues, les plus puissants ont espéré trouver le bonheur dans un extraordinaire confortable, dans des entreprises gigantesques et d'audacieuses conceptions. Ils ont ainsi abouti au "quantitatif", à la série standardisée, à l'essoufflement de la mécanique, aux architectures monstres, à l'asservissement par l'argent, à l'encéphalie municipale. Heureusement ils n'ont pas fait que cela; mais leur monde ressemble assez à ce qu'ils appellent un *slot machine*, à une distributrice automatique: trois heures dans certains hôtels de New-York, et nous serons convaincus. Germé d'Europe, mais singulièrement métamorphosé, parce que débarrassé des vieilles contraintes et des réserves traditionnelles, leur idéal s'est américanisé. La civilisation issue naguère de la Méditerranée aux franges irisées, passée vers l'Ouest, puis vers le Nord, trouve ici ses aboutissants dans une débauche du matériel. Elle a franchi le continent à pas de fer et l'on proclame qu'elle dominera le Pacifique demain, en quête sans doute de réalisation qui l'exalteront davantage. Qui parle du Pacifique? Elle a, par un retour qui était à prévoir, reconquis la terre des ancêtres et assujetti l'univers, dont elle va faire un formidable et uniforme cinéma. Qui niera cet irrésistible courant? Qui consentira à écrire paisiblement l'histoire en marge de cette force tentaculaire?

Nous a-t-elle épargnés, nous qui vivons dans son rayonnement

immédiat? Oui, pendant toute une période: celle où, recueillis, nous n'avions d'autre souci que de durer. La conquête nous a ramenés sur les bords du St-Laurent où nos pères, les premiers, avaient dessiné des terres. Plaine large et docile où nous avons mis pieusement une empreinte française. Un plateau de pierre nous y comprimait. C'est là que se prolongèrent les petites vies dont nous avons fait une admirable résistance. Les foyers dédaignaient les ambitions de dehors: il leur suffisait de se prolonger. Le sol était généreux et la race obstinée. Dans la paix intérieure, malgré les tracasseries administratives et les faveurs dont nous n'étions pas, nous avons survécu. Certains s'apitoieront sur ce mode antique d'exploiter le terroir: la famille unie sous l'autorité du père, la division du travail acceptée de tous; une récolte routinière mais suffisante, l'association fortifiée par le voisinage, l'horizon public borné aux obligations paroissiales. Ce sont pourtant là les facteurs économiques et sociaux qui nous ont sauvagardés: nous leur devons la vie plus encore qu'aux constitutions.

Les temps ont changé autour de nous. Le Canada a cessé de mettre dans les querelles politiques toutes ses complaisances. La ruée des hommes accourus d'ailleurs s'est accomplie, décuplant l'effort. La forêt abattue, le sol fouillé, les distances vaincues, le Canada a pris l'aspect d'un pays humanisé par le travail. Il n'est plus divisé par une immense muraille de roche: le chemin de fer a ouvert sur l'Europe le grenier de l'Ouest. Il a profité de fertilités qu'il ne soupçonnait pas: la prairie lui a donné l'or des blés, les solitudes du Nord le papier dont il inonde l'Amérique. Les capitaux, souvent étrangers, se sont essayés à la production. Des fortunes se sont accumulées, des types d'hommes ont commandé: ceux du bois, ceux de la mine, ceux du blé. Riche, le Canada a pris place au monde: on désigne son rang. Le commerce l'a classé bon premier, l'industrie compte sur lui. Il s'est abandonné au courant. L'oublier serait puéril.

L'oublier serait imprudent, à cause de nous. Nous avons été touchés, puis emportés par le mouvement. En 1924, dans l'*Amérique latine* cette fois, M. Léon-Gérin Lajoie revient sur les idées qu'il avait énoncées vers la fin du siècle dernier. Son esquisse s'achevait sur un doute: notre formation quasi-cummunautaire, repliée sur elle-même, nous avait éloignés des affaires et du progrès économique poursuivis autour de nous par l'esprit particulariste, plus libre d'attaches. Après trente ans les choses n'ont plus le

même aspect. L'enseignement professionnel, les méthodes empruntées au voisin, le groupement mieux compris, l'entrée des nôtres dans l'arène économique ont comme rajeuni nos valeurs.

Les faits confirment l'affirmation du sociologue. Le Plateau Laurentien a été franchi par la colonisation: il nous a donné l'énergie et la pâte de cellulose, un champ plus vaste où nous déployer. La population plus considérable a formé un marché dont nous ne nous sommes emparés qu'en partie, malheureusement. Nous avons nos industriels, nos négociants, nos financiers. Déjà on énonce les principes d'une économie nationale que la réalité a fondée. Les auteurs étrangers qui s'occupaient de nous naguère, pour louer notre survivance et lamenter notre pauvreté relative, changent de ton: ils supputent notre avenir avec moins de commisération, ils sentent que nous vivrons désormais par toutes nos forces. Et nous nous prenons à espérer avec eux.

L'historien a donc plus d'une raison d'arrêter son esprit sur les révélations de notre vie économique.

C'est d'abord qu'elle existe, cette vie, liée au sort commun: elle est telle qu'on ne peut plus la reléguer. On la retrouve partout, féconde ou malfaisante. C'est elle qui nous libère et qui nous dépeuple. Elle agit aussi sans nous, en dehors de nous; elle agira contre nous si nous n'y prenons garde. Nous nous enrichirons sans savoir vers quelles obligations la fortune nous porte, à moins que nous n'ayons donné à notre élan une direction précise et décidé de n'accepter de la richesse que sa puissance pour le bien et pour la préservation de notre race.

Eternelle chanson des bords du Saint-Laurent: durer coûte que coûte. La lutte n'est jamais achevée pour une minorité résolue à garder son caractère: conduite autrefois à la tribune, c'est sur le domaine économique qu'elle s'engage aujourd'hui. Les nôtres resteront-ils attachés au sol? Deviendrons-nous des maîtres ou resterons-nous des serviteurs? Notre territoire sera-t-il la proie des autres? Qui nourrira nos gens? Autant de questions autant d'angoisses. L'essor économique n'est pas l'unique solution. C'en est une. Il suffit.

Car les autres aussi s'enrichiront, continueront de s'enrichir; et Dieu veuille que ce ne soit pas à nos dépens, en fin de course. Des erreurs passées, inévitables peut-être, ont facilité l'emprise de l'étranger; les événements de chaque jour, dans le terre-à-terre des opérations courantes, nous font toucher des concurrences nouvel-

les, surgies de toutes les origines, souvent inexplicables. Le cercle se referme sur nous, malgré nos progrès; et le cercle est résistant. Nous regardons les événements se produire, s'engrener, ravis du succès des autres, humiliés au fond de ne pas posséder les instruments ni le génie pratique dont ils disposent. Ils achètent tout, et nous ne délibérons même pas. Il serait temps, grandement temps, de nous ressaisir, d'interroger notre avoir et nos moyens, de nous compter, d'établir nos réussites pour mieux illuminer nos faillites, d'organiser nos énergies, de prêcher une doctrine qui fasse l'union par l'action, en un mot d'agir positivement au lieu d'applaudir béatement, pour éviter que le cercle à la marche sûre ne se rejoigne, soudé sur nous.

Une dernière raison nous incline à réclamer une attention plus variée et mieux avertie chez ceux qui voudront dégager les facteurs, tous les facteurs, de notre histoire: faute de les avoir distingués nous connaissons mal le passé auquel nous vouons une obéissance aveugle et frêle parce qu'elle est aveugle; et nous ignorons une large part du présent. Le milieu où se passe notre existence nous demeure fermé. Nous le savons abondant, parce qu'un cliché nous le répète; mais quel est-il au juste? Comment s'est-il formé, en quoi a-t-il guidé, conditionné nos tentatives? Mystère. Combien peuvent se vanter de bien connaître la vallée laurentienne? Et combien le Plateau Laurentien, lourde masse occupant les neuf-dixièmes de notre province? Combien nous expliqueraient le tableau déroulé depuis le Mont-Royal jusqu'aux quatre points de l'horizon et suivraient avec quelque certitude, fut-ce sans la comprendre, la ligne brisée des collines montérégiennes? Combien nous raconteraient pourquoi Montréal a grandi au point de réunir un dixième de la population du Canada? Peuple féru d'éloquence, nous conduisons avec délices des luttes politiques sur une terre inconnue. L'homme a sur le sol exécuté des travaux, construit des maisons, élevé des usines: ce faisant, il a donné une physionomie au pays. Laquelle? Celle qui existe, la conserverons-nous? Nous ressemble-t-elle suffisamment? Les travaux qu'il a exécutés, quelle détermination, née de l'ambiance ou du temps, les provoqua? Nous n'en finirions pas d'évoquer la vie comme le livre de toutes les expériences, comme la confirmation de toutes les grandes idées. Recherchons-la plus que nous ne le faisons, pour mieux l'apprécier; et, pour elle, laissons un peu de côté les manuels, qui ont du bon mais qui sont imprimés. Elle est complexe, mais sa complexité même est si pleine d'enseigne-

ments. De tous ses traits nous reconstituerons le "visage du pays", selon le mot de Jean Bruhnes. Relisez son admirable *Geographie humaine*, qui sert d'introduction à l'*Histoire de France*. Rien n'est omis, la race, le milieu, les activités — jusqu'aux moindres; le peintre accumule les tons les plus divers, juxtapose les valeurs, vives ou mortes; le tableau en reçoit son relief, la figure se dessine sous un art fait d'intelligence et d'amour: elle est désormais de celles que l'on grave en soi, quoiqu'il advienne.

Edouard MONTPETIT,

Professeur à l'Université de Montréal.

LE POINT DE VUE CANADIEN-FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le 10 novembre 1925, devant la *Canadian Education Association*, réunie à la *Normal School d'Ottawa*, le docteur Joseph Nolin, vice-doyen de la Faculté de Chirurgie dentaire, délégué de l'Université de Montréal, prononçait le discours suivant. Après quelques mots adressés à ceux qui "connaissent le doux parler de France", le docteur Nolin s'est exprimé en anglais. Nous avons cru être agréables à nos lecteurs en publiant le texte intégral de cet intéressant et vigoureux exposé.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Quand mon recteur m'invita, il y a quelques jours, à le représenter auprès de vous ce soir, ma première impulsion fut de me récuser.

L'Université de Montréal déborde de personnalités marquantes, et l'écho de ses salles répercute tous les jours la chaude éloquence de nombreux professeurs, dont la voix, plus autorisée que la mienne, aurait su mieux vous charmer et vous intéresser.

Mais le protocole universitaire, comme celui des cours royales, veut qu'une invitation du recteur équivale à un ordre. Je n'avais donc qu'à m'incliner et à promettre de faire mon possible.

"Vous direz aux éducateurs des autres provinces, m'a-t-on dit, que nous désirons avec eux le progrès et la prospérité de notre cher pays. Expliquez-leur nos méthodes, montrez-leur notre passé tragique et pénible, notre présent viril et laborieux, notre avenir encore incertain mais plein de consolantes promesses. Nous n'avons, Dieu merci, rien à cacher et nous ne craignons pas les comparaisons. Bien au contraire, nous les recherchons. Elles nous permettent d'emprunter aux autres ce qui nous manque et de leur offrir le fruit de notre coûteuse expérience."

"Pour éviter toute équivoque, ajouta-t-on, on vous prie de vous servir de la langue de la majorité de vos auditeurs. Il est bon de prouver de temps à autre à nos collègues des autres provinces que si, chez nous, nous conservons religieusement notre belle langue française et si nous avons la ferme volonté d'en perpétuer

l'usage, nous ne craignons pas d'apprendre la leur, bien que, dans le Québec, aucune loi ne nous y oblige, comme aucune loi ne force la minorité anglaise de parler la nôtre."

Ceux d'entre vous, mesdames et messieurs, qui connaissez le doux parler de France voudront donc bien me pardonner de ne pas m'en servir ce soir.

THE FRENCH CANADIAN VIEW POINT ON PUBLIC EDUCATION

Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen,

In view of the fact that your Association is more directly concerned with public education, you no doubt expect outsiders, when invited to speak before you, to confine their remarks to educational questions of purely general interest. On the other hand, it would come as a surprise, and you might even feel slightly disappointed if a speaker, hailing from one of the French Universities of Canada, did not refer, in his address, to the French Canadian point of view on matters of education.

To grasp thoroughly this point of view and to get at the underlying causes from which it springs, one must first endeavour to understand the actual French Canadian system of education and bear in mind that it is the outgrowth of a long, complicated and laborious process of evolution.

During the early days of French colonisation in Canada, the Royal Government of the mother-country paid fair attention to the education of the colonists. The main mission of the religious orders which were successively sent to America was "to educate younger members of the colony and more particularly the Indian children, in view of transforming the latter into good Christians and good Frenchmen".¹ More than three centuries ago, (1616) Brother Pacifique Duplessis was teaching reading and writing to the Indian boys and girls of Three Rivers while Father Caron was doing likewise in Tadoussac.

Although history does not mention the fact, it is quite probable that the Recollets Fathers, established in Quebec and who in 1619 were numerous enough to found a monastery, also taught school.

¹ Chauveau.

They may be considered, and more especially so, Brothers Duplessis and Caron, as the first school teachers in Canada. In 1632, Father Lejeune, a Jesuit, wrote: "I am now Regent in Canada."² The other day, I had a tiny Indian on one side and a little nigger boy on the other to whom I was teaching the alphabet. After so many years of regency, I had at last returned to the ABC, but with such contentment and satisfaction that I would not have changed my two pupils for the greatest audience in France".³

The first regular school was built in 1637 with about twenty-five pupils and a few Indians. Two years later, Mme de la Peltrie established, with Mother Marie de l'Incarnation, an Ursulines Convent in Quebec.⁴ In this convent which is still in existence, many of the first ladies of the land have since received their education. In 1657, Sister Marguerite Bourgeoys made a schoolhouse out of a stable. It was from this humble beginning that arose the Congregation of Notre-Dame which to day has 165 seminaries spread all over America, and where thousands of Canadian and American women have sought and found knowledge, refinement and culture.

The Quebec Seminary which was destined in after years to expand and become the nucleus of a great Canadian University,⁵ was founded in 1660,⁶ ninety years before the cession of Canada to Great Britain. A few years after its foundation, this Seminary opened a College for boys.

At the epoch of the conquest of Canada there were already: a Seminary and two Colleges in Quebec, Ursulines Convents in Quebec and Three Rivers, a Seminary and two Convents in Montreal, a number of schools for boys under the direction of clerical or lay teachers, and financed either by the Recollets, the Sulpicians, the Jesuits or the local parish priests.

There is sufficient evidence to prove that the level of public education in New France, at that epoch, was equal if not superior to that of other colonial countries similarly situated and similarly developed. It may be seen that both superior and primary education were fairly provided for, but the latter suffered an eclipse during the years following the cession.

One of the first measures of the new government was to confis-

² Meaning of course Regent of his Order.

³ Chauveau.

⁴ Garneau.

⁵ L'Université Laval.

⁶ Garneau.

cate from the Jesuits and Recollets Fathers most of their properties and buildings, and to forbid them to admit new recruits into their ranks. This automatically closed most of the primary schools. Most educated Frenchmen who had the means to do so, had returned to France. Of the educated laity a few professional men and the landed gentry (the seigneurs) alone remained. The rural population (totally French, remember) was scattered over an immense and barely developed territory with few and slow means of communication. After the disappearance of the clerical teachers, few remained to take their place. For eighty long years primary education remained stagnant in French Canada. Repeated attempts were made, it is true, by the successive colonial governments to organize public schools. Through faulty psychology on their part, all their efforts to capture the good will and cooperation of the conquered race ended in failure. They persisted in trying to impose English schools, with English teachers, unfamiliar with the language and the customs and the religious beliefs of the country, on communities totally or almost totally French."⁷ The fatal result was that the Canadians persisted in keeping their children at home or in sending them to private schools of their own. Scions of a great and glorious race, they unanimously refused to be denationalised.

Racial characteristics can not be created or destroyed at will by statesmen or politicians; much less can they be made or developed at the beck and call of financiers, however rich and powerful.

It is true that material interests enjoyed in common by groups of people of various origins and different mentality, living together in the same territory and ruled over by the same government, may give birth to a unity of purpose akin to real national sentiment. But such unity of purpose, so essential to the stability of a nation, can only become permanent and be changed into real unity when a common feeling of trust in one another between the different groups, — a trust founded on justice and equality — has begotten a common sentiment of affection for the same land and of devotion to some common ideal.

It was not before 1832, eighty-two years after the conquest, that the French Canadians were, for the first time, offered grants from the public treasury for use in their own schools. These grants,

⁷ Garneau.

bristling with unacceptable conditions, were again respectfully declined.

Constant dissensions between successive Executives and the people of the colony, at last culminated in the rebellion of 1837 and 38, which, regretful as it may have been, nevertheless proved a blessing in disguise, since it brought to the people of Canada, responsible government and a full measure of British citizenship.

At last in 1846, exactly eighty year ago, the fundamental principle on which the present laws on education are based was voted by Parliament and obtained the sanction of the Sovereign.

Notwithstanding the scarcity of primary schools, during the long period of eighty-six years stretching from the conquest to the middle of the last century, it would be wrong to conclude that the French population of Canada suffered, at any time, from such absolute and stupefying ignorance as then prevailed in some European countries at the same epoch.⁸

In the burghs and villages the local parish priests and the fews remaining professional men volunteered as school teachers. "Many Canadian mothers educated by the good Sisters of Notre Dame or the Ursulines, gave instruction to their sons as well as their daughters, and in a great many instances, the sons and daughters of their neighbors."⁹ A number of private schools prepared pupils for the secondary and superior education which the two classical colleges, one in Montreal and one in Quebec, supplied. It is even on record that itinerant teachers went from village to village, teaching the children how to read and write.

It would be interesting, if we had the time at our disposal, to study the psychological effect, on the French people of Canada, of that long, dreary, almost tragic period of isolation and passive resistance.

The French mind is and has been for centuries strongly individualistic, a trait inherited from its Norman and Celtic ancestry. The effect of being thus isolated in small units, having little contact with one another and none at all with the outside world, made the French Canadian even more self-centered than his forebears. He became more than ever distrustful and intolerant of outside interference in local affairs. We shall see in a few moments how this mental disposition reacted on education.

⁸ Chauveau.

⁹ Garneau.

Even to day there is no individual in America, or perhaps anywhere else, so impervious to propaganda of any sort as the French Canadian. He never lived in Missouri, he may not even know that any such place exists, or what the joke means about the people who live there; but he must, nevertheless, be shown the why and wherefore of a story before he believes it. This may come as a surprise to many Anglo-Canadians. Superficial observers and a certain class of politicians, have spread the idea, through the English Provinces of Canada, that the French Canadian is a tame, lamblike individual, easily stampeded and fond of being led by the nose. He is represented as an ignorant, placid, hero worshipping person, with no will or opinions of his own, easily led towards any more or less definite goal, by the first clever leader who happens to come along. Impartial students of Canadian psychology will bear me out when I say that nothing is further from the truth.

Consistently patriarchal by temperament and tradition, the French Canadian is exceedingly jealous of his parental authority and wary of all rapid or radical changes which might infringe on it. This made it in by gone years, and still makes it to day undesirable and impolitic to force on him revolutionary or experimental changes in matters pertaining to parental authority (such as education for instance), until he is convinced that such modifications are both practical and beneficial.

Other communities which have grown, within the life of a generation, from a sparse scattering of settlers, drawn from the four corners of the world, to a state of near nationhood may dare to experiment, if they feel so disposed, on the plastic mind of their youth, without fear of very serious after effects if a mistake is made or a faulty system adopted. The men, who direct their destinies are mostly, like the rest of the community, new comers in a new land. They have vacant lots to build upon, and new material to build with. They have no moss covered walls to tear down or to alter, no invested capital (intellectual or material) to conserve, no relics of a hallowed past to respect. Their fancy is free to wander through the gamut of intellectual architecture from the bungalow to the palace and back from the grain elevator to the log cabin, without fear of throwing the sacrilegious shadow of a clumsy skyscraper on some picturesque and memory laden little church around the corner, where generations have prayed, have been united in wedlock and have been buried.

The same conditions do not hold good for a people who have lived together on the same land for three centuries, and who have evolved, by natural increase, from a handful of inhabitants to a steadily growing and homogeneous community of three and a half millions.

Those in charge of the reorganization of primary education in French Canada, in eighteen forty-six when the French Canadians were at last granted the privilege of administering their own interior affairs, knew the characteristics and peculiarities of their people. They were well aware that they would not stand for wholesale and sudden changes in educational matters.

"New republics", says Emerson in his *Essay on Politics*, "abound in young civilians who believe that laws make the city, that grave modifications of policy and modes of living, that commerce and education, and religion, may be voted in or out; and that any measure may be imposed on a people if only you can get sufficient voices to make it a law. But the wise know that foolish or hasty Law is a rope of sand which perishes in the twisting, that the State must follow and not lead the character and the progress of the citizens". (Emerson, *Harvard Classics*, vol. 5, p. 249).

The system conceived and adopted in 1848 and gradually modified and improved in after years still lives to day. It provides for free education but does not impose it on the public. Municipalities are given power to tax themselves for education, and government grants are proportioned to such self-imposed taxation. Not only is the Protestant minority in Quebec left free to administer its own schools in its own way and in its own language, but provision is made for English speaking Catholics who have schools of their own. This liberty of action goes further. In advanced education, each institution is free to draw its own programs and to execute them in its own way. Fervent partisans of standardization may throw up their hands at the above assertion and pity, from the bottom of their kind hearts, a people who is the victim of such a system. In practice we have found that it is not as impractical as it may seem. Programs have gradually become more and more similar, at least on essential points, and we find that the boys who enter our universities are on the whole practically similar in knowledge, intellectual development and power of assimilation.

I do not claim that the Quebec system is perfect. Those in our province who are in charge of educational matters realize its

faults and drawbacks. But they also realize that an educational system is a delicate plant which artificial or intensive growth is apt to weaken and distort. At all events, the results obtained to date by this system, both as to the proportion of children and youths who seek their education, and as to the intellectual level of those among them who follow up their studies in our Colleges and Universities, can compare with those obtained in other part of America.

If you consult Dominion statistics on education (Canada Year Book 1924), you will find that, roughly speaking, five hundred and seventy thousand pupils attended the different schools of all kinds in Quebec during the school-year 1921-22. I know that comparisons are odious and more than often inconclusive, still they help the mind to understand and to establish values and facts. The province in Canada closest to Quebec in population is your own beautiful and progressive province of Ontario. Now if you compare the population of Ontario and the population of Quebec, keeping, with the Dominion Year Book, Ontario one year in advance as to date, we find the total population of Ontario to be one fifth superior to that of Quebec while the difference in school attendance is practically the same. The total number of teachers according to the same authority and for the same years, viz. 1923 for Ontario and 1922 for Quebec, were: Ontario 16,615; Quebec, 17,727. Number of school-houses: Ontario 7,252, Quebec 7,694. Average daily attendance of pupils, Quebec 421 thousands, Ontario 470 thousands. Percentage of daily attendance Quebec 79.4, Ontario 71.8. Someone has said that statistics were invented to mislead the public and that figures can be made to say whatever one wishes them to say. Those I give you tend to show at all events that the French Canadian system of *voluntary* education, without fines imposed on parents who keep their children at home, or truant officers to terrorize wicked boys who disturb the peaceful surface of the swimming pool during school hours, has given, during the comparatively short period of its existence, results that do not suffer by comparison with others.

If I were to add that the two French Universities of Quebec are attended every year by eight thousands students and that the classical colleges have ten thousands highschool and undergraduate pupils; that hundreds of children, among the well to do classes, attend private schools in preference to the free public schools and are not included in the official statistics, I can not be taxed of

exaggerating when I say that Quebec has no reason to be ashamed of her present status in matters of education. Why! in the city of Montreal, at this moment, the Catholic School Commission is unable to build schools fast enough to keep abreast of the number of applicants. I am told by the secretary of the Commission that five thousand pupils are, this very winter, attending school in rented quarters: stores, inoccupied warehouses, etc. while waiting for new schools that are being built. This Commission has already two hundred large and modern schools houses and is building many new ones every year.

Such are the historical reasons that have led to our present opinions on education. Allow me to expose them to you in few and simple words.

We believe, that education should be adapted to the mentality, the creed, and the language of each community. We are opposed to compulsory education and to intensive standardization. We agree with Professor Stephen Leacock of McGill University, when he says: "There is a tendency nowadays to reduce everything to a standard or a pattern. In the industrial world this is admirable. The standardization of a Ford car is excellent. But the standardization of the brain is dangerous."

Furthermore, we are sincerely convinced, that any man or woman, to be really well educated, should know at least two modern languages: his own, the maternal one, in which he should be thoroughly proficient, and a second one, that he should know sufficiently at least for ordinary intercourse and, also, to be able to appreciate the beauties of its literature. To attain this result, we assert that the child should receive his education *in his own language* and be taught his second in his early youth.¹⁰ Considering the actual status of the Canadian nation, we are of the firm opinion that English and French should be the two languages taught to all Canadian children.

I have given you this, our view point, in all sincerity, truthfulness and loyalty. To make it clear to your minds, I have endeavoured to describe the channels through which it came to us and the fundamental causes which gave birth to it.

We believe in unity, national unity; we desire it with all our

¹⁰ This does not apply to individual emigrants or groups of emigrants from foreign countries but only to the two original ethnical groups of Canadians. New emigrants who have voluntarily left their own country to seek a home in Canada can not logically claim the same rights as the original settlers in this respect.

hearts, with all our souls. But we believe in a unity born of equality in citizenship, of freedom of opinion, of language and of creed.

You, my hearers, and I, your guest, may differ in race, in language and in religion, yet, we may peacefully discuss together questions of common interest; we may do so in all frankness without throwing stones or making faces at one another.

It would be foolish on my part to try to convince you that the language I have learned at my mother's knees, and which has been transmitted to me through generations of ancestors, beautiful, harmonious, clear and logical, though it be, is the only language that should be spoken on earth or that you should forsake your own to speak mine and mine only. It would be preposterous, because I hold opinions on this or that subject to tell you that your opinions on the same subjects are necessarily foolish and that you have no right to hold them because they differ from mine; and because you worship your God, who is also my God, at a different altar than mine, I would be and feel odious if, — sacred as I hold my own faith and had I the power to do so, — I endeavoured to force it up on your souls against the dictates of your conscience.

No, ladies and gentlemen, unity although not incompatible with it, is not necessarily the result of uniformity and standardization. It is born of tolerance, of love and friendship, and admiration and good will.

We have, right here in Canada, the makings of a great and glorious people, the two main elements of which descend from the two proudest and most cultured races in the world. They have, both, racial characteristics which have been distilled into them through the souls of a galaxy of forefathers. These characteristics do not, and ought not to antagonize each other, nor, ought the two elements lose any of their precious individual qualities to become a racial alloy inferior to either of its components.

The more precious a metal, the higher its fusing point, the more refractory it is to allowing with another metal as precious as itself. But if the heat of the furnace be high enough and if there be sufficient fuel to keep it at the same temperature for a sufficient length of time, the nickel and the steel will gradually blend together and form an armor plate which no missile on earth can shatter.

Until this ideal moment has arrived how are we in Canada to achieve national unity? In your hands, teachers of Canada, lies the solution of this perplexing problem. Until we have attained

this millenium, it behooves you to instill into the minds of your pupils that spirit of tolerance, that breadth of outlook which will compel them to appreciate and admire their co-citizens. Teach them that other men and other women, though different in language or religion or customs, are their equals in intelligence, in sincerity, and in devotion to the ideals of their Country. Teach them to think kindly of them, and to speak kindly of them.

"Kind words, says a writer, are the music of the world. They have a power which seem to be beyond nature's causes, as if they were some angel's song, which had lost its way, and come on earth, and sang on undyingly, smiting the hearts of men with the sweetest sounds, and printing, for a while, an angel's nature into us".

Many a friendship long, loyal and self-sacrificing rested at first on no thicker foundation than a kind word.¹¹ If it be true for individuals, how much more must it be true for groups of men estranged from each other by accidents of birth, language, religion or racial characteristics. The descendants of two proud races are thrown together and destined to live in the same country for decades and centuries to come. "Perhaps, each of them regards the other's antecedents with somewhat of distrust, they have possibly been set against each other by the circulation of distorted facts and hasty judgements. They may look on one another as rivals and the success of one may be considered as incompatible with the success of the other. A few kind words, a charitable and friendly appreciation of the qualities of one by the other may suffice to set all things straight and to be the commencement of an enduring friendship."

¹¹ A. U. Faber.

LE MYTHE DE LA TERRE FERME

Y a-t-il une terre ferme ? Autrement dit, les continents sont-ils fixes ? Sont-ils enracinés en des socles profonds ? Leurs racines peuvent-elles s'étirer et modifier les rapports réciproques de leurs affleurements, ou bien pontons ou icebergs, géants vont-ils à la dérive ? Telles sont les questions soulevées par l'hypothèse de Wegener, hypothèse si hardie qu'elle semble à première vue ébranler les assises d'un problème supposé résolu depuis toujours, qu'elle met en discussion une de ces vérités stables comme l'évidence et qu'elle force chacun à se demander si la terre ferme, image de la stabilité et symbole de la constance, ne doit plus être considérée que comme une illusion.

* * *

On a longtemps admis après Laplace qu'aux tout premiers commencements la Terre après s'être détachée de la nébuleuse primitive, s'était lentement refroidie, et en se contractant avait pris peu à peu cette allure de vieille planète ridée que nous lui voyons aujourd'hui. Maintenant que la science a de bonnes raisons de considérer les nébuleuses non plus comme incandescentes, mais au contraire comme des masses très froides dont la température est élevée à peine à quelques degrés au-dessus du zéro absolu (-273°), cette hypothèse paraît bien sujette à caution.

La fragmentation de la nébuleuse primitive en planètes et soleil a dû être beaucoup plus complexe que nous l'imaginions. Mais aujourd'hui, bien que méprisant l'action des causes invoquées autrefois et donnant au phénomène de la radioactivité une importance considérable, tous les savants restent convaincus que la grande masse centrale de notre globe se maintient encore à une température extrêmement élevée.

Comme on le sait, cette température nous est révélée par la progression croissante de chaleur constatée quand on descend de plus en plus profondément sous la Terre. Les mesures rigoureusement conduites donnent un degré centigrade par 30 ou 40 mètres de profondeur, ce qui laisse supposer qu'après 100 kilomètres de pénétration on trouverait une température de l'ordre de 3000° centigrade, c'est-à-dire une température assez forte pour fondre

tous les minéraux connus. Seule la partie superficielle de ce noyau, la croûte, serait solide, ayant été figée en se refroidissant.

Jusqu'en ces dernières années on admettait que ce refroidissement continu n'allait pas sans une certaine contraction. Si le noyau chaud se rapetisse, disait-on, son enveloppe, en la circonstance l'écorce terrestre, se trouve trop grande et fait sur lui des plis, à la façon d'une pomme qui se dessèche ou d'un vêtement sur un individu maigri. Images faciles, séduisantes même par leur banalité, et qu'on trouve exposées comme un dogme non seulement dès les premières pages des manuels élémentaires, mais au cours même des mémoires les plus savants. Tant que l'hypothèse n'eut d'autres limites que les bornes de l'imagination cet écroulement des masses continentales expliqua tout. Le jour où des mesures précises permirent de déterminer les fluctuations des surfaces continentales et dans les profondeurs océaniques l'ampleur des plaines abyssales, il fallut en rabattre. Impossible désormais de comparer ces vastes plis qui forment les grands systèmes montagneux comme on le faisait autrefois à un boursofflement local, image d'une énorme verrue. Si impressionnante que soit l'allure de ces alignements en longues chaînes montagneuses il fallut bien reconnaître après des calculs précis, que ces saillies paraissent insignifiantes comparées à la masse énorme des continents. Ce sont bien des rides, mais des rides relativement récentes et passagères. Océans et continents offrent à les examiner une permanence d'état, telle qu'il est impossible d'admettre l'hypothèse d'un écroulement sans fin provoqué uniquement par la contraction.

Autre problème. Comment ces alignements saillants étaient-ils répartis? Suivant quelles lois s'étaient-ils groupés? C'est ce que l'on a cherché longtemps. Si pour Elie de Beaumont les chaînes de montagnes étaient distribuées suivant les côtés de pentagones dessinant sur toute la surface de la terre un vaste réseau, pour Lowthian Green la Terre en se contractant tendait à réaliser la forme d'un tétraèdre régulier. De ce solide formé de quatre faces triangulaires aux côtés égaux, on a cherché à repérer les six arêtes saillantes, dont l'une serait la gigantesque chaîne des Cordilières allant du Cap Horn à l'Alaska.

Ces hypothèses malgré leurs commodités théoriques ne sont plus guère en faveur mais ce qui par contre reste bien établi c'est que ces chaînes avant de former des saillies au-dessus du sol ont été des formes allongées et alignées en réseau. Il peut sembler étrange

que les chaînes de montagnes soient des mers retournées, mais le fait que l'on trouve des fossiles marins dans les couches qui les composent force bien à admettre et cela malgré les mots d'esprit, pas nécessairement intelligents, de Monsieur de Voltaire, contre les théories de Buffon, que les terrains qui constituent les immenses masses montagneuses furent jadis bel et bien enfouis sous l'eau.

* * *

On sait que la géologie moderne et tout particulièrement la géologie française représentée par MM. Bertrand et Termier voient dans le modèle tectonique du relief continental le résultat de poussées tangentielles c'est-à-dire de forces agissant plus ou moins horizontalement. Ces poussées seraient dues à des mouvements de bascule ou d'affaissement de vastes portions de la croûte terrestre. Comme conséquence il faut admettre que lorsque deux surfaces continentales voisines s'appuient toutes deux l'une sur l'autre il se forme sur la ligne de contact une chaîne de montagne à la condition cependant que les deux boucliers continentaux tendent tous deux à s'étaler, à s'affaisser, en un mot à peser. Les terrains compris entre les deux boucliers qui jouent alors le même rôle que les culées d'un pont prennent la disposition des voûtes convexes pressant sur leurs bords.

En les observant on constate que les rides montagneuses qui dressent leurs gigantesques alignements en relief, ont été plus ou moins remaniées. Indépendamment de l'action lente et continue de l'érosion, elles ont subi des poussées latérales puissantes qui les ont couchées, déversant les arêtes des plis dans les dépressions, laminant les couches, rabotant les saillies, pressant les surfaces, éti-rant les nappes solides et les charriant comme d'immenses traîneaux à des distances énormes, de sorte que les roches, emblème de la rigidité, se révèlent au géologue d'une plasticité invraisemblable.

Infirmant la thèse si brillamment développée par l'école française, sur les nappes de charriage et s'appuyant sur plusieurs thèses du grand géologue autrichien Edouard Suess, le professeur allemand Alfred Wegener, de Hambourg, diminue dans la genèse des chaînes de montagnes, l'importance des poussées tangentielles des terres sur les flancs des rides montagneuses. Reprenant l'idée des poussées verticales il donne le premier rôle à la flottaison. Il

abandonne l'idée de l'affaissement des compartiments continentaux pour s'attacher au contraire à l'idée de la poussée archimédienne, faisant flotter les continents sur une écorce plus dense. En résumé les continents sont pour lui des radeaux ou mieux des pontons qui flottent sur un océan interne plus lourd et encore non solidifié.

On sait depuis longtemps que les matériaux de notre planète sont disposés dans l'épaisseur de la croûte terrestre dans un ordre de densité, croissant à peu près régulièrement. Alors que les roches superficielles les seules que nous puissions atteindre (car jusqu'ici nos sondages n'ont pas sensiblement dépassé 2000 mètres de profondeur) ont une densité variant de 2.6 à 2.8 la densité du globe atteint dans son ensemble le double, soit 5.6.

L'étude des légères déformations de notre planète en présence de l'attraction des astres, comme l'étude des vibrations sismiques quelquefois enregistrées à des distances énormes du point ébranlé nous font penser que le centre même du noyau doit être riche en métaux parmi lesquels le fer dominerait, et posséder une densité voisine de 10 environ.

Suess admettait déjà l'existence d'un noyau métallique ou Barysphère que Wegener appelle le Nifé, synthèse abrégée des mots Nickel et Fer. Ce Nifé serait enveloppé d'une couche fondue de densité 2.8 environ où dominerait le Silicium et le Magnésium d'où son nom de Sima, analogue au basalte par certains points il correspondrait à peu près à la Pyrosphère de Suess. Enfin l'écorce solide qui nous porte, riche en Silicium et en Aluminium qu'il appelle le Sial ou Sal correspondrait à l'ancienne lithosphère du grand géologue viennois.

Puisque cette croûte de Sial peu dense et solide flotte sur le Sima plus lourd et liquide (car Wegener admet qu'il y a séparation complète des deux couches et des deux états, ce qui est loin d'être accepté par tous les géologues), cette croûte si elle se fragmente en continents peut voir ceux-ci dériver comme de simples radeaux de bois flottants sur de l'eau ou, mieux, comme des icebergs. Etant donné la faible différence de densité du Sima et du Sial, les blocs continentaux de Sial semblables aux montagnes de glace sur l'océan, ne laisseraient émerger qu'une faible partie de leur masse. Ainsi Wegener évaluant la hauteur des tables continentales immergées dans le bain sous-jacent de Sima, trouve que leur hauteur peut atteindre une centaine de kilomètres, soit à peu près l'épaisseur attribuée généralement à la croûte solide elle-même.

Quand une fissure se produit dans l'énorme radeau de Sial des mouvements de dérive l'accompagnent. Comme l'océan de Sima est assez résistant, il oppose à cette dérive un effort passif qui tend à élargir encore la fissure, accentuant la séparation entre les deux fragments continentaux: ainsi naissent les océans. Ainsi s'expliquerait notamment, qu'un décollement dans l'immense continent primitif ait séparé l'Afrique et l'Amérique du Sud en deux plateaux qui par leurs contours sont prêts à se réemboîter l'un dans l'autre, comme les morceaux d'un gigantesque jeu de patience. Il n'est pas un écolier qui n'ait été frappé par l'étonnant parallélisme des côtes de l'Ancien et du Nouveau Monde, depuis le Cap jusqu'au Groenland. En revanche, l'emboîtement est bien loin de présenter la même netteté pour les deux rives du Pacifique; mais il faudrait mal connaître l'ingéniosité des créateurs de théories pour douter qu'ils ne sachent trouver une explication ou une interprétation arrangeant parfaitement les choses.

Non seulement la planimétrie s'accommode bien de la théorie de Wegener mais l'orogénie, ou l'étude des surrections de montagnes, s'y adapte bien aussi; c'est peut-être même la partie de la Géologie qui s'accorde de la façon la plus heureuse avec l'hypothèse de la dérive de pontons continentaux fragmentés. Ces vastes pontons éprouvent nous l'avons dit une résistance opposée à leurs bords, épais de plus de cent kilomètres, par le bain de Sima visqueux; d'où un ridement de ses bords en plis parallèles aux rivages de l'océan. Tout le monde sait qu'en effet les grandes chaînes se trouvent non pas au centre des massifs continentaux mais en bordure des mers profondes. Si les bords jadis emboîtés du Brésil-Mexique et de l'Eurafric ne sont pas ourlés par une chaîne montagneuse, c'est que ces deux radeaux ont dérivé dans le même sens, vers l'Ouest, se décollant peu à peu lentement; tandis qu'il est facile d'observer ce que deviennent les deux autres bords, ourlant le Pacifique d'une barrière très élevée.

La théorie de la dérive des continents explique même que leurs bords plissés par refoulement soient disposés en arc de cercle, disposition si remarquable dans les séries d'îles provenant de l'émiettement des bords continentaux qui vont comme une arrière-garde de l'Alaska aux Moluques par les Aléoutiennes, les Kouriles et le Japon. Le bloc Nouvelle-Guinée-Moluques-Célèbes serait un élément, dérivé vers le Nord, du grand bloc australien.

Enfin la théorie de Wegener, qui considère les continents ac-

tuels comme des fragments de très grandes masses primitives, répond tout particulièrement bien aux nombreuses observations, faites à tant de reprises, sur les singulières parentés qui relient les faunes et les flores de pays actuellement très éloignés et séparés par de larges et profondes mers. On est frappé par exemple, de la similitude de faune qui existe entre le sud de l'Amérique et celui de l'Afrique, ou encore entre Madagascar, l'Australo-Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Guinée, soit que ces pays constituent de véritables muséums conservatoires des faunes archaïques, purement fossiles autre part, soit qu'ils manifestent malgré la distance une parenté évidente, soit encore qu'ils marquent entre eux des différences très nettes malgré le voisinage. Si la faune de l'Est africain diffère davantage de la faune de Madagascar que de la faune africo-européenne et nord-américaine cela indique de vastes migrations librement effectuées entre des continents aujourd'hui séparés.

Au cours des grandes périodes géologiques, ces déploiements des continents entiers auraient été accompagnés d'un déplacement de la ligne des pôles. Ces déplacements très étudiés à la fin du XIXème siècle avaient été jusqu'à Wegener considérés comme très limités, et cependant si faibles qu'on les ait imaginé ils avaient permis d'expliquer certains grands phénomènes comme la variation des climats.

Wegener, lui, place le pôle Nord des périodes primaire, secondaire et même tertiaire en plein Océan Pacifique, entre les îles Sandwich et le Mexique. Peu à peu le pôle aurait remonté vers le Nord actuel parallèlement à la côte Ouest des Etats-Unis, se trouvant à la hauteur de la Californie au Carbonifère et au niveau de l'Alaska au Tertiaire. De même l'Equateur à l'époque Carbonifère passait par la France, alors qu'au Tertiaire il était déjà descendu à la hauteur de l'Algérie.

* * *

Cette hypothèse hardie qui prend parfois, tant elle tend vers de vastes synthèses, les allures d'une cosmogonie a soulevé bien des enthousiasmes. Donnant réponse à tout, par sa facilité même, elle a séduit les impatientes et les insatiables du savoir qui veulent à tout donner explication. Mais les savants, les vrais, ceux qui se résignent à croire aux mystères, ceux-là qui ne se paient ni de mots,

ni d'images, qui, soulevant le voile des expressions cherchent au creux des syllabes la réalité des choses, ont soumis à la critique les faits avancés par Wegener. Les continents sont-ils fixes? Ont-ils toujours été fixés? Quelles forces les poussent? Avec quelle vitesse errent-ils à la dérive? Dans quel sens? Vers quel but? D'où proviennent les premiers radeaux continentaux? La dérive a-t-elle lieu dans un sens déterminé ou bien est-elle sujette à des mouvements de retour? Mystères. Il faudrait pouvoir vérifier ce qui est vérifiable. Le reste ne compte pas, car entre le possible et le réel il y a captives ou déchaînées toutes les puissances formidables et désordonnées de l'imagination.

Pouvons-nous assister de nos jours à de nouvelles dérives? Il n'y a aucune raison pour qu'il ne s'en produise pas. Sommes-nous en état de les constater, de les mesurer? Comme il est entendu que ces mouvements se font avec une extrême lenteur on ne pourra les mettre en évidence qu'en comparant à d'assez longs intervalles de temps, les positions géographiques des points connus, établis avec la plus extrême précision. Les postes de télégraphie sans fil permettent maintenant de déterminer les longitudes au centième et même au millième de secondes de temps, ce qui les situerait à quinze millièmes d'arc de secondes près. Mais si la lenteur des déplacements est plus faible encore, la science sera impuissante malgré la perfection de ses méthodes et la précision de ses mesures à conclure avec Wegener et comme lui.

La face de la terre change, c'est certain, nous la voyons se modifier sous nos yeux, mais ses grands traits restent les mêmes. Sur ce visage vieilli, malgré la flétrissure des rides, les contours ont peu varié depuis les premiers âges. Depuis la lointaine période silurienne la fosse du Pacifique est restée à peu près la même. Au cours des centaines de millions d'années la vaste Thétys a pu se réduire en une étroite Méditerranée, mais le fossé transversal est toujours à la même place. Même aux cours des siècles écoulés la constance nous frappe plus encore que le changement.

Wegener a déplacé les vieilles énigmes du monde, il n'a pu les résoudre. En exaltant les enthousiasmes, son hypothèse a satisfait des esprits inquiets, provoqué de nouvelles recherches, empêché de s'endormir ceux qui reposaient déjà sur des certitudes.

La croûte est-elle mobile? Peut-être! A condition qu'on veuille bien lui accorder l'immensité du temps et de l'espace, que l'on considère les vicissitudes des formes sur des durées séculaires et sur de vastes surfaces ayant l'ampleur des continents, on peut conclure qu'il n'y a pas de terre ferme. D'ailleurs qu'ils soient stables ou en dérive, si solides qu'ils nous semblent, si immuables qu'ils nous paraissent, les continents s'en vont lentement, plus lentement que nous, certes, vers les grands cimetières où s'accomplissent les métamorphoses, où se préparent en secret de nouvelles surrections.

L.-J. DALBIS,

Professeur à l'Université de Montréal.

REVUE DES LIVRES

Depuis onze ans que paraît la *Revue Trimestrielle Canadienne*, beaucoup de maisons d'édition nous ont adressé des livres, susceptibles d'intéresser les professeurs et les étudiants, de l'Ecole Polytechnique et de l'Université en général. Notre rubrique de *Revue de Livres* n'a pas pu publier une recension de chaque ouvrage, et même pas un accusé de réception. Pour combler cette lacune, nous profitons de notre anniversaire. On trouvera ici une liste des éditeurs qui nous sont le plus fidèles, ainsi que des livres qu'ils nous ont envoyés récemment. Nous prions la Direction de ces diverses librairies d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance.

O.M.

BIBLIOTHÈQUE D'ACTION FRANÇAISE — 1735 rue Saint-Denis,
Montréal.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LES SYSTEMES OPPOSÉS, DE PLATON A LENINE, par Damien Jasmin, professeur à la Faculté de philosophie à l'Université de Montréal. Un volume in-12 (5½ x 7½), 340 pages, \$1.25.

Dans ce volume Monsieur Damien Jasmin, docteur en droit et docteur en philosophie, traite avec une maîtrise remarquable, comme le déclare le préfacier, Monsieur Léonidas Perrin, p.s.s., doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, le sujet important et difficile du droit de propriété privée. Tout en suivant dans son plan la structure des thèses scolastiques, ce livre développe la doctrine classique d'une manière agréable, et le style en rend la lecture facile et entraînante.

Après un exposé de la question et des systèmes opposés, cet ouvrage de morale sociale se divise en trois parties.

La première partie, ou preuve directe du droit de propriété privée, comprend cinq démonstrations tirées de la nature de l'homme et des choses, de sa perfectibilité morale et matérielle, du droit aux fruits et à la conservation des fruits de son travail, des exigences de la famille et de la fonction publique et sociale de la propriété. Comme couronnement à cette preuve, l'auteur donne la corroboration de l'histoire ou le consentement universel des peuples civilisés, et cite avec érudition le témoignage des Livres saints, les opinions de la plupart des docteurs, des philosophes et des économistes, des législateurs et des jurisconsultes.

La deuxième partie, ou preuve indirecte du droit de propriété, est un examen critique des systèmes opposés, une réfutation des formes types du socialisme, tels que le communisme absolu avec Platon et Jean-Jacques Rousseau, le socialisme agraire de Henry George ou la nationalisation du sol, le collectivisme ou le socialisme scientifique de Louis Blanc et de Karl Marx, et le socialisme d'Etat. C'est

une magnifique synthèse démontrant, par l'élimination des principales doctrines qui nient le droit d'appropriation personnelle, la nécessité pour l'individu de posséder des choses en propre, et d'en disposer d'une manière absolue et exclusive pour la légitime satisfaction de ses besoins et des besoins de ceux qui sont à sa charge.

La dernière partie est une preuve de faits tirée du régime communiste des Soviets. Par sa récente révolution la Russie vient de présenter au monde le plus vaste laboratoire de sciences sociales de tous les temps. S'il ne nous est pas permis en morale de faire volontairement et cyniquement de l'expérimentation sur notre prochain, il nous est bien loisible, et il est même de notre devoir de profiter de l'expérience faite par d'autres malgré nous et à notre insu. Il est par trop évident que l'on ne peut négliger une entreprise socialiste d'aussi grande envergure, et l'auteur s'est particulièrement complu à bon droit dans la réfutation du bolchévisme par ses pernicious effets à l'armée, dans l'industrie, le commerce et la finance, ainsi que par ses funestes conséquences sur la religion et la morale. Remarquable de précision cette partie ajoute certainement une valeur inestimable à l'ensemble du travail parce que cette preuve expérimentale apporte un complément à tout ce qui a pu être dit jusqu'à nos jours au sujet du droit de propriété, ainsi qu'une démonstration même accessible au vulgaire.

Notons en outre que ce volume contient une bibliographie considérable à date, et une table analytique de référence facile à chaque paragraphe numéroté. C'est chez nous un des premiers travaux du genre qui indique toute ses sources et que consulteront volontiers et toujours avec profit philosophes, moralistes, praticiens sociaux, membres de cercles d'études, etc. Il s'agit d'un sujet d'actualité par excellence qui mérite en tout point d'être approfondi puisque le Souverain Pontife, Pie XI, vient de signaler les dangers dont les vagues du communisme menacent le monde. Tous ceux qui ont à cœur la conservation de l'ordre et de la paix de la société se feront un devoir d'avoir à leur disposition ce livre qui répond à un besoin de l'heure, et qui offre la solution d'un problème des plus intéressants et des plus pratiques.

LA TERRE VIVANTE, par Harry Bernard — 75c.

Marie Beaudry vit à la campagne, chez son père. Un de ses voisins, Ephrem Brunet, lui fait les yeux doux. Elle ne le prend pas au sérieux. Sur les entrefaites le Père Beaudry, malade, doit quitter sa terre, qu'il loue à un fermier, et va s'établir avec sa famille au village d'Upton, où il languit. Marie Beaudry y est courtisée par un jeune interne de Montréal, le Dr Fernand Bellerose. Ephrem Brunet l'apprend et vient s'informer auprès de Marie. Il voit que son amie est conquise... par un autre. Il refoule courageusement son chagrin, mais la vie dans la campagne natale lui devient pénible. Pour faire diversion, il se rend dans la Saskatchewan, au temps des moissons. Quant à Marie, en plein rêve de bonheur, elle aperçoit un soir dans les journaux, un avis de mariage: le Dr Bellerose va bientôt épouser Mlle St-George... Sa pensée revient alors vers Ephrem. Mais lui est au loin. Heureusement, le curé d'Upton rencontre son paroissien à Montréal et lui apprend le mariage du Docteur. Ephrem retourne sur la terre. Bientôt il rencontre Marie. Leur amitié d'enfance devient un amour sérieux.

Ni l'un ni l'autre ne se déracinera: ils vivront au contraire sur la terre, la terre vivante.

L'intrigue n'est pas compliquée et la thèse ni trop audacieuse ni trop marquée. On s'intéresse vraiment aux deux personnages principaux, Marie et Ephrem. Ce ne sont pas des êtres exceptionnels, des malades; ce sont deux bons Canadiens de la campagne, droits et sains. Le Père Beaudry, le type du vieux cultivateur, et le Curé Beurivage, qui donne tout ce qu'il gagne, sont l'un et l'autre bien dessinés. Le petit Docteur Bellerose est, de propos délibéré, un peu fade. Les autres personnages sont esquissés. Peut-être aurions-nous aimé faire plus ample connaissance avec Mme Beaudry la mère; avec Marguerite, sœur de Marie, qui entrera bientôt au couvent; avec ses deux autres sœurs qui s'en vont travailler dans une manufacture de la ville; avec la ménagère du curé et le père d'Ephrem. Mais toutes ces silhouettes, plus appuyées, auraient sans doute nui à la simplicité et à la clarté du récit. Et l'on finit par se dire, que l'auteur a bien fait de les laisser dans l'ombre: l'intérêt se concentre mieux ainsi sur les principaux rôles.

Le titre du roman est heureux. La terre vivante, c'est d'abord cette terre qui nourrit ses enfants et qui se les attache, dont les habitants connaissent tous les aspects, de chaque jour et de chaque saison; c'est aussi celle qui nourrit les oiseaux, les insectes, les arbres, les plantes et les fleurs. Et M. Harry Bernard sait par cœur cette faune et cette flore; il les a observées et il les décrit avec amour. Au milieu de son récit, comme René Bazin, il jette quelques lignes, un paragraphe de description, une courte leçon de botanique, et cela repose et cela donne aux événements de son livre le temps de se passer.

L'auteur parle de l'amour avec délicatesse et émotion. Il a su finement marquer la différence entre la manière de fréquenter d'un jeune homme de la ville, un peu romanesque et indépendante, et celle du campagnard, plus profonde et muette. La peine des deux amoureux nous est sympathique et la dernière entrevue avant les fiançailles est une page vraiment touchante.

M. Harry Bernard a trouvé une heureuse formule du roman canadien et son style s'est ressenti de sa bonne inspiration.

LES LYCOPODINÉES DU QUÉBEC, par le R. Frère Marie-Victorin. — Contribution (No 3) du Laboratoire de Botanique de l'Université de Montréal.

Livre de 121 pages, qui contient "ce que vingt années d'herborisation et d'exploration, ajoutées aux travaux bibliographiques publiés sur ce continent et à l'étranger, ont apporté de renseignements touchant la flore lycopodinée du Québec". Figures et graphiques.

ECOLE SOCIALE POPULAIRE — 1075 rue Rachel.

POUR ET CONTRE LE TABAC, par le R. P. Pierre Fontanel, S.J.—25c.

I Le tabac: a) La plante; b) Le poison. II Pour le tabac: a) Valeur antiseptique; b) Valeur médicinale; c) Anti-mélancolique; d) Aide-digestion; e) Sédatif et stimulant; f) Approbation des médecins. III Contre le tabac: a) La nutrition; b) Les nerfs; c) la psychologie, la morale, la société. — Conclusion.

LE LOGEMENT ET LA SANTÉ, par le R. P. Pierre Fontanel, S.J.

I Hygiène physique de l'habitation: a) La maison idéale; b) La maison réelle; c) La maison rendue et maintenue hygiénique. II Hygiène morale de l'habitation: a) Propreté; b) Ordre; c) Beauté; d) Gaïeté. Conclusion: lutte contre les taudis, choix d'un logement, maintien hygiénique, vulgarisation de l'hygiène.

TRAVAILLEURS INCONNUS, par le R. P. Julien Senay, S.J. — 25c.

Il s'agit des aveugles. L'opuscule est en deux parties. Dans la première on parle de l'utilisation des aveugles; de Valentin Haüy, de Louis Braille de La Sizeranne; de l'éducation des aveugles; des écoles de musique, d'accordage, de métiers, de massage. La seconde partie est l'histoire de l'Oeuvre de Nazareth. Les renseignements abondent.

L'ÉDUCATION DE LA JUSTICE, par le R. P. Louis Lalande S.J. — 15c.

Cours professé par le R. Père à la Semaine Sociale des Trois-Rivières. Il y est tout entier avec son bon sens, son esprit, son entrain. Comment former le sens de la justice dans la famille, à l'école, à l'église. Exemples de vol. Nécessité de la restitution. L'opuscule s'achève par quelques pages sur la richesse.

EDITIONS EDOUARD GARAND, 153a Ste-Elisabeth, Montréal.

LE PROBLEME SOCIAL, par Arthur Saint-Pierre, professeur à l'Université de Montréal. Prix: \$1.25.

Cet ouvrage appartient à la Bibliothèque d'Etudes Economiques et Sociales publié sous le patronage de l'Université de Montréal. L'auteur y a groupé huit études, bien documentées, sur les Services syndicaux, le Sweating System et le Salaire minimum, les Répercussions sociales du Fait industriel, la Famille et l'Industrie, la Journée de travail, l'Habitation populaire et la petite Propriété urbaine, la Triple participation ouvrière et l'Organisation agricole. La préface, qui est de M. Edouard Montpetit, loue la clarté, la logique et la solidité du volume. Il rendra des services à tous ceux que préoccupe la question sociale.

MINISTÈRE DES POSTES, OTTAWA.

LES PROGRES DE LA POSTE. (Illustré).

UNIVERSITÉ D'OTTAWA.

SAINT AUGUSTIN, éducateur idéal.

SAINT THOMAS D'AQUIN, sa mission intellectuelle, par le R. P. Georges Simard, O.M.I.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, 44 rue Côté.

LE BEAU—ESSAI D'ESTHÉTIQUE—par le R. Frère Martinus.

QUÉBEC, 125 rue de la Claire-Fontaine.

ZIGZAGS AUTOUR DE NOS PARLERS, par Louis-Philippe Geoffrion.

L'ASS. TECHNOLOGIQUE DE LANGUE FRANÇAISE D'OTTAWA.

AUTOMOBILISME ET RADIO, par J. Lucien Hudon

SOCIÉTÉ SAINT-AUGUSTIN, Desclée, DeBrouwer et Cie,
41 rue de Metz Lille.

ORIGINE DES FAMILLES CANADIENNES-FRANÇAISES, par le R. P. Godbout, O.F.M.

Ce petit in-quarto de plus de 250 pages, est la 1^{re} Série d'extraits de l'Etat civil Français, publiés par le R. P. Archange Godbout. "A nos historiens comme à nos généalogistes ont manqué des données précises sur l'origine de nos ancêtres et sur leur condition sociale". Pour résoudre ces deux questions, le R. Père s'est confiné, pendant six mois, dans l'étude des registres de l'état civil, en France. Il ne prétend pas avoir fait œuvre complète, car il lui eût fallu pour cela posséder des renseignements précis sur l'origine de chaque colon. Il a d'abord fait le classement des immigrants des XVII^e et XVIII^e siècles par arrondissements et par communes, en se servant de Tanguay, de Ferland et de Sulte. Puis il est allé visiter les mairies des grands centres et les greffes. L'ouvrage qui en est résulté est fort précieux. La présentation en est excellente. On y trouvera des renseignements sur nos colons et les familles de nos colons partis de la Seine-inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure. Le livre se termine par une liste des noms de personnes et de lieux figurant dans ce répertoire. Il faut souhaiter que l'auteur puisse continuer ses patientes recherches, et ajoute le plus tôt possible une seconde série à la première.

LES CLERCS DE SAINT-VIAEUR, 2061 St-Dominique,
Montréal.

LES LAURENTIADÉS, par M. José Marsile, C.S.V.

Ce titre nous rappelle, par sa désinence, l'Iliade, la Henriade, les Lusiades, la Messiade; et c'est une épopée que M.-José Marsile offre au public. Son œuvre en a la forme, qui est le vers, et le fond, qui est notre histoire. Si l'on a dit que le Français n'a pas la tête épique, le Canadien l'a-t-il davantage? Et les lecteurs modernes ont-ils le goût de l'épopée? Qui vivra verra. Quoi qu'il en soit les **Laurentiades** sont un ouvrage considérable, qui mériterait une étude approfondie. L'auteur prétend que la "conception de son poème l'emporte sur l'exécution". Tout artiste qui a porté en lui un beau rêve, n'est jamais satisfait de sa réalisation. Cela n'empêche pas la critique d'être parfois d'un avis différent.

L'abbé Charbonnier, homme de goût et de vaste lecture, déclare que le P. Marsile "a consigné dans ce livre des impressions très neuves, très originales, sur les régions qui enchantent les yeux quand on remonte le cours du St-Laurent". Il loue son inspiration patriotique, ses descriptions prises sur le vif; il le compare à Agrippa d'Aubigné dans certains passages où sa plume vengeresse raconte l'histoire douloureuse du peuple acadien ou canadien; il parle de ces vers où "le lyrisme le plus élevé jaillit de la poésie descriptive en strophes vraiment superbes". En voilà assez pour introduire dans toutes nos bibliothèques ce livre au titre prometteur.

Il nous semble surtout que chaque école canadienne devrait en posséder un exemplaire. Maîtres et maîtresses, y trouveraient, à propos des lieux et des faits historiques de notre pays, des pages harmonieuses et enthousiastes, à lire aux éco-

liers. Ouvrons ce volume de plus de 300 pages. Trois chants: L'Acadie, Québec, Montréal. Dans le premier, dix-huit sujets; dans le deuxième, vingt-six; dans le troisième, vingt-huit. Montréal est un titre; le fond est beaucoup plus étendu. Voici un chapitre sur Trois-Rivières, un autre sur Niagara, d'autres sur Joliette, Verchères, Chambly, Longueuil, Rigaud, les Mille-Iles. A Ville-Marie même, à ses monuments et à ses héros, quinze chapitres sont consacrés, où défilent Maisonneuve, Closse, Dollard, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Jeanne LeBer, Mère de la Nativité, et puis Mg Bourget, Louis Fréchette, le curé Labelle.

Evidemment, il y a là une matière énorme, magnifique, émouvante. S'y égarer eût été une sorte de prodige. Le P. Marsile a été le premier à le sentir. Il n'a pas cependant abandonné la tâche et son œuvre reste un bel homme à sa langue et à sa patrie.

EDITION SPES, 17 rue Soufflot, Paris (Ve).

MARTYRS DE LA NOUVELLE-FRANCE — 20 frs. 1er volume de la Bibliothèque des Missions, Mémoires et Documents. Extraits des Relations & Lettres des Missionnaires Jésuites publiés par Georges Rigault (17e siècle) et Georges Goyau (18e siècle). Introduction par Georges Goyau de l'Académie Française. Un vol. in-8 raison de 284 pages, 1 hors texte.

Les Amis des Missions ont eu l'heureuse initiative d'entreprendre la publication de mémoires et de documents relatifs à l'effort missionnaire à travers le monde. Cette Bibliothèque des Missions se propose de faire connaître au grand public et au public savant toute "une catégorie d'événements singulièrement glorieux pour la vaillance française" et de hauts faits "capitaux pour l'avenir de la civilisation".

Georges Goyau, dans une remarquable introduction générale, nous indique le but de l'œuvre entreprise.

Des dramatiques RELATIONS des missionnaires Jésuites, si étonnantes d'exactitude et de variété, M. Rigault a extrait 150 pages substantielles qui nous font pénétrer en plein pays canadien, et dans les profondeurs de l'âme missionnaire. Le premier document reproduit est le "retour" du Père Brébeuf chez les Hurons. Trois lettres à l'adresse des Jésuites restés en France, forment une manière de prologue. Et c'est alors le récit des supplices du Père Jogues, puis celui des souffrances et de la mort de ces martyrs que l'on vient de béatifier: Lalemant, Brébeuf, Daniel, Garnier, Chabanel.

La dernière partie du volume comprend une très intéressante notice de M. Goyau sur le Père Sébastien Racles, suivie de deux belles lettres du Père lui-même et d'un émouvant récit de sa mort héroïque.

LA QUESTION SOCIALE AUJOURD'HUI, par Maurice Eblé — 15 frs.
L'ÉGLISE ET LE PROBLÈME DE LA FAMILLE, II La stabilité du foyer,
par le R. P. Coulet — 6 frs.

L'INQUIÉTUDE HUMAINE, par le R. P. Pierre Sanson — 7 fr. 50.

C'est le premier carême prêché à Notre-Dame de Paris, par l'admirable orateur que nous avons entendu. Il y déploie les mêmes qualités de doctrine,

de pitié et d'art. Le livre contient les six conférences du dimanche et les six instructions de la retraite pascalle. Nul doute que maints lecteurs trouveront, en les lisant, le message de Jésus-Christ qu'ils attendent et qui répondra à leurs besoins.

SAINT IGNACE, MAÎTRE D'ORAISON. par Alexandre Brou. Un volume: 12 fr.; franco 13 fr. 20 Editions Spes, 17 rue Soufflot Paris (V)

Complétant des études antérieures sur "la spiritualité de Saint Ignace", "l'histoire et la psychologie des Exercices", le R. P. Brou nous donne un nouveau travail sur "Saint Ignace, maître d'oraison". Aux discussions du polémiste, aux remarques avisées de l'observateur succède un tableau d'ensemble où l'écrivain s'applique à dégager la pensée du solitaire de Manrèse trop souvent amplifiée par ses commentateurs, à situer cette pensée dans le développement des doctrines sur la prière mentale, avec les legs du passé et les traits de méthode caractéristiques. Des chapitres fouillés initient le lecteur à la vie extatique du saint, au fruit de ses expériences: docilité à l'Esprit-Saint, LE GRAND MAÎTRE, union de la prière et de l'apostolat, recherche de Dieu en tout, présence divine, acheminement vers l'oraison mystique.

Dans une seconde, une troisième et une quatrième partie sont étudiés les préparations, les méthodes, divers enseignements complémentaires. Un résumé nerveux synthétise les idées directrices de la spiritualité ignatienne: la vie, ensemble et détails imbibée de prière, l'union divine profonde préparée par la mortification, l'âme, sous l'influx de la grâce, travaillant à se dépouiller de son amour-propre pour n'opposer aucun obstacle aux opérations d'En-Haut. Que conclure de cette brève analyse, sinon le mérite de l'œuvre? Mieux encore, le nom de l'auteur la signale aux prêtres, aux directeurs, à toutes les personnes que les questions de spiritualité ne laissent pas indifférentes.

LA FAMILLE FRANÇAISE, Tome II. Les XVII^e et XVIII^e siècles, par Albert Chérel. Prix: 10 francs.

La Presse — française et étrangère — a été unanime à saluer le recueil de la Famille Française, à en proclamer l'opportunité, à remarquer la beauté littéraire des pages qui ont été choisies, et l'aimable aspect du livre. Pour beaucoup, ces pages familiales ont été une révélation: on ne se doutait pas, que la littérature française eût dit sur la famille, tant de choses fraîches, justes, respectueuses, heureuses.

Aussi, les Editions Spes se hâtent-elles de répondre à l'attente des lecteurs du tome I en publiant le II^e volume — illustré comme le précédent.

Cette fois, ce que M. A. Chérel présente, ce sont les conseils précis, les observations, les espoirs du sage XVII^e siècle; puis ce sont les avis émus et les rêves "sensibles" du XVIII^e siècle prompt à l'illusion et à la bonne volonté. Ce II^e volume pourrait être intitulé: de saint François de Sales à Berquin.

Entre ces deux siècles de l'ancienne France, M. A. Chérel a placé quelques

pages concernant la Nouvelle-France sous Louis XIV et Louis XV: le Canada et l'Acadie.

Rappelons que le recueil entier comprendra 4 volumes:

I: Moyen âge et XVI^e siècle.

II: XVII^e siècle et XVIII^e siècle.

III et IV: XIX^e siècle et XX^e siècle.

NOS RESPONSABILITÉS SOCIALES, par Albert Muller, S.J. — 5 fr.

UN HÉROS DE LA CHARITÉ, L'ABBÉ CHARLES BAYLE, par le P. R. Edm. Thiriet, O.M.I. — 10 fr.

CONTRE LE BÉNÉFICE EXAGÉRÉ, par A. Arnou — 3 fr 75.

UNE APOLOGÉTIQUE VIVANTE: FRÉDÉRIC BOUVIER, par Henri Bouvier, — 7 fr.

LE PÈRE HENRI AUFFROY, S.J., par Lucien Bouchon, — 7 fr 50.

LA TRAGÉDIE MOSCOVITE, par N. Brian-Chaninov, — 6 fr 50.

JOURNAL SPIRITUEL, par Guiseppe Toniolo — 4 fr 50.

ANDRÉ BLOT, 6 rue de la Salpêtrière, Paris.

LE CURÉ D'ARS, par René des Granges. Trois petites images de piété. Un volume in-16: 5.50 fr. André Blot, éditeur, 6, rue de la Salpêtrière, Paris 13e.

Voici le Curé d'Ars tout vivant, en trois petits tableaux qui résument avec simplicité son existence journalière. L'auteur de *Saint Germain d'Auxerre*, et de *Charles de Blois*, abandonnant, pour une fois, les sujets héroïques s'est attaché à dessiner méticuleusement, et avec amour, la silhouette d'un saint de notre temps et il y a parfaitement réussi. La pièce est facile à monter! C'est le curé d'Ars! c'est lui-même! avec sa figure ascétique, évoluant, tout naturellement, sans rien perdre de son auréole, en plein milieu de la société du Second Empire.

LE PAUVRE QUI MOURUT POUR AVOIR MIS DES GANTS, par Henri Brochet. Un acte de la vie de saint Mainbeuf. Un volume in-16 3 fr. André Blot, éditeur, 6 rue de la Salpêtrière, Paris, 13e.

Saint Mainbeuf, pauvre vagabond qui traînait sur les routes et vivait (comme saint Benoit Labre) de la charité publique, est attaqué sur le bord du chemin par deux bandits qui le croient riche parce qu'il a des gants. "Saint Mainbeuf, disent les Bollandistes, se mit alors à prêcher ses assassins, plus pour les empêcher de se souiller d'un crime, que pour sauver sa propre vie". De là jaillit le comique, et le comique profondément chrétien du bon Mainbeuf. Alors que d'aucuns se défendraient eux-mêmes, lui défend... ses assassins contre leur propre folie.

L'épisode est traité avec le pittoresque qui convenait, mais les brigands n'écoutent pas les remontrances, et quand ils ont tué le saint, ils constatent qu'ils ont eu tort, et, tout penauds, ils demeurent avec émotion tout confus et tout retournés.

BERNARD GRASSET, 61 rue des Saints-Pères, Paris.

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA, par Georges Goyau — 7 fr 50.

GASTON DOIN, 8 place de l'Odéon, Paris.

L'ALCHIMIE MODERNE, par l'abbé Th. Moreux.

"CONSTRUISEZ DONC VOUS-MEME VOTRE POSTE DE TÉLÉPHONIE
SANS FIL", par l'abbé Th. Moreux.

HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE, par M. Doublet.

POUR COMPRENDRE L'ARITHMÉTIQUE, par l'abbé Moreux.

POUR COMPRENDRE L'ALGÈBRE, par l'abbé Moreux.

DESCLÉE, DEBROUWER & CIE, 59 bis rue Bonaparte, Paris.

A TRAVERS L'HISTOIRE DE FRANCE, par le R. P. Jacquin.

Charlemagne intime — Alcuin — Eginard — Loup de Ferrières — Jeanne
d'Arc — Catherine de Médicis — Jemmapes — Waterloo — Beaumarchais.

AUX ÉDITIONS GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET
COLONIALES, 17 rue Jacob, Paris.

VIEUX PAPIERS DU TEMPS DES ISLES, par Maurice Besson.

Livre élégant, préfacé par Jean Brunhes, sans prétention à la profondeur, et
qui contient trois chapitres intéressant le Canada: "Le prince de Joinville à St-
Pierre et Miquelon" — "Les idées coloniales de Louis XIV", d'après un Mémoire
adressé à Frontenac, le 7 avril 1691, et les Instructions à Callières, du 25 mai
1699, — "Un inventaire d'un notaire canadien en 1754", qui contient la liste des
meubles et immeubles de Mme Joseph Dupont, née Marie-Joseph LeBorgne,
domiciliée à Louisbourg.

TOLRA, 28 rue d'Assas, Paris.

VINGT CONTRE MILLE, par Léon Ville.

Mise en œuvre fantaisiste, et contraire aux données de l'histoire, de l'exploit
de Dollard au Long-Sault.

HACHETTE, Boul. St-Germain, Paris.

L'ATMOSPHERE, par A. Viger.

AUX ÉDITIONS DU SAGITTAIRE, 6 rue Blanche, Paris.

LORD ALGERNON, par Pierre Girard.

PANORAMA DE LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE, par Bernard
Fay.

LA FEMME ET LA LUNE, par Gil Robin.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108 Boul. Saint-Germain, Paris.
NOTRE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE, 9 fr.

Ce volume contient les conférences organisées par la Société des Anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences Politiques. Elles ont pour auteurs MM. H. de Jouvenel, D. Serruys, Ch. Chaumet, G. Harismendy, A. Conty, L. Romier, Cl. J. Gignoux, P. Lyautey, R. Derode, A. Siegfried.

LA VIE PUBLIQUE DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE, 7 fr 50.
 Conférences d'Education politique et sociale, par Mmes Brunschvigg, Malaterre-Sellier, S. Grimberg, et MM. Cahen-Salvador?, Doizy, etc.

ÉDITIONS BOSSARD, 43 rue Madame, Paris.

LE FASCISME, par Giuseppe Prezzolini — 9 fr.

DESCARTES ET LA MORALE, par Alfred Espinas. Tome I et Tome II:
 24 francs les deux.

LIBRAIRIE GAUTHIER-VILLARS & CIE, 50 Quai des
Grands-Augustins, Paris.

LE RADIUM, par F. Honoré (1926).

LA DÉTERMINATION COLORIMÉTRIQUE DE LA CONCENTRATION
DES IONS HYDROGÈNE, par I. M. Kolthoff — 52 fr 25.

LEÇONS DE CINÉMATIQUE, par Raoul Bricard.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I: Préliminaires géométriques.

CHAPITRE I: Théorie des vecteurs. — CHAP. II: Courbes gauches; enveloppes; surfaces réglées. — CHAP. III: Éléments de géométrie réglée.

LIVRE II Déplacement et mouvement.

CHAP. IV: Déplacement fini. — CHAP. V: Propriétés générales du mouvement. — CHAP. VI: Composition des mouvements et mouvements relatifs. — CHAP. VII: Génération des mouvements. — CHAP. VIII: Propriétés géométriques du mouvement plan. — CHAP. IX: Propriétés géométriques du mouvement dans l'espace. — CHAP. X: Mouvements à plusieurs paramètres.

LIVRE III: Développements et applications diverses.

CHAP. XI: Additions à la théorie du déplacement. — CHAP. XII: Applications de la théorie du mouvement plan. — CHAP. XIII: Applications de la théorie du mouvement d'un solide.

NOTE I: Sur les systèmes de positions. — NOTE II: Sur le mouvement à deux paramètres dans le plan et autour d'un point fixe. — Notes historiques et bibliographiques. — Index alphabétique.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES COLLOIDES, par W. Kopaczewski.

LES NOTIONS FONDAMENTALES D'ÉLÉMENT CHIMIQUE ET D'ATOME, par Georges Urbain.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE DES BOIS, par Dumesny & Noyer.

I. La Distillation du bois.

II. Fabrication d'extraits divers.

CALCUL DES PROBABILITÉS, par Emile Borel & René Lagrange.

CALCUL DES PROBABILITÉS, par Paul Lévy (1925).

TITRES DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE. — *Les Principes du Calcul des probabilités.* — CHAPITRE 1er: La probabilité subjective et les principes de la théorie mathématique. — CHAP. II: Les conséquences véritables de la théorie. Probabilités et fréquence. — CHAP. III: Valeur objective de la probabilité. — CHAP. IV: Notions diverses relatives aux lois de probabilité. La loi de Gauss et sa relation avec la loi des grands nombres. — CHAP. V: La probabilité déduite de l'expérience et les sciences statistiques. — CHAP. VI: Critique de la théorie du gain probable.

DEUXIÈME PARTIE. — *Théorie mathématique des probabilités.* — CHAPITRE 1er: Notions générales sur les lois de probabilité et sur la théorie des ensembles. — CHAP. II: Valeurs probables, coefficients caractéristiques et fonction caractéristique. — CHAP. III: Composition des lois de probabilité. — CHAP. IV: Lois de probabilité variables. La notion de la loi réduite. — CHAP. V: La loi des grands nombres. — CHAP. VI: Les lois exceptionnelles. — CHAP. VII: Notions sur la théorie des erreurs. — CHAP. VIII: Notions sur la théorie cinétique des gaz. — NOTE: Les lois de probabilité dans les ensembles abstraits.

LE PRINCIPE DE SYMÉTRIE ET SES APPLICATIONS, par F.-M. Jaeger (1925).

COURS D'AVIATION DESTINÉ AUX ÉLÈVES-PILOTES ET MÉCANICIENS, par A. Desaleux (1925).

MÉMORIAL DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, publié sous le patronage de l'Université de Paris.

Fascicule II: Fonctions entières et fonctions méromorphes d'une variable, par G. Valiron.

Fascicule III: Sur les fonctions hypergéométriques de plusieurs variables, par Paul Appell.

LA RELATIVITÉ DÉGAGÉE D'HYPOTHÈSES MÉTAPHYSIQUES, par H. Varcollier (1925).

MÉCANIQUE DE L'AVIATION, par le Lieutenant-colonel Alayrac (1925).

MATHESIS, recueil mathématique — Abonnement: 20 fr.

L'ESPACE, LA RELATION, LA POSITION, par le Vicomte de Géiell.

LEÇONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS PERMUTABLES,
par MM. Voltera et Peres.

L'ORIGINE TOURBILLONNAIRE DE L'ATOME, par J. Varin d'Amvelle.

LE VOL A VOILE DYNAMIQUE DES OISEAUX, par L. Bréquet.

THERMODYNAMIQUE, par J.-A. Ewing.

MÉTÉOROLOGIE PRATIQUE, par Albert Baldit.

MÉLANGES DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE, par Emile Picard.

STATIQUE & CINÉMATIQUE, par Robert d'Adhémar.

CONFÉRENCES DE CHIMIE MINÉRALE, par Marcel Guichard.

L'ÉCLAIRAGE, par E. Darmois.

GNOMONIQUE, par G. Bigourdan.

GRANDS BARRAGES EN AMÉRIQUE, par W.-P. Creager.

RADIOTÉLÉPHONIE, par Toché-Carlo.

LES MARÉES, par E. Fichot.

LECTURES DE MÉCANIQUE (2 Tomes) par M. Jouguet.

ELECTRODYNAMIQUE DES CORPS EN MOUVEMENT, par A. Einstein.

LES COMBUSTIBLES LIQUIDES, par M. Aubert.

LA SOUDURE ÉLECTRIQUE A L'ARC METALLIQUE, par S. Frimardeau.

LES LIGNITES ET LEURS APPLICATIONS INDUSTRIELLES, par E. Marcotte.

QUATRE CONFÉRENCES SUR LA THÉORIE DE LA RELATIVITÉ,
par A. Einstein.

CERCLE DE LA LIBRAIRIE, 117 Boul. St-Germain, Paris (VIE).

CATALOGUE DES LIVRES D'ÉTRENNES.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE DROIT COMPARÉ DE
LYON, Marcel Giard, éditeur, 16 rue Soufflot, Paris.

Tome 11. LE PROBLÈME CONSTITUTIONNEL CHINOIS, par
James Woo — 15 frs.

En sous-titre: la Constitution du 10 octobre 1923.

Tome 12. LA POLITIQUE DES PRIX-FIXES, par Charles Favre-
Gilly — 18 frs.

En sous-titre: Le contrôle du producteur sur le prix de revente de ses produits. — Sa valeur légale — La jurisprudence de la Cour Suprême des États-Unis comparée aux jurisprudences française et anglaise.

Tome 13. L'OEUVRE DE LA FEDERAL TRADE COMMISSION, par Max J. Wasserman — 50 francs.

En sous-titre: La dernière phase de la législation américaine contre les trusts, la spéculation illicite et les pratiques commerciales déloyales.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE,
20 rue Soufflot, Paris (Ve).

LA REGLE MORALE DANS LES OBLIGATIONS CIVILES, par Georges Ripert, 25 fr.

DUNOD, 92 rue Bonaparte, Paris.

CHAUFFAGE, VENTILATION ET FUMISTERIE, par Aug. Moreau.

ASSAINISSEMENT DES VILLES, par A. Daverton.

AGENDA DUNOD — Banque, par Dufayel.

— Bâtiment, par Aucamus.

— Travaux Publics, par Ancamus.

— Mines, par Roux-Brahic.

— Construction Mécanique, par J. Izart.

— Métallurgie, par Decroix.

— Chemins de Fer, par Violet.

— Physique Industrielle, par Izart.

— Construction Automobile, par Favrou.

ALLIAGES MÉTALLIQUES, par L. Guillet.

PRODUCTION DU FROID, par E. Pacoret.

MOTEURS DIESEL et SEMI DIESEL, en 2 Tomes, par Vaillot.

LA PRATIQUE DES ABAQUES, par R. Jamin.

ARMAND COLIN, Boul. ST-Michel, Paris.

L'ANGLETERRE AU 19^e SIÈCLE, par L. Cahen.

L'APRÈS GUERRE ET LA POLITIQUE COMMERCIALE, par J.-J. Gignoux

LES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION EN FRANCE, par Bernard Lavergne.

ALTERNATEURS ET MOTEURS SYNCHRONES, par Ed. Roth.

ASTRONOMIE GÉNÉRALE, par Luc Picard.

MINES ET TORPILLES, par H. Stroh.

TRAITÉ DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE Tome I, par Emm. de Martonne.

L'ATMOSPHÈRE, par J. Rouch.

L'INDUSTRIE DU FER EN FRANCE, par J. Levanville.

PHYSIQUE DU GLOBE.

LE DROIT OUVRIER, par Georges Scelle.

LES GRANDS MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES, par Fernand Mauriette.

PROBABILITÉS, ERREURS, par Emile Borel.

REVUES ET PÉRIODIQUES.

NOVA FRANCIA. Organe de la Société d'Histoire du Canada. Le numéro: édition ordinaire, 3 fr; édition de luxe, 10 fr. — Administration: 52 rue de Richelieu, Paris.

Cette Société d'Histoire, fondée sous les patronages les plus distingués, ayant une section en Angleterre et une autre en France, a pour but de trouver et de publier des documents nombreux sur notre pays. Il est sûr que, aidée de sa revue, elle rendra les plus grands services à nos historiens. Les deux numéros de *Nova Francia* parus jusqu'ici sont du plus vif intérêt.

SCIENCE MODERNE...

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent bénéficier d'un abonnement de \$2.50 au lieu de \$3.00 de la *Science Moderne* à la condition d'envoyer par chèque le montant de leur souscription à la boîte postale 132, Station N et en indiquant qu'ils sont abonnés réguliers de la *Revue Trimestrielle Canadienne*.

Le
Tabac à priser
Copenhagen

est le meilleur au monde

PUR ET DÉLICIEUX

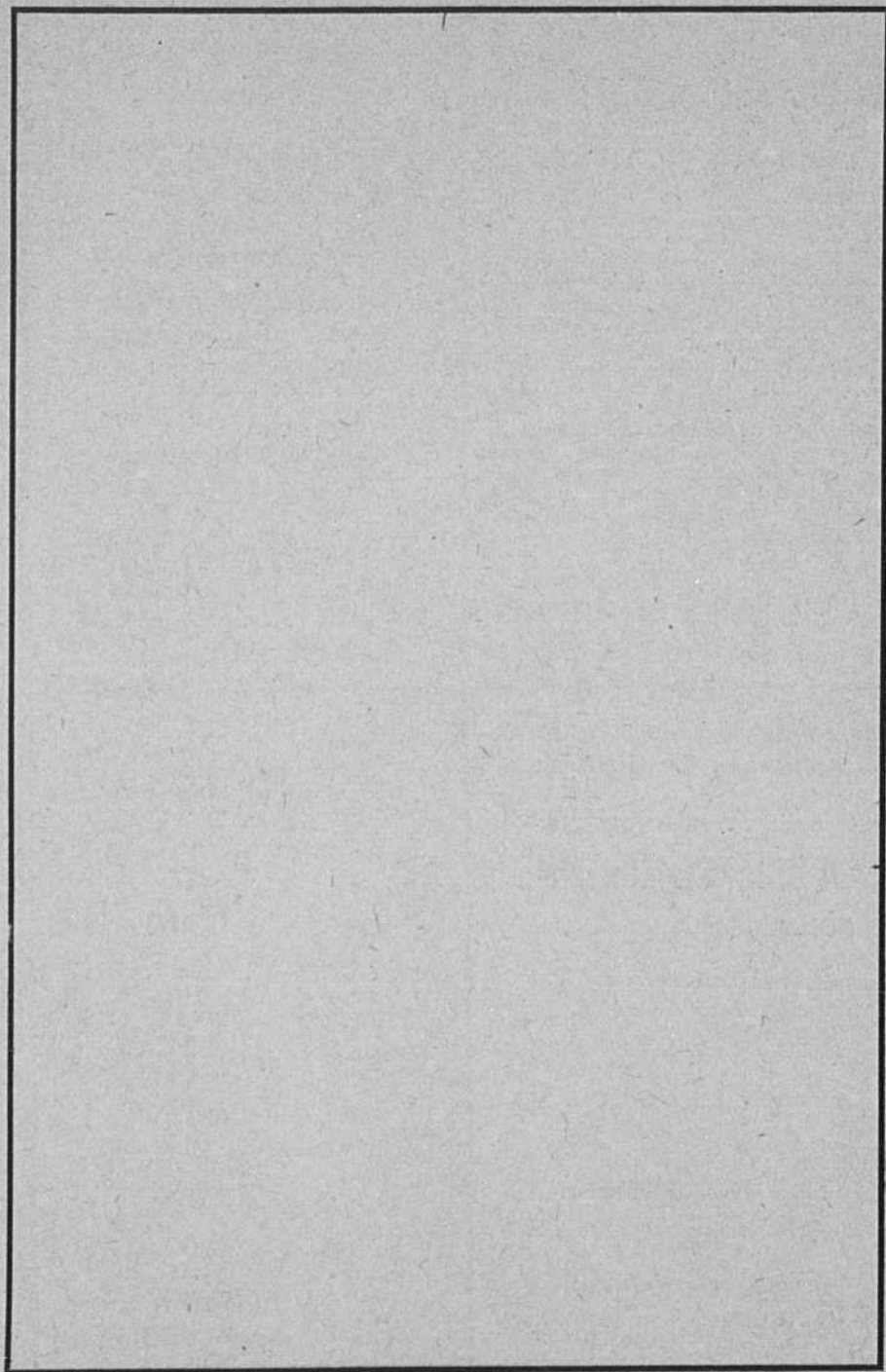


Département des terres et forêts de la Province de Québec.

SERVICE HYDRAULIQUE

Aménageons les chutes d'eau si nombreuses de la province de Québec. Utilisons mieux nos forces hydrauliques pour l'industrie, l'éclairage et la force motrice et nous économiserons ainsi le charbon, actuellement si cher, pour le chauffage des maisons.

Demandez nos brochures sur les forêts et les eaux en écrivant à l'hon. Ministre des terres et forêts, Québec.



Ecole de Pharmacie

Université de Montréal

L'Ecole de Pharmacie donne l'enseignement de toutes les sciences pharmaceutiques et qualifie en tout point l'étudiant pour la licence ainsi que pour les grades de bachelier et de docteur en pharmacie.

Son programme comprend la matière médicale, la toxicologie; la botanique, la pharmacie théorique et pratique, la physique, la chimie minérale, organique et biologique, théorique et pratique; travaux de laboratoire: analyses, essais, titrages, identifications, etc.

A. J. LAURENCE,
Directeur.

HEADQUARTERS FOR Chemical Apparatus AND Pure Chemicals

We carry the Largest
Stock of Scientific
Supplies in Canada.

Catalogue in preparation.

LYMANS, Limited

344 ST. PAUL ST. WEST
MONTREAL, Canada.

Pour vous tenir au courant du
mouvement scientifique

lisez les articles documentés de

"LA SCIENCE MODERNE"

Revue Mensuelle illustrée

paraissant en France, en Belgique, en
Suisse et au Canada.

ABONNEMENT: \$3.50

Chez DEOM FRÈRE

251 Ste-Catherine est, Montréal

ou aux bureaux de la Revue

365, ST. HUBERT, - - MONTRÉAL

Université de Montréal

L'hôpital de l'Ecole Vétérinaire est ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

CLINIQUE GRATUITE

Tous les mardis et vendredis, de 8 h. à 12 h. du matin. (entrée \$0.25). Sous la direction du professeur F. T. DAUBIGNY, M.V.

Entrée générale

75, RUELE PROVIDENCE

Téléphones { Hôpital Est 4005.
Ecole Est 7129

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Canada)

Membre de l'Association nationale des Facultés dentaires américaines

Cette Faculté est la seule en Amérique donnant l'enseignement dentaire en langue française. On y reçoit en 4ème année des diplômés étrangers, désireux d'obtenir le doctorat en chirurgie dentaire (D.D.S.).

L'Université vient de consacrer une somme de trois cent mille dollars pour une nouvelle installation de l'enseignement dentaire en rapport avec le progrès de la dentisterie moderne.

*Pour prospectus et informations,
écrire au Doyen,*

Le Dr EUDORE DUBEAU
380, rue ST-HUBERT, Montréal, Can.

C. E. RACINE & CIE Limitée

COURTIERS EN DOUANES
TRANSITAIRES

Facilitent les expéditions à l'étranger

Assurance Maritime

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des conti-
nents américains

"Board of Trade Building"

MONTREAL

Adresse télégraphique : "Enicar".

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1873

TRAVAUX PUBLICS - INDUSTRIE
Toutes les Branches du Génie

PRINCIPAUX COURS:—

Mathématiques	Physique
Chimie	Descriptive
Dessin	Mécanique
Electricité	Hydraulique
Minéralogie	Géologie
Arpentage	Géodésie
Mines	Métallurgie
Machines Thermiques	Travaux Publics
Constructions Civiles	Chemins de fer
Génie Sanitaire	Chimie Industrielle.

Laboratoires de Recherches et d'Essais,
1430 rue Saint-Denis, Montréal.

TÉLÉPHONES:—

Administration:—

Laboratoire Provincial des Mines:—

Plateau 6205

Lancaster 7880.

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Tél. Bell Est 3644

T. LESSARD & FILS,
LIMITÉEINGENIEURS MECANICIENS
PLOMBERIE SANITAIREInstallations d'appareils pour le Gaz, la
Vapeur et l'Eau Chaud.

191, rue Craig Est, Montréal.

Alfred St-Cyr.

Geo. Gonthier.

Albert P. Frigon.

ST-CYR, GONTHIER & FRIGON

BANQUIERS ET ADMINISTRATEURS

103, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Montréal, Canada.

Téléphones :
Main : 519 et 2701.Adresse télégraphique :
"Cygofri".**POLYBIBLION**

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, rue de Saint-Simon, 5, - - - - - PARIS, VII

Le "Polybiblion", qui est entré dans sa 58^e année, paraît chaque mois, en deux parties distinctes.I. — Une "Partie littéraire" (2 vol. par an), comprend : 1^o des "Articles d'ensemble" sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2^o des "Comptes rendus" des principaux ouvrages publiés en France et à l'Etranger ; 3^o une "Chronique", résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil. — Depuis la fin de 1914, le "Polybiblion" donne des comptes rendus en nombre considérable relatifs à la guerre européenne.II. — Une "Partie technique" (1 vol. par an), contient : 1^o une "Bibliographie méthodique" des ouvrages publiés en France et à l'Etranger, "avec indication des prix" ; 2^o les "Sommaires" de nombreuses Revues françaises et étrangères ; les "Sommaires" des grands journaux de Paris (articles littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, et articles se rapportant de près ou de loin à la guerre européenne).

Envoi de spécimen : 1 franc.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Partie littéraire,	France, 32 fr.	Etranger, 38 fr.
Partie technique,	— 27 —	— 31 —
Les 2 parties réunies,	— 43 —	— 50 —

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social - - Montréal

Capital versé et réserve, - - - \$11,000,000
Actif, plus de - - - - - \$122,000,000

263 succursales au Canada,
dont 219 dans la Province de Québec

Filiale à Paris:
BANQUE CANADIENNE NATIONALE (France)
14, rue Auber

CANADA

MINISTÈRE DES MINES

Hon. Charles Stewart, Ministre.

Charles Camsell, Sous-Ministre.

PUBLICATIONS RECENTES EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DES MINES

2054. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1924.

COMMISSION GÉOLOGIQUE

2002. Rapport sommaire de la Commission géologique 1921. Extrait de la partie D. Régions du lac Opasatika et de Duparquet, Québec. H.-C. Cooke et W.-F. James.
Mémoire 104. Les Oiseaux de l'Est du Canada. P.-A. Taverner. Edition révisée et augmentée. (Prix: \$0.50 cartonné, \$1.00 relié toile).
" 127. La région de Beauceville, Québec. B.-R. Mackay.
Bulletin 34. Physiographie et Géologie glaciaire de la Péninsule de Gaspé, Qué. A.-P. Coleman.

DIVISION DES MINES

550. Les matériaux de construction le long du fleuve St-Laurent entre Prescott (Ontario) et Lachine (Québec). J. Keele et L.-H. Cole.
612. Les Industries minérales du Canada. A.-H.-A. Robinson.
615. Renseignements sur la tourbe. B.-F. Haanel.
628. Chauffage central et régional; possibilité de sa mise en pratique au Canada. F.-A. Combe.
631. Le Coke comme combustible de ménage au Canada. J.-L. Landt.

DIVISION DES EXPLOSIFS

10. Brochure: "Explosifs — Prenez Garde".
12. Brochure: "Le maniement des explosifs".
14. Rapport annuel de la division des Explosifs, 1923.

EN PRÉPARATION

- Mémoire 126. Une exploration botanique de la rive nord du fleuve St-Laurent, y compris une liste de variétés de plantes vasculaires. Harold St-John.

- " 136. Région de Arnprior-Quyon, Ontario et Québec. M.-E. Wilson.

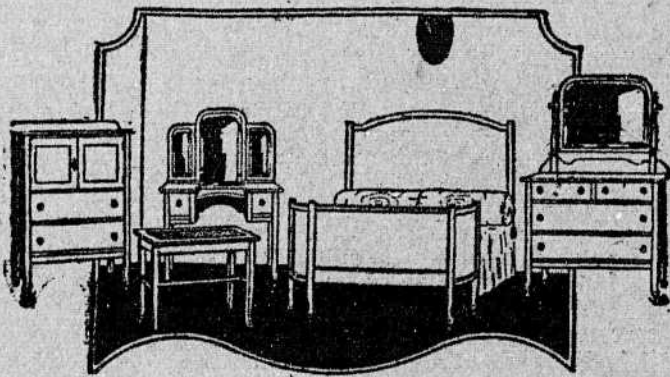
Rapport sommaire, Commission géologique 1923, Parties C-1 et C-II comprenant les rapports suivants: Prospects de cuivre dans la péninsule de Gaspé, Dépôts de minerais de la mine Argonaut, Ont., Récentes découvertes d'or au lac Larder, Ont.; Une découverte de minéraux de cuivre dans la Seigneurie de la Petite Nation, Qué.; Quelques gisements d'or dans le Québec occidental; les régions de Dufresnoy et de Rouyn.

AVIS.—On peut se procurer les publications ci-dessus en s'adressant à l'Editeur en chef, Ministère des Mines, Ottawa.

NOTRE VENTE de MEUBLES DE FÉVRIER BAT SON PLEIN

Cet événement, toujours attendu avec hâte par nos clients, vous apporte des aubaines plus nombreuses que jamais cette année. Et de plus nous accordons des

TERMES DE PAIEMENTS FACILES



Ce mobilier de chambre à coucher

d'un beau fini noyer repoli—cinq morceaux, tel qu'illustré—grand bureau avec miroir épais, chiffonnette, table de toilette genre "Vanity", banquette avec siège canné et lit massif.

Une valeur hors de comparaison à.....

94.50

20% Comptant, balance à termes faciles

Dupuis Frères

LIMITÉE

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny, St-André, St-Christophe :: :: MONTREAL